



HAL
open science

La congrégation de la Divine Providence de Saint Jean-de-Bassel (1827-1918) : ses problèmes scolaires

Marie-Josée Gruber

► To cite this version:

Marie-Josée Gruber. La congrégation de la Divine Providence de Saint Jean-de-Bassel (1827-1918) : ses problèmes scolaires. Histoire. Université Paul Verlaine - Metz, 1976. Français. NNT : 1976METZ001L . tel-01775574

HAL Id: tel-01775574

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775574>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

L/113-76/1
t. 1

UNIVERSITE DE METZ

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

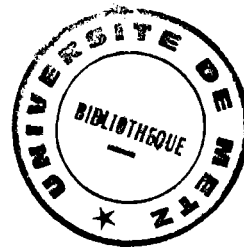
Thèse pour le Doctorat de 3^è cycle

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - METZ	
N° inv	1975001L
Cote	L/M2 76/1
Loc	

LA CONGREGATION DE LA DIVINE PROVIDENCE DE
S A I N T J E A N - D E - B A S S E L
1 8 2 7 - 1 9 1 8

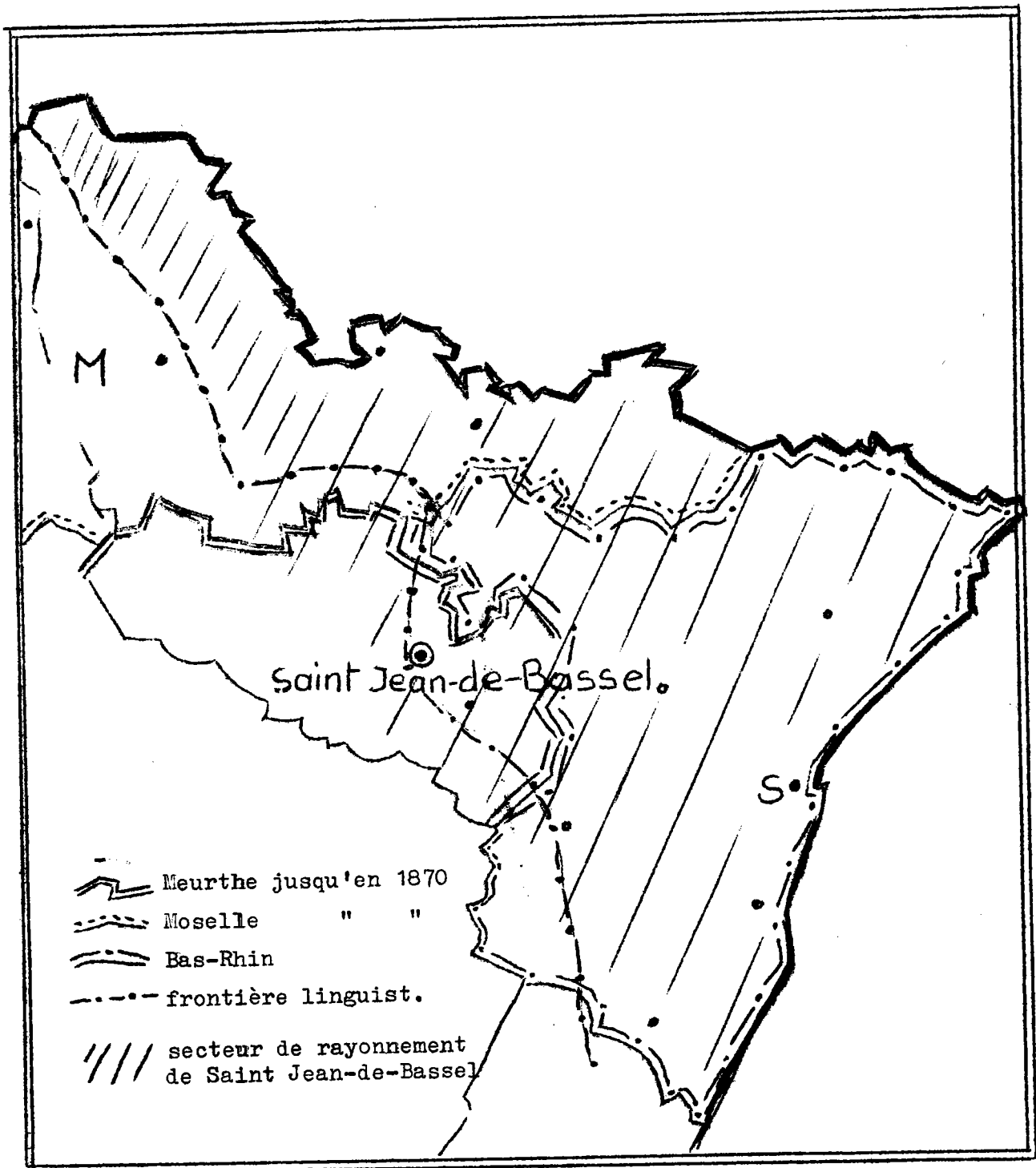
Ses problèmes scolaires

Marie Josée GRUBER



Directeur de thèse :
Monsieur Raymond POIDEVIN
DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHES
RELATIONS INTERNATIONALES DE METZ

1 9 7 6



INTRODUCTION

En dépit des congrégations déjà existantes, naissait à la fin du XVIII^e siècle en terre lorraine une nouvelle association de pieuses personnes s'adonnant à des oeuvres charitables. Jean Martin Moye, leur fondateur, avait parcouru la campagne messine pour évangéliser le monde rural. Il y rencontra, outre la misère matérielle et morale, une immense ignorance. Il comprit la vanité de ses projets apostoliques tant que la population ne serait pas alphabétisée. Mais à qui faire appel ?

Les Dames de la Miséricorde dispensaient l'enseignement aux jeunes filles de la ville. Les Chanoinesses, si elles s'adonnaient à l'instruction, ne quittaient pas les murs de leur clôture conventuelle. Le Père Vatelot consentait à envoyer ses institutrices dans le monde rural à condition que les villages pussent leur garantir un petit revenu fixe, minimum vital, absolument indispensable dans la conception traditionnelle de la vie religieuse de l'époque. Aux unes et aux autres, il était donc impossible par leur genre de vie et par les exigences de clôture d'atteindre une certaine fraction de la population, à savoir le monde rural dans lequel ne pouvait s'implanter aucun monastère, le village pauvre incapable de payer une " rente " régulière .

N'étaient donc pas alphabétisés les petits villages de moins de mille habitants, les hameaux à très basse échelle démographique.

Moye regroupa autour de lui des personnes qui partagèrent son souci apostolique. Ainsi naissait l'association des Filles de la Providence. Tout les distinguait des anciennes et même récentes fondations . Moye recrutait non des " Dames " à deux, trois quartiers de noblesse mais des " filles " soit des femmes du peuple sans dot, ni titre .

Il leur donnait comme clôture, non une solide enceinte conventuelle mais le rempart de la vigilance. Il les engageait , non dans une vie communautaire , le groupe ne fût-il composé que de deux à trois membres , mais sur le chemin de la solitude. Point de salaire, point de fondations, point de communauté. Moye veut des filles pauvres se contentant du minimum quotidien gagné à bout de bras, des filles qui sussent tout au plus lire, écrire et compter, faire des saignées , coudre et filer. Le novateur sort résolument de toute mesure de prudence, voire de décence . Pourquoi tant d'audace ? La réponse se trouve dans l'état misérable dans lequel se trouvaient les populations que n'avaient pu atteindre les associations traditionnelles. Il envoie donc dans le village pauvre, dans le hameau à l'écart des routes et de la ville ces filles du peuple qu'il a su gagner à sa cause pour tirer de l'ignorance ceux que la société n'avait pas gâtés.

La première école naquit à Vigy, près de Metz, en 1762. L'expérience fit tâche d'huile et se répandit dans les secteurs ruraux de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges. Après la Révolution, on retrouva les filles de Moye dispersées en Lorraine française et en Lorraine allemande. Des prêtres s'attachèrent à réorganiser l'oeuvre initiale

et c'est ainsi que naquit la congrégation des soeurs de la Providence de Saint Jean-de-Bassel, établie en 1827 dans cette localité par les soins de Jean Decker, leur directeur. C'est de cette association que nous allons parler.

Elle est née d'un besoin populaire inédit, de contingences socio-culturelles péremptoires, dans un but absolument gratuit d'évangéliser grâce à l'instruction et non pour assurer d'abord la sanctification personnelle de ses membres s'adonnant à cette tâche. Moye fut un homme instruit. Il veut que ses institutrices fussent à la hauteur de leur modeste mission, soit donner les premiers rudiments de l'instruction. Aussi leur lègue-t-il un code pédagogique à la mesure de leurs besoins. Et, c'est armées d'un peu de sciences humaines, d'un petit bagage pédagogique et surtout d'une immense foi dans leur mission d'éducation populaire que ces institutrices s'en vont parcourir les villages. Parfois même conspuées : " les soeurs-qu'allons-nous-en-faire " les avaient surnommées les ruraux messins. Mais la " petite soeur de campagne " se joue de toutes ces difficultés. Sa grande récompense est de voir régresser l'ignorance, de permettre aux fillettes d'accéder par leurs propres moyens à l'enseignement du cathéchisme. Ce manuel reste très longtemps le seul outil de travail aussi bien dans les écoles des maîtres que celles des soeurs institutrices.

Vers le milieu du XIX^e siècle, les institutrices de Saint Jean-de-Bassel sont au nombre de deux cent. Elles sont répandues en Meurthe, en Moselle et en Basse-Alsace, en deça de la frontière linguistique qui sépare cette région française en deux secteurs distincts, celui où la langue maternelle est à dominante latine ou romane, celui qui plonge ses racines dans l'héritage alémanique.

Au mouvement grandissant de scolarisation va donc s'ajouter le problème de la francisation. Déjà nous soupçonnons que les institutrices n'auront pas la vie facile. Issues des milieux ruraux germanophones, attachées elles-mêmes aux valeurs de leur milieu d'insertion dont celle de la langue maternelle, partageant leur modeste condition de vie, elles sont affrontées à de rudes dilemmes. Enfin, la situation frontalière de leur région, leur réserve vers la fin du siècle, les dures contingences des conflits politiques. Dors et déjà, nous entrevoyons le double intérêt que présente le sujet qui nous préoccupe.

L'étude que nous allons amorcer n'est pas celle de la vie du fondateur, cet homme exceptionnel et parfois déroutant qui a lancé dans l'épopée de l'éducation populaire des institutrices à peine plus savantes que leurs élèves. Des hommes d'église, des auteurs sacrés se sont déjà penchés sur cette figure fascinante. Moye, à lui seul, a rédigé cent vingt sept écrits (1). Par ailleurs, nous possédons sept biographies dont une en anglais, issues des sources les plus diverses. Dans le cadre des recherches universitaires, deux " Filles " de Moye, se sont intéressées à la spiritualité de leur fondateur. L'une, issue de la branche vosgienne analysait l'impact de la " Pauvreté dans la pensée et l'oeuvre de Jean Martin Moye " (2). L'autre Fille de Moye, appartenant à la branche dite allemande tout en étant originaire de l'Alsace francophone a parcouru les écrits du fondateur en maîtrisant l'optique " Providence ", option fondamentale de Jean Martin Moye. (3)

(1) ABEL A.M. La pauvreté dans la pensée et l'oeuvre de Jean-Martin Moye (1730-1793) Thèse pour le Doctorat de 3^{ie} cycle (Histoire) présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris IV . 1972 sous la direction de Monsieur le professeur MOLLAT . pp. 9 à 27.

Comme Soeur Kernel, j'appartiens à la branche mosellane. Je suis née dans l'Alsace germanophone ; j'ai été élevée sous le régime concordataire, soit à l'école primaire congréganiste ; j'ai fait classe dans l'école publique en tant qu'institutrice congréganiste, puis dans l'enseignement secondaire privé , sous contrat d'association . Mon travail se différencie donc des précédents à bien des égards , dont celui du thème notamment.... Grâce à mes années d'enseignement dans le secteur primaire et secondaire du régime de la loi Falloux , j'ai cru me trouver en pays connu, apte à saisir les multiples coordonnées interférant sur le comportement de l'institutrice congréganiste et celui de ses supérieures, apte à comprendre plus qu'une francophone les problèmes linguistiques qui ont agité périodiquement ces secteurs. C'est dans une recherche objective que l'étude entreprise tente d'observer, non point la spiritualité du fondateur mais son application dans la vie courante. Elle interroge l'impact de l'histoire sur le comportement religieux et psychologique de la Fille de Moye à l'oeuvre ; elle observe l'usage qu'elle fait de la vertu fondamentale dite Providence dans une contexture culturelle nouvelle. Enfin , elle essaie de saisir dans sa complexité , l'attitude qu'adopte l'institutrice de campagne face à la réalité concrète . Cette analyse tente d'apporter des éléments de réponse aux travaux s'étant déjà penchés sur cette question touchant directement la congrégation . Tout n'était pas dit .

(2) A.M. ABEL op.cit.

(3) Sr KERNEL Marguerite - Un projet de vie selon la Providence : le Directoire de Jean-Martin Moye 1790 - 1793 . Université des Sciences Humaines , Faculté de Théologie de Strasbourg . 27.XI.1974
Thèse de III^{ème} cycle sous la direction de Monsieur le Professeur NEDONCELLE.

VI

Observer une institution qui se définit et se réalise à travers l'histoire en obéissant à un projet initial est une voie qui appartient à l'historien plus qu'au théologien. Nous essayerons de nous faire l'humble interprète du premier.

L'étude que nous allons entreprendre embrasse la période 1827-1918, époque de fondation et de développement déterminant la pérennité de l'oeuvre de Moye. L'histoire en fait un diptyque à deux ensembles parfaitement équilibrés, la guerre de 1870 faisant charnière. Le premier volet s'ouvre sur la date de 1827, d'un intérêt capital pour la congrégation, car c'est à ce moment qu'elle se fixe définitivement dans l'ancienne commanderie des Chevaliers de Malte, sise dans la petite localité de Saint Jean-de-Bassel, à soixante kilomètres de Metz-Est. Il se ferme sur cette période française avec la guerre franco-allemande. De 1827 à 1870, l'institut des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel eut d'abord à définir ses structures. Lancée par Moye, l'oeuvre sortait de la Révolution fragile, hésitante, disparate. Quelques institutrices avaient suivi le fondateur exilé à Trêves ; d'autres vivaient dans la diaspora. Les " Providentes " de Moye se répandirent dans les diocèses de Saint-Dié, Nancy et Metz après la tourmente révolutionnaire. Aux tentatives d'assimilation aux oeuvres naissantes parallèles, des prêtres s'attachèrent à définir l'identité spécifique de ces Providentes un peu bohèmes et à les protéger dans leur originalité. Cet aspect fait l'objet du I^{er} chapitre. Au chapitre II de cette première partie, nous voyons à l'oeuvre les Filles de Moye de la Lorraine allemande. Par sa situation au coeur du secteur germanophone rural de l'Est, l'institut eut à épauler un

problème scolaire particulier inhérent au facteur linguistique . Cet aspect de l'insertion de la congrégation dans la querelle livrée pour la francisation au nom de l'assimilation et de l'unité nationale sera étudié au III^e et dernier chapitre de cette période. L'école s'est orientée vers une main-mise plus ferme des autorités académiques sur l'enseignement confessionnel. Mêlée d'anticléricalisme, cette lutte touche en plein coeur la congrégation, totalement en deça de la frontière linguistique et au service d'une population farouchement attachée, surtout dans les couches inférieures, aux valeurs de leur langue maternelle. La période de 1827 - 1870 se termine dans ce climat d'opposition entre les diverses tendances. Pour garder sa place au soleil, la congrégation eut sans cesse à se mettre au pas des exigences officielles et elle n'eut pas le temps de vieillir. Quelles qu'elles fussent , les lois lui furent toujours toniques.

Le cap des difficultés semble franchi lorsqu'éclate la guerre franco-allemande de 1870. Avec le Traité de Francfort, toutes les structures de l'institut sont remises en question. La congrégation rentre dans une nouvelle phase de son développement car désormais elle est dirigée par les religieuses elles-mêmes. Ce sont les supérieures générales et non plus les collaborateurs ou successeurs de Jean Martin Moye qui gouvernent les affaires. Le premier chapitre de ce deuxième volet s'attache donc à étudier le rôle déterminant qu'ont joué les quatre supérieures générales à la tête de la congrégation de 1870 à 1918. Elles eurent à résoudre des problèmes d'expansion liés au mouvement d'émigration vers le Nouveau-Monde , les séquelles du Kulturkampf qui mit en disponibilité d'une façon très habile parce qu'apparemment toujours fondée, un certain nombre de

VIII

religieuses institutrices. Ces pressions extérieures ne sont cependant pas de nature à limiter l'essor démographique qui donne à l'institut une envergure assez inattendue vers la fin du XIXth siècle. L'explosion numérique par contre, doublée d'un raidissement de certains membres attachés à la tradition, engendre à l'aube du XXth siècle une période de difficultés internes. Mais le différend n'est pas insurmontable. Nos investigations portent sur ce thème au deuxième chapitre. Le suivant s'attache à saisir sur le vif des situations précises plaçant la congrégation devant des alternatives tranchées. Par le biais du regroupement des effectifs, de l'introduction des classes interconfessionnelles, il y eut compression de personnel visant les congréganistes non munies du diplôme allemand. Il fallut réagir.

L'une et l'autre période de notre diptyque fut donc pour la congrégation un temps de mutation. Il fallut faire des choix. L'on opta toujours pour des solutions de fidélité à la mission évangélique, à savoir l'instruction des enfants pauvres des villages et des hameaux. La congrégation fit ces choix aux dépens de sa cote, jamais de sa conscience ni au détriment des valeurs humaines que sacrifiaient parfois certaines mesures autoritaires. Elle ne servit pas les réformes. Elle les accommoda au rythme " mesuré " de son milieu d'insertion. A la précipitation, elle opposa la maturation. A l'intransigeance, elle répliqua par la mesure. A la critique, elle répondit par un long et constant effort de restructuration. Par cette attitude, la congrégation, au lieu de les ignorer ou de les combattre, partageait les problèmes linguistiques, culturels, politiques et relationnels de la

population rurale vers laquelle se tournait sans cesse sa sollicitude. A tout instant, elle assurait une permanence là où les cadres de base s'effondraient. C'était une gageure que ne pouvait circonvenir aucun attrait temporel. Dans ce combat pour l'existence, après un siècle et demi de lutte et d'efforts pour suivre l'évolution - principal adversaire - l'oeuvre de Moye sortait vigoureuse et dynamique. Qui l'eût cru ?

Pour l'élaboration de ce travail, il fallut mettre en oeuvre des sources variées. Nos investigations eurent en plus à prendre une orientation toute nouvelle, l'étude embrassant, avec la grande cassure de 1870, deux périodes distinctes. Si les populations demeuraient les mêmes, les mentalités, les besoins, les comportements prirent un cours différent au niveau de la pensée, de la langue, de la culture, de la législation. Un choix de lecture s'imposa cependant, notre recherche s'inscrivant dans le domaine précis du monde scolaire.

Les ouvrages généraux de A. Prost, J. Ozouf, P. Zind, Alec Mellor, A. Latreille, M. Cauvin, Blum, A. Wolff nous firent accéder à ces climats de tension et de mutation agitant le siècle des révolutions. Les études spécialisées des historiens d'Alsace et de Lorraine nous ouvrirent aux problèmes régionaux propres à ces secteurs. Gaston May, Paul Lévy, Henry Contamine, l'abbé Grosse furent d'un précieux secours. La récente étude de l'historien François Roth nous éclaira sur les problèmes généraux de l'annexion dans son ouvrage : La Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand, 1870 - 1918.

Si dans la première période, nous nous sommes arrêtés sur la question de la francisation, le cheval de bataille dans les secteurs

germanophones, nous nous sommes peu étendus dans la seconde partie sur la question de la germanisation. L'institutrice de Saint-Jean , une fois en exercice, n'avait plus le choix ni de ses méthodes , ni de la langue scolaire à utiliser, l'occupant imposant ses décisions sans s'enquérir des vœux des annexés. Aussi nous sommes-nous attachés à retracer principalement les incidences des impératifs imposés par les conjonctures politiques sur la vie de la congrégation.

C'est aux archives départementales du Bas-Rhin, de la Moselle et de Meurthe et de la Moselle que nous avons fait appel pour sonder le monde scolaire dans ses relations bilatérales de l'administration civile avec les autorités conventuelles. Ainsi les fonds des rectorats , les compte-rendus de délibération, les liasses Instruction Publique, les dossiers Alsace-Lorraine de la Moselle et du Bas-Rhin , ont été des matériaux de base de premier ordre. Encore qu'ils ne contenaient que des données d'ordre général.

Les problèmes spécifiques à la congrégation au niveau des rapports directs avec l'administration, ont pu être descellés dans le fonds privé de la congrégation en question. C'est là que se trouvent les originaux adressés par les préfets, les recteurs, les inspecteurs d'académie, les maires, les sociétés, les services sociaux à la direction de Saint Jean-de-Bassel. Il s'agit d'une correspondance abondante et variée rédigée en langue allemande ou française et anglaise suivant la période. Ces documents nous ont permis de suivre pas à pas toute la vie scolaire dont l'itinéraire est jalonné dans son évolution par des temps de grandeur et de misère , des heures d'espoir et de détresse. La correspondance échangée avec les autorités religieuses, -

notamment les évêques de Metz, de Strasbourg, de Nancy, de Malines en Belgique, de Covington et de Providence aux Etats-Unis d'Amérique est une autre source d'information. Elle nous amena à des recherches fructueuses et inédites. ⁴ares sont les lecteurs de ce patrimoine quasi sacré grâce auquel nous fûmes en mesure de jeter un nouvel éclairage sur la vie et le développement de cette fille aînée de l'instruction primaire rurale dans l'est germanophone qu'est la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel. Grâce à la disponibilité de l'archiviste et secrétaire générale, soeur Anne Josée Beck, il nous fut possible de pénétrer dans cette forteresse " sacrée " et notre oeil curieux a pu se promener sur des manuscrits transpirant l'intimité de la vie quotidienne ; dans les lettres , le ton est toujours au confidentiel, à portée spirituelle et philosophique. On y traite toujours des personnes et non de cas ; les affaires cèdent le pas aux individus ; la décision y est prise en fonction du projet apostolique se mettant au service des conjonctures extérieures mais ne s'y asservissant pas.

Il nous faut aussi signaler un fonds d'archives important, celui des registres de tous ordres : inscriptions, départs, décès, profession religieuse, placement dans les postes..., celui des annales de la maison-mère et les chroniques locales de chaque communauté . Ces derniers documents sont des relations sommaires, objectives ou subjectives suivant la personnalité de la rédactrice. La secrétaire y consigne les faits et événements dans leur déroulement chronologique, des circulaires émanant de la direction conventuelle, des réunions pédagogiques , des rencontres entre communautés, des visites canon-

ques... Ces écrits sans caractère officiel deviennent généralement des pistes de recherche amenant à des analyses plus approfondies.

La rédactrice des annales de la congrégation assure parallèlement à ses fonctions, le service de documentaliste. Elle dépouille à cet effet les articles de presse et collectionne minutieusement les coupures de journaux ayant une incidence du moins lointaine, sinon directe sur la vie de l'institut. Ce genre de documentation n'est pas à écarter d'emblée.

Mentionnons enfin l'abondante bibliographie accessible à Saint-Jean, ouvrages aujourd'hui hors commerce et caractérisant la formation religieuse et humaine dispensée dans la congrégation au XIX^e siècle ; la bibliothèque scolaire est assez complète malgré les tris, les vicissitudes des déménagements successifs ; les ouvrages de spiritualité sont abondants. Ceux ayant trait à la spiritualité de l'institut sont nombreux ; outre les biographies du fondateur, nous trouvons des écrits de l'ordre du cahier religieux ; il s'agit , par exemple, d'imprimés tels que le calendrier spirituel envoyé dans les communautés en début d'année, les circulaires des supérieures, les textes des statuts, du Règlement, le Directoire de la congrégation, les manuels d'exercices religieux Nous remercions la congrégation de nous avoir laissé accéder à ces fonds si précieux. Grâce à ces matériaux de base, il nous a été possible de la voir sous un angle insoupçonné. Il était important de savoir au prix de quoi l'instruction se répandait dans la campagne, au bénéfice des filles du secteur rural.

Notre gratitude s'adresse également à Monsieur le professeur POIDEVIN, directeur du Centre de recherches des Relations Internatio-

nales de l'Université de Metz, qui a bien voulu diriger ces travaux. Sans lui, cette étude n'aurait pas vu le jour. Malgré la modestie de notre essai, il s'est penché avec attention sur nos investigations, nous prodigant ses conseils et ses encouragements. Nous lui exprimons ici notre très vive gratitude.

Je dédie enfin ce travail à ma mère qui m'a permis, par une présence constante et une disponibilité sans égale, d'accéder aux arcanes des manuscrits rédigés en langue allemande. Les avatars de l'Histoire veulent malheureusement que ces pages, à part le vocabulaire très courant, lui restent absolument hermétiques. Née au début du siècle, elle a été formée par l'école allemande. Comme la majorité de la population ayant terminé sa scolarité, elle s'en tint à cette culture, excellente d'ailleurs, mais l'éloignant peu à peu des jeunes générations et accentuant aujourd'hui le fossé parce que le monde francisé de maintenant lui ferme l'accès à toute forme de culture basée sur la langue française. Qui écrira jamais l'itinéraire de ces générations sacrifiées qui ne peuvent, comme nous, prétendre à l'héritage bilingue dont nous a doté l'école au niveau de la langue nationale, la famille quand il s'agit de langue maternelle et l'enseignement supérieur dans le cadre des langues étrangères ? Cette interrogation ne porterait-elle pas aussi en elle une ébauche de réponse à la question sur l'avenir de l'une et l'autre langue en usage dans l'Est germanophone que se posait l'historien du phénomène linguistique d'Alsace et de Lorraine ?

(1) Il tentait de " Faire connaître les fautes du passé pour lui permettre d'y échapper plus sûrement "; avons nous su profiter de son projet pour élargir l'éventail de nos aptitudes linguistiques de l'Est ? La question reste ouverte pour le jeune chercheur.

(1) P.LEVY Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine. Paris 1929.

A B R E V I A T I O N S

ADBR	- Archives Départementales du Bas-Rhin
ADM	- Archives Départementales de la Moselle
ADMM	- Archives Départementales de Meurthe et Mos.
AEM	- Archives de l'Evêché de Metz
AN	- Archives Nationales
AP	- Archives de Portieux
A.ST J.	- Archives de Saint-Jean
C.D.P.	- Couvent de la Divine Providence de St-Jean
D.A.S.	- Dossiers Affaires Scolaires 1870 - 1918
P.P.	- Registre des Postes et des Placements
SAINT-JEAN	- Couvent de la Divine Providence de Saint Jean-de-Bassel
Sr	- Soeur

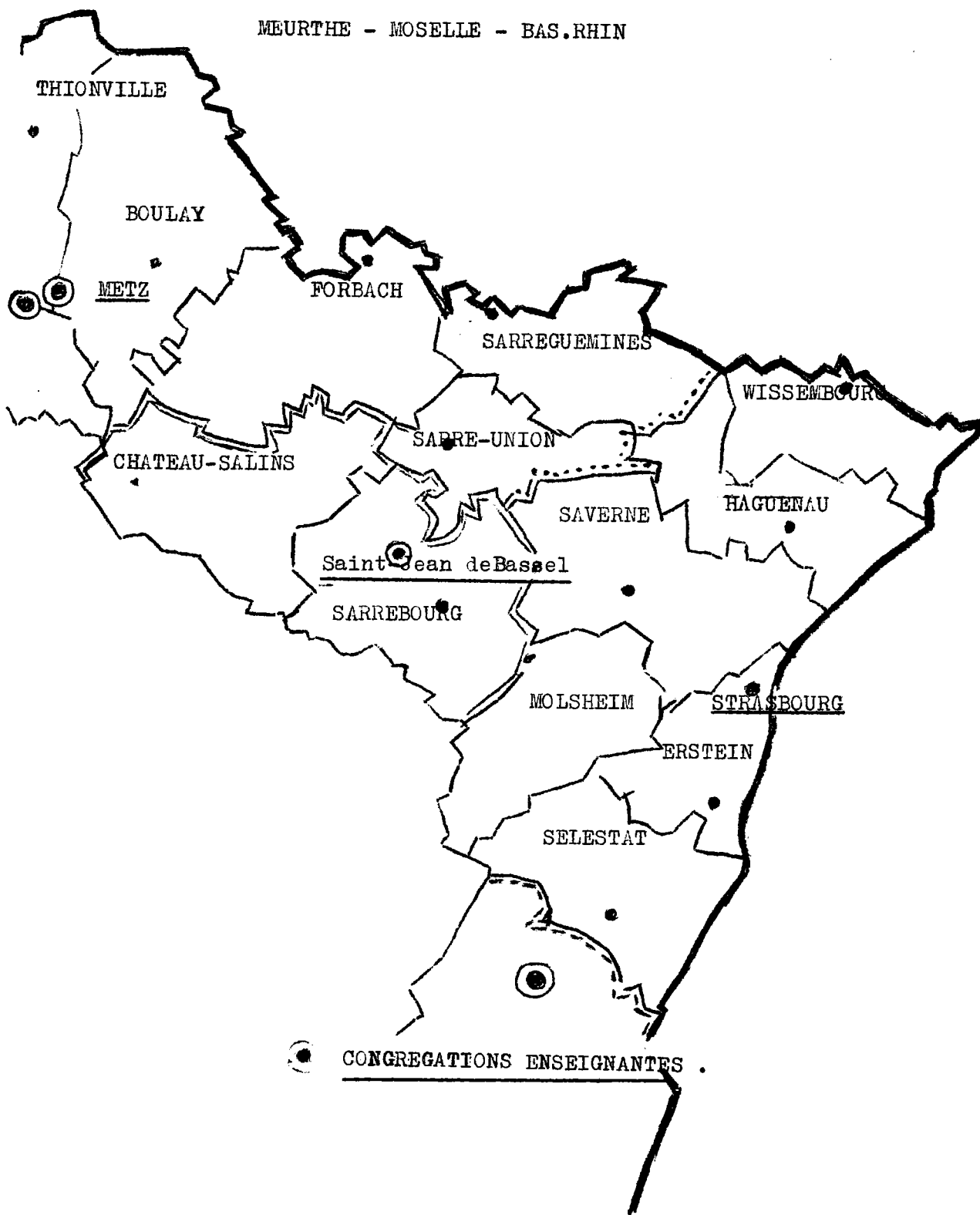
PREMIERE PARTIE

UNE JEUNE INSTITUTION ENSEIGNANTE
DE L'EST QUI DEFINIT SES STRUCTURES

1827 - 1870

LES TROIS DEPARTEMENTS DE L'EST GERMANOPHONE AVANT 1870

MEURTHE - MOSELLE - BAS.RHIN



CHAPITRE I

UNE CONGREGATION ENSEIGNANTE DE L'EST AU LENDEMAIN
DE SA FONDATION

Parmi les bijoux dont peut se glorifier l'Eglise de Lorraine, il en est un, vieux de plus de deux siècles déjà. Il s'agit d'une association religieuse vouée à la culture populaire, en l'occurrence la congrégation dite de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel. En établissant sa maison-mère dans cette minuscule localité d'une quarantaine de feux à peine, elle emprunta également son nom. Mais ne serait-il pas plus exact d'attribuer cette appellation à la population elle-même, le vocable de divine Providence lui étant somme toute assez peu familier ?

En passant par la Lorraine, ces fiers capitaines de la chanson populaire n'ont pas fini de rencontrer la jeune paysanne qui claque du sabot en se rendant à son travail. En ce début du dix-neuvième siècle, son village est encore à l'heure d'une économie rurale quasi médiévale ; culture et élevage restent les deux pôles de son activité principale. Chaque matin, elle emprunte la rue boueuse qui mène son troupeau de cinq, dix, quinze bêtes à l'abreuvoir et de l'abreuvoir au pacage. Chaque soir, au rythme des saisons, elle ramène le bétail et recommence sa besogne quotidienne qu'elle ne trouve pas déplaisante : traire les vaches. De génération en génération, sa fa -

mille n'a cessé de puiser dans ce capital onctueux. En passant par la Lorraine, vous verrez que l'habitat est demeuré comme aux temps jadis : rues embourbées, puits communal animé aux heures de sortie et de rentrée du bétail, usoirs garnis devant des maisons où l'habitation côtoie les dépendances, où le couloir intérieur débouche à la fois sur la cuisine, la pièce centrale, l'étable et l'écurie. Une chaleur commune réchauffe les hommes et les animaux. On vit ensemble. On est bien ensemble (1).

Saint Jean-de-Bassel est à l'image de ces multiples petits hameaux retirés. Une ville médiévale, Fénétrange, lui prête ses atours antiques : maisons à oriel, tourelles, porte de France, château, douves converties en jardin potager, grenier à dîme ... La Sarre, route commerciale et militaire, lui offre ses eaux, en 1900 sa force motrice et détermine son destin. Sarrebourg, chef-lieu de canton, garantit sa vie sociale avec ses hôpitaux, ses tribunaux, ses écoles supérieures, ses services administratifs (2) .

Outre ces centres ou pittoresques ou simplement utiles, rien ne relève ce village de soixante habitants perdu parmi tant d'autres au coeur d'une vaste forêt domaniale parsemée d'étangs. Berthelming, Gosselming, Romelfing, Dolving s'adonnent comme Saint-Jean à l'exploitation rurale et à l'élevage.

Quelque chose cependant distingue la localité de ces hameaux si identiques ; c'est la présence sur ses terres d'un couvent de

(1) H. CONTAMINE Metz et la Moselle de 1814 à 1870 Nancy 1932 Tome I P; 107

(2) CL. GERARD La Lorraine Arthaud 1964 p.34 et 223

L. BENOIT La chapelle castrale de Fénétrange - Nancy . Notices manuscrites insérées dans l'ouvrage.

femmes. C'est sur l'enceinte conventuelle que ce village abritait depuis les premières heures de la vie monacale que l'abbé Decker avait arrêté son choix pour y installer ses protégées. Fixées en ces lieux en 1827, les religieuses ne devaient plus les quitter jusqu'à nos jours.

I. LES PROVIDENTES DE MOYE EN LORRAINE ALLEMANDE.

1. VERS UNE IDENTITE CIVILE ET RELIGIEUSE.

a) Leur terre d'élection : un vieux site monastique.

En s'établissant à Saint Jean-de-Bassel, les soeurs de la Providence ne pensaient pas qu'elles allaient rallumer le flambeau de piété que connut cet endroit depuis le Moyen - Age. Ce modeste hameau qui semble s'esquiver, comme oublié, au creux de l'un des multiples vallons du plateau lorrain, fut très tôt un haut lieu de prière. Dès les XIII^e et XIII^e siècles, les chanoinesses de Saint-Augustin choisirent ce havre de paix pour s'y adonner totalement à l'oraison et aux oeuvres de charité. Les magnifiques forêts qui s'étendaient à perte de vue autour de ce point d'eau n'appelaient-elles pas à la contemplation ? Fut-ce précisément aussi cette même solitude, l'éloignement de tout centre urbain qui mit fin à l'abbaye ? L'histoire nous laisse de fortes présomptions à ce sujet. Toujours est-il que la dernière abbesse, Catherine de Niedeck, cadette d'une famille noble d'Alsace, se trouvant seule avec une compagne et sans espoir de recrue, céda le couvent avec tous ses biens à l'évêché de Metz. Sage décision car les guerres incessantes allaient les mettre

dans une insécurité permanente (1).

Les traditions de prière ne furent rompues que pour une courte durée puisque dès 1446 l'évêque Conrad remit les bâtiments de l'abbaye au Grand Maître de l'ordre de Malte. Placés sous la règle de Saint Augustin, les Chevaliers de Saint-Jean furent à même de recueillir l'héritage des moniales de Bassel. Les commandeurs dont Guy de Flack et le baron de Morsberg adaptèrent l'ensemble claustral aux besoins de la commanderie (2) . " Le tabernacle mural du chœur ou armoire eucharistique et l'arcade flamboyante flanquée de deux pinacles, vestiges du tombeau d'un chevalier datant du XV^e siècle...prouvent que les chevaliers non seulement entretenirent l'église des chanoinesses mais s'appliquèrent à l'embellir ..." (3)

Tout nous porte également à croire que les chapelains de l'Ordre assurèrent quotidiennement la psalmodie des heures canoniales de tradition augustinienne. Survint la guerre de Trente ans. Bassel, terre prédestinée de vie religieuse et de charité, connut les horreurs de l'invasion. L'armée suédoise laissa la vallée de la Sarre désolée, le village ruiné, la commanderie désaffectée. Les chevaliers s'étaient-ils adjoints aux armées ? Avaient-ils défendu leur bien ? A cette question que se posait E.Kieffer, l'auteur de la relation apporte une ébauche de réponse : " ...le fait est que la Commanderie fut dévastée et que les chevaliers n'y résidèrent plus après la guerre de Trente ans. " Et le chroniqueur d'ajouter : " ... ils gardèrent cependant la propriété de leur bien, le firent administrer et en percevoir les revenus par un

(1) L.BENOIT La chapelle castrale de Fénétrange . Notes sur la Lorraine allemande. Etude très intéressante sur la région en question et notamment sur les querelles engendrées par Diane de Dompmartin qui épousa un rhingrave protestant puis le filleul de Charles Quint : PP. 6, 7, 8.

(2) E.KIEFFER L'abbé Jean Decker 1766-1844 et la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel.

(3) Ibid.

régisseur. L'antique Bassel a gardé leur nom..." (1)

Ainsi Saint Jean-de-Bassel hérita d'un titre pour le moins honorable. Les villageois, une trentaine encore après le raid suédois, héritèrent aussi d'anciennes obligations attachées au domaine des commandeurs. Leurs doléances quant aux charges épuisant la communauté sont éloquentes. Plutôt qu'une réputation de prière, les chevaliers de Saint Jean laissaient donc derrière eux une lourde addition de redevances. En 1741, c'est J.J.Klein, avocat au Parlement de Metz, qui en assure l'administration. En mars 1789, le syndic de Bassel dépose à la généralité une ultime requête d'allègement ; le village ne sera relevé de la corvée annuelle (2), du droit de Todefall (3) et d'un fort cens sur les maisons et les jardins (4) qu'avec la suppression de l'ordre (5).

Il faudra attendre encore trente-sept ans pour que cette vieille enceinte conventuelle redevienne espace de prière, de silence, en un mot, de vie religieuse. Ce sont précisément les Providentes de Moye qui vont se faire les créditrices du domaine. L'abbé Becker, supérieur et directeur de la jeune communauté, nous décrit ainsi les terres qu'il vient de racheter au dernier acquéreur de la commanderie, Dame Sourier, épouse de Nicolas François Sourier, officier puis inspecteur des forêts et vénérable de la loge Saint Jean de Nancy :

(1) E. KIEFFER op.cit.

(2) A. ST J. Copie Cahiers de doléances du Baillage de Vic : Saint Jean-de-Bassel, Généralité de Metz CXLIII.

(3) Article 10 : lorsque le chef de famille est décédé, le commandeur a le droit de prendre dans la maison mortuaire une bête, s'il y en a, soit cheval, boeuf ou vache...

(4) droit mentionné dans l'article 11. De cette dépendance s'est conservée jusqu'à nos jours une profonde animosité et une attitude de repli que l'on retrouve dans les minutes notariales, les projets d'achats.

(5) 1790 suppression des ordres à vœux perpétuels.

" ...Je viens d'acheter pour quatorze mille francs, à Saint Jean-de-Bassel, canton de Fénétrange, trois lieues de Hommarting, d'une ferme considérable, trois bâtiments qui ont besoin de réparation, le jardin y attenant, sept jours de terre, et un bois de cinquante jours de terre, qui fournira annuellement le bois de chauffage et qui tient au jardin de la maison par les dix-sept jours de terre..." (1)

Voici donc les Providentes qui prennent possession de l'ancienne propriété des chevaliers. A Bassel, on se souvint longtemps de cette incursion : " Un jour d'automne, c'était en 1827, une colonie de religieuses en robe brune vint remplacer la famille des fermiers. Elles étaient arrivées sur des voitures à ridelle depuis Hommarting. Ma mère que j'accompagnais et beaucoup de gens du village allèrent à leur rencontre ; à partir de ce jour, il y eut un grand changement dans notre voisinage. Les murs ne résonnèrent plus de rires et de cris folâtres ; les religieuses vauquaient, silencieuses, à leur besogne et filaient et priaient..." (2)

Enfin Saint Jean-de-Bassel redevenait terre de prière et de charité .

b) Des institutrices chrétiennes dirigées par des ecclésiastiques.

Ces Providentes venues de Hommarting , qui sont-elles au fait ? Dans les évêchés, dont les archives sont perturbées depuis la nouvelle délimitation des diocèses, comme au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, on se pose la même question .

En ce début du XIX^{ème} siècle, des soeurs de la Providence, il y en a partout dans l'Est , et en Alsace, et en Moselle, en Meurthe , dans les Vosges (3). C'est à se demander si l'on viendra jamais à bout de cette

(1) J. WILHELM La congrégation des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel Bar-Le-Duc 1927 Lettre du 17.VIII.1827 p.41

(2) A. ST J. MANUSCRIT DE SR KAMMERLOCHER recueillant les traditions orales auprès des aînées de la congrégation. Cette plaquette a été constituée pour les fêtes du centenaire de 1927.

(3) A. DE ROHAN CHABOT Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^{ème} siècle Thèse de III^{ème} cycle Paris 1967.

incroyable prolifération, d'autant plus qu'elles semblent issues de fondations autonomes. Dans les préfectures, on cherche également à tirer cette affaire au clair et les préfets de police participent à la solution de l'énigme. L'un de ces administrateurs les décrit ainsi dans son rapport à l'enquête ministérielle de 1808 (1):

" Il en est de ce genre dites de la Providence qui (...) est est extrêmement répandue dans ce pays particulièrement dans les Vosges et dans les parties jadis dépendantes du diocèse de Metz. Je sais que ces filles dénommées encore Providence, aujourd'hui appelées à Metz soeurs de Ste-Chrétienne (2) font du bien dans les paroisses pauvres où elles sont appelées ..."

Le portrait que trace alors Mr de Vamy de ces soeurs est le premier visage officiel, confus il est vrai, qu'on leur donne dans les services administratifs :

" ...Elles sont divisées en deux branches, sans maison-mère, ni régime, ni noviciat. De pareilles religieuses ne me paraissent que des INSTITUTRICES CHRETIENNES mais séparées qui sont dirigées par des ecclésiastiques ardents pour le bien : Mr Raulin dans les Vosges, Mr Lacombe en Lorraine allemande..." (3)

Ces filles de la Providence, non constituées en association autorisée et **ayant** pour marque extérieure le port d'un habit noir et d'un chapelet à la ceinture (4), ne sont autres que les institutrices de l'abbé Moye vivant en diaspora depuis la Révolution. Fondées en 1762 pour l'instruction des enfants pauvres des campagnes et des hameaux déshérités, elles se sont regroupées autour de collaborateurs directs du fondateur, le chanoine Raulin du diocèse de St-Dié, Pierre et Dominique Lacombe en Lorraine allemande. " Mr Lacombe, autre institu-

(1) AN F 6297 Etat du personnel et matériel des associations religieuses de femmes du diocèse de Nancy - Lettre de Vamy 8.IV.1808.

Lettre du 25.X.1807 du Ministre de la police générale à Mgr d'Osmond

(2) Vamy les assimile inconsciemment à la fondation Méjanès comme le suggèrent les efforts centralisateurs de l'empereur.

(3) Lettre de Vamy 8.IV.1808 op.cit.

(4) Item

teur de providentes qu'il détache au nombre de 160 dans les parties allemandes des trois diocèses de Metz, Strasbourg et Nancy ..., s'est mis à la tête de ces providentes", poursuit Vamy. Le même administrateur se montre d'ailleurs fort sceptique quant à leur survie :

" ... Si ces deux ecclésiastiques mouraient, elles resteraient sans patron, sans consistance, et les meilleurs sujets, j'espère, viendraient accroître et enrichir de leurs talents et de leur piété l'association véritable des Vatelottes ... (1)

Le raisonnement était sain mais totalement à l'encontre des vœux du fondateur qui voulait atteindre les enfants de campagne, inaccessibles aux soeurs " rentées " de Toul.

A cette perspective d'intégration, s'ajoutait une autre menace de dispersion. Quand l'empereur eut pris en main la restauration de l'instruction publique, il ne voulut, vers 1808, tolérer qu'une seule congrégation enseignante par diocèse. Les évêques, à qui ne tenait pas moins à coeur le relèvement de l'enseignement primaire, si largement entamé dans les campagnes lorraines à la fin du XVIII^e siècle (2), et ce sur une base chrétienne, ne pouvaient guère faire autrement que d'entrer dans les projets de Napoléon I^{er}.

c) Tentative d'assimilation aux associations diocésaines.

A Nancy, Mgr d'Osmond pensa réunir à la congrégation de la Doctrine chrétienne choisie par lui et autorisée, les Providentes éparses de son diocèse dont les Filles de Moye de la section vosgienne et celles de la Lorraine allemande du côté de Sarrebourg. Le projet échoua. Les directeurs respectifs tenaient bien trop à l'oeuvre pour permettre cette fusion qui eût anéanti tous les efforts déployés depuis

(1) Lettre op.cit. Il s'agit des religieuses de la Doctrine chrétienne de Nancy fondée en 1700. Moye les cite expressément dans ses écrits.

(2) ROHAN CHABOT (Alix de) Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^e siècle Paris 1967 ; thèse de 3^{ème} cycle .

un quart de siècle en faveur de la campagne.

A Metz, Mgr Jauffret projeta de regrouper les providentes un peu bohêmes de son diocèse, en 1808 fonctionnaient les deux noviciats de Siersthal et d'Insming, avec la récente congrégation de Sainte - Chrétienne autorisée pour l'enseignement par l'Empereur. Après sa première visite pastorale, il répondit à l'enquête ministérielle (1) qu' "...il vient de terminer la réunion des soeurs allemandes dites de la Providence avec l'association de Sainte-Chrétienne dont elles vont prendre l'habit, les statuts et le règlement, soit cinquante nouvelles religieuses, tous bons et excellents sujets qui ont des écoles dans une grande partie de la Lorraine allemande..." La belle aubaine pour le pasteur qui vient de faire agréer par approbation impériale le 16 août 1807, la jeune institution qu'il dirigeait avec la fondatrice, Madame de Méjanès ! Parmi les 72 membres que comptait celle-ci en 1808, figuraient d'ailleurs déjà une dizaine d'anciennes filles de Moye qui avaient poursuivi leur apostolat initial mais désiraient inscrire leur tâche dans une institution plus structurée (2). L'esprit de cet établissement ne leur était pas tota-

(1) AN F 19 6297 op.cit.

(2) M.GROSDIDIER DE MATONS Une âme lorraine Paris 1956 p. 124

L'auteur retient le nom de ces religieuses et mentionne leur poste d'exercice au moment où elles rejoignent l'institution de Mme de Méjanès. Ce sont successivement : soeurs Aloyse de Reyerswiller, St Ignace de Puttelange, Ste Agnès de Créhange, Ste Thècle et Ste Ursule de Bambiderstroff, Ste Hélène de Plaine de Walsch, Ste Marguerite de Saint-Avold, St Pierre de Longevilleles-Saint-Avold. L'historien ajoute : ... Déjà suffisamment instruites, elles ne firent qu'un court séjour au noviciat pour s'imprégner de la nouvelle règle et reprirent toutes leurs anciens postes... ". Une douzaine de ces soeurs avaient probablement connu, soit personnellement, soit par ouï-dire, Mme de Méjanès, laquelle fut jusqu'à l'arrivée de Mgr Jauffret sous la direction spirituelle de l'abbé Louyot, ami de Jean Martin Moye.

lement étranger puisque c'est auprès de leur fondateur qu'Anne-Victoire Tailleux avait puisé les enseignements d'abandon auxquels l'initiait l'abbé Louyot (1). Cependant les vœux du prélat ne se réalisèrent pas, pour intéressants qu'ils parurent à ses yeux. Tout comme au diocèse de Nancy, la majorité des soeurs de la Providence déclarèrent rester fidèles à leur ancien institut, se serrant et s'abritant derrière les premiers collaborateurs et amis du fondateur. L'Empereur ni les évêques ne forcèrent l'assimilation ; les trois noviciats - Portieux, Insming et Siersthal - continuèrent à fonctionner comme par le passé et à fournir des institutrices aux communes qui les demandaient. Les cinquantes providentes réapparurent sur les listes de l'association primitive . L'une d'entre-elles , Marie Poirot , devint la première assistante de Jean Decker.

De cette menace de dispersion , les différents groupes de Moye sortirent grandis, et qui plus est , raffermis dans leur but spécifique : l'instruction des enfants pauvres des campagnes et des hameaux . Ce courant était d'ailleurs amplement suivi et l'Est vit naître une série d'oeuvres parallèles se proposant comme objectif prioritaire l'instruction des petits ruraux jusqu'alors peu ou point pris en charge.

Parallèlement aux maisons de Siersthal et d'Insming (2) naissait ainsi dans la région de Forbach une nouvelle association de soeurs

(1) M. GROS DIDIER DE MATONS op.cit. p.130 et suivantes.

(2) Pierre Lacombe, curé de Hoff, s'occupait des filles de Moye de la région de Sarrebourg pendant et après la Révolution. Nommé curé d'Insming en 1802, il y établit un noviciat. Dominique, son frère, curé-archiprêtre de Bitche, avait pris en charge celles de Haut-Clocher - Siersthal. Les deux prêtres s'éteignirent en 1812 et 1815. Jean Decker, desservant de Hommarting et grand admirateur de Pierre Lacombe , prit spontanément leur succession . L'oeuvre de Moye de la région allemande de la Lorraine était sauvée .

de la Providence, notamment les institutrices de campagne fondées par l'abbé Gapp cette même année 1808 où Madame de Méjanès quittait sa maison d'Argency pour une propriété plus importante de la ville de Metz. Pour l'abbé Gapp ne se posait pas le problème de fusion puisque son oeuvre voyait à peine le jour. Il lui fallut aller à la quête d'un statut, d'un règlement et d'une spiritualité éprouvée pour ses maîtresses d'école hors clôture. Il n'eut pas à chercher loin car il trouva la réponse auprès de son ami Jean Decker, successeur des frères Lacombe, à la fois son compagnon d'études et d'exil. Ses soeurs s'établirent à Peltre et Mgr Jauffret les distinguera des autres institutrices par l'épithète de soeurs de la Providence de St-André (1). Sur l'état du 11 novembre 1820 (2), l'on mentionne qu'elles exercent dans les cantons de Bouzonville, Metzerviesse, Boulay, Faulquemont, Sarreguemines, Forbach, St-Avold, Sarralbe, Volmunster, Rohrbach et Grostenquin. Les filles de Moye travaillaient dans les secteurs ruraux de Sarrebourg, Albestroff, Château-Salins.

L'Alsace assista également à cette levée de jeunes forces cherchant à se dévouer au service de la jeunesse rurale analphabète. A côté des congrégations traditionnelles encadrant le monde féminin dans les internats des grandes villes (3), l'abbé Kremp Louis lança

(1) M. ANDRE Il cherchait des pierres Paris 1957 p.65.

(2) AN F 196297 cité précédemment.

(3) Il s'agit des chanoinesses de St-Augustin de la congrégation de Notre-Dame fondée en 1597 par Pierre Fourier, des soeurs du Sacré-Coeur de Jésus instituées en 1800 par Madeleine-Sophie Barat, de l'Assomption de Notre-Dame fondée en 1839 par Mère Eugénie de Jésus, des religieuses de Notre-Dame de Sion fondées en 1843 par les frères Ratisbonne, de la compagnie de Ste-Ursule de la T.S.Vierge fondée en 1606 par Anne de Xaintonge, enfin des soeurs de la Doctrine chrétienne de Nancy fondée en 1700 par le chanoine Vatelot de Toul. Aucun de ces établissements n'atteignait les enfants de campagne. On comprend à présent pourquoi les jeunes fondateurs se détournèrent délibérément des structures traditionnelles limitant la sphère d'influence à un petit nombre plutôt aisé.

en 1783 une équipe d'institutrices se vouant au monde rural à l'exemple des providentes de Moye répandues depuis 20 ans déjà en Lorraine. C'est aux écrits de ce dernier que le jeune fondateur emprunta l'essence de son enseignement tant et si bien qu'il les désigna lui aussi sous le nom de soeurs de la Providence . En s'établissant à Ribeauvillé , la population finit par leur attribuer l'appellation plus courante de soeurs de Ribeauvillé. Elles essaimèrent massivement dans les régions haut-rhinoises, Portieux et Saint Jean-de-Bassel se répandant essentiellement en Alsace septentrionale.

C'est donc une étonnante équipe de jeunes femmes, qui sous les auspices de la Providence, s'acharnait à sortir de l'ignorance les filles de campagne qu'aucune législation ne soumettait à la fréquentation scolaire obligatoire. Fin XVIII^e siècle, début XIX^e, la Providence va - quait ainsi à la promotion féminine rurale tout comme elle s'était occupée, par l'intermédiaire de fondateurs clairvoyants, de la jeunesse plus aisée deux, trois siècles plus tôt.

Pour en revenir aux aînées des Providentes de l'Est fondées en 1762 par Jean Martin Moye dans le but précis et arrêté d' :

"...instruire les enfants pauvres de campagne et des hameaux déshérités, et même les adultes ignorants privés plus ou moins complètement des bienfaits de l'instruction, ... dans les petites paroisses, les hameaux sans ressources , qui , à cause de la pauvreté des habitants et de la commune seraient dans l'impossibilité de faire les fondations exigées (1) et se verraient par suite privées du bienfait d'une école chrétienne et bien dirigée ... (2)" ,

(1) J.MARCHAL Vie de l'abbé Moye St Dié 1871 p.45, 51 à 60. Ici Jean Martin Moye pense aux soeurs de Toul dont le fondateur exigeait , et pour cause, un minimum de sécurité matérielle garantie par une fondation ou l'octroi d'une rente ou d'un salaire. Cette disposition éliminait nécessairement une certaine catégorie sociale , notamment les milieux ruraux encore peu fortunés .

(2) Item p.52.

les deux maisons de Portieux et de Hommarting alors dirigées respectivement par les abbés Feys et Decker furent réunies en une seule congrégation. L'ordonnance royale du 12 mars 1816 reconnut l'existence légale à cette fille aînée de l'instruction primaire rurale . L'abbé Feys fut nommé supérieur général de la nouvelle congrégation dont Portieux reçut le titre de maison-mère, celle de Hommarting devenant en quelque sorte une annexe dont l'abbé Decker pris le rang de supérieur délégué. Hommarting assistait à une nouvelle assimilation. Mais la dépendance fut plus théorique qu'effective.

Lorsqu'en 1827 Jean Decker transféra le noviciat visiblement prospère de sa cure à Saint Jean-de-Bassel, il songea aussitôt à entreprendre des négociations en vue d'une indépendance totale. En 1838, l'évêque de Saint-Dié prononça le démembrement de la congrégation. La grande distance, des facteurs d'ordre linguistique, certaines complications administratives au niveau des trois académies où exerçait l'établissement de la Lorraine allemande , enfin un certain malaise du côté de Saint Jean-de-Bassel supportant mal cette tutelle poussèrent le directeur à solliciter une autonomie complète. La séparation fut consommée en 1852 par le décret présidentiel du prince Louis-Napoléon.

La congrégation de la divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel était désormais en possession de son identité civile et religieuse. Mais elle n'avait pas attendu cette ratification officielle pour s'adonner à sa mission . Grâce à ^{son} dynamisme, l'instruction ne demeurait plus l'apanage des villes ; elle pénétrait dans les paroisses les plus pauvres, dans les hameaux les plus isolés, soit 190 écoles en Meurthe, Moselle et dans le Bas-Rhin. Lorsque Jean Decker meurt , il laisse un institut en pleine expansion et de grande notoriété . Ses succsseurs feront preuve du même zèle. Qui sont-ils ?

2. LES DIRECTEURS DE SAINT JEAN FACE AU PROJET INITIAL.

Après Jean Martin Moye et les frères Lacombe sont écrits au livre d'or de la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel (1) les noms des abbés Decker, Grusy, Larvette et Michel. Ensemble et à leur manière ils se consacrèrent à l'oeuvre scolaire lancée par le fondateur tant et si bien que leur souvenir reste attaché à l'histoire de nos congrégations enseignantes de l'Est. Ils font partie de cette inhabituelle phalange de prêtres qui, au sortir de la Révolution et tout au long du XIX^è siècle, ne caressent qu'un rêve : relever l'Église de ses ruines, rechristianiser la population secouée par le vent de l'indifférence, radoucir les mœurs d'une jeunesse qui vient de côtoyer le désordre et la violence, enfin recueillir dans les écoles les enfants traînant dans les rues (2).

Pour relever l'enfance à l'abandon, les animateurs du nouveau trouvèrent un atout dans les associations féminines qui nourrissaient les mêmes projets. Dans l'Est, il suffisait au clergé de prendre en charge ces providentes éparses en recherche d'un bercail, d'une identité et d'un directeur. Ribeauvillé fut pris en main par l'abbé Kremp (3), Peltre par l'abbé Gapp, Portieux par le chanoine Raulin et l'abbé Feys (4). C'est aux frères Lacombe de la période révolutionnaire puis à Jean Decker que Saint-Jean dut sa pérennité. Ses successeurs ne furent pas moins dévoués au projet initial.

(1) Nous désignerons désormais sous l'abréviation " Saint-Jean " cette congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel dont on parlera désormais exclusivement.

(2) A ST J. SR SCHMITT Mémoire. Ce manuscrit fut adressé aux supérieures générales vers la fin de la vie de l'auteur.

a) JEAN DECKER : 1802 - 1844

Jean Decker est né le 13 octobre 1766 à Eschbach dans le Bas-Rhin. Le curé de son village soupçonnant chez l'adolescent quelques marques de piété et d'intelligence doublées d'une précoce vivacité, lui dispensa les premiers rudiments de l'enseignement classique. L'heure venue, les parents de Jean le dirigèrent vers le collège des chanoines du Saint-Sauveur de Sarre-Union (5). L'établissement n'était pas éloigné et jouissait d'une solide réputation, même après le départ des Jésuites. Le jeune homme fréquente les collèges épiscopaux de Sainte-Anne et Saint-Simon de la capitale religieuse moselane quand éclate la Révolution. En 1791, nous le retrouvons à Trêves où le séminaire de Metz avait émigré avec l'ensemble du corps enseignant des Frères Lazaristes. Il est ordonné le 17 décembre 1791. Durant ces années de formation, Jean Decker rencontre deux personnes qui vont exercer une influence directe sur son futur ministère.

C'est, d'une part, l'abbé Gapp ordonné trois mois plus tôt et originaire de son pays natal. Ensembles, ils assistent aux conférences que dispensait à Trêves un missionnaire lorrain : l'abbé Moye, prêtre du diocèse et anciennement vicaire à Metz, auteur spirituel audacieux de plaquettes et tracts (6) qui lui valurent la mise au ban

(3) DIRECTOIRE des Soeurs de Ribeauvillé. Colmar 1910 - Geschichte der Kongregation der g"ottlichen Vorsehung zu Rappoltsweiler.

(4) J. MARCHAL Vie de l'abbé Moye op.cit.

(5) E. KIEFFER L'Abbé Jean Decker 1766-1844 et la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel Metz non daté.

(6) AP A 27 cité par A.M. ABEL : Tract 1784 - " Du soin extrême qu'on doit avoir du baptême des enfants dans le cas d'une fausse-couche ou de la mort d'une femme enceinte."

A.M. ABEL La pauvreté dans la pensée et l'oeuvre de Jean - Martin Moye 1730-1793 ; Doctotat de III^{ème} cycle PARIS 1972, l'auteur énumère des pages 9 à 27 tous les écrits de Jean-Martin Moye. Nous renvoyons le lecteur à cette excellente analyse bibliographique.

du diocèse. Cet exil l'amène à la direction du séminaire de Saint-Dié qu'il mène parallèlement à sa surprenante fondation mosellane : des institutrices de campagne, vivant hors clôture et faisant classe gratuitement. C'en était trop pour certains membres du clergé et l'inquiétant personnage dut quitter son ministère de Metz.

Lorsque Jean Decker fait la connaissance de Moye, et c'est la deuxième grande rencontre qu'il fait dans sa vie, celui-ci revient d'une mission en Chine, où, après un séjour de dix ans, il revint en Europe, laissant derrière lui une jeune congrégation enseignante de " Vierges chinoises " s'adonnant comme les consœurs lorraines à l'instruction des enfants et des adultes (1). Moye, réfractaire à la constitution civile du clergé, rejoignit ses confrères à Trêves. Il y mourra le 4 mai 1793, épuisé par un ministère agité et victime de sa charité au service des malades qu'il soignait à l'hôpital militaire de la ville.

En 1795, nous retrouvons les traces du jeune Decker dans son pays natal. Les registres paroissiaux notent son passage à Gosselming, à Bettborn et dans les hameaux environnants. Coïncidence, concertation ou Providence...? l'abbé Gapp, son ami d'études, circule clandestinement dans le même secteur. Leur destinée comporte bien des similitudes : même âge, même formation à Bouquenon (2), ensemble en exil à Trêves, ensemble vagabonds de Dieu à l'heure des persécutions. Surcroît de coïncidence ...! leur destinée si parallèle va les placer chacun à la tête d'une congrégation de religieuses institutrices. La semence jetée dans leur cœur en terre d'exil se lève abondante et

(1) G.GOYAU J.M.MOYE Missionnaire en Chine Paris Saint-Dié 1937 p.138 et suivantes .

(2) M.ANDRE op.cit. p.19 .

généreuse. Jean Martin Moye pouvait-il souhaiter meilleurs émules...?

Fin avril 1802, les archives signalent l'abbé Decker à Niederstinzeln, l'année suivante comme desservant de la paroisse de Hommarting. Il y demeurera jusqu'en 1827, année où il accompagne ses institutrices de la Providence à Saint Jean-de-Bassel. C'est dans cette première cure de Hommarting que le futur supérieur fera la connaissance de son confrère de Hoff : Pierre Lacombe, responsable épiscopal de la région apostolique de Sarrebourg. Une fois de plus la Providence allait faire cheminer ensemble deux ardents admirateurs de Jean Martin Moye.

Lorsqu'en 1803 Pierre Lacombe est nommé à la cure d'Insming, il y transfère son ancien noviciat de Hoff, accueillant en même temps les autres filles de Moye demeurées sans pasteur depuis la tourmente révolutionnaire. Indécises quant au choix de leur nouveau bercail mais solides dans leur vocation d'enseignantes, dix d'entre elles ont déjà rejoint le groupe de Sainte-Chrétienne.(1)

C'est précisément à ce noviciat d'Insming que va collaborer l'abbé Decker. Sa cure en est éloignée d'une quarantaine de kilomètres. Mais combien allègrement ce vaillant prêtre encore au printemps de sa vie franchira-t-il ces quelques lieues, fût-ce à pied, tant il est enthousiaste...! Lorsque Pierre Lacombe s'éteint en 1812, son ami de Hommarting accueille dans une maison préparée à cette fin le noviciat du défunt. En 1815, celui de Siersthal perdit également son directeur, Dominique Lacombe. Jean Decker l'invita à rejoindre ses consœurs de Hommarting. Voici désormais réunies sous un même toit

(1) M. GROS DIDIER DE MATONS op.cit. p.74 . Voir ci-dessus page 12 .

toutes les soeurs de la Providence du Père Moye en Lorraine allemande. Avec les années, l'association prit de l'ampleur, soutenue par la sollicitude des populations reconnaissantes. La maison de Hommarting finit par devenir à son tour trop petite ; en 1827, l'abbé Decker transporte tout son monde à Saint-Jean. La quête d'une résidence est enfin terminée. Saint Jean-de-Bassel sera, grâce à la circonspection de son directeur, la dernière étape de ce long cheminement.

Outre ses qualités d'organisateur, Jean Decker aura encore à faire preuve de souplesse, voire de réelle humilité. Le rattachement à Portieux lui fut signalé comme fait accompli. Il ne fit aucun obstacle à la fusion, bien qu'il pressentît les difficultés qui allaient en résulter. Au temporel, les affaires s'arrangeaient bien. De part et d'autre, l'on cherche à n'altérer en rien l'harmonieuse unité qui règne entre les "deux branches vigoureuses, sortant du même tronc planté par Jean Martin Moye" comme se plut à les caractériser, dans sa vie du bienheureux (1), Mgr Foucault. Il est vrai que quelques nuages de susceptibilité froissée (2) obscurcissent de temps à autre le ciel des relations ; mais les ondées qui en résultent sont d'autant plus bénéfiques qu'elles obligent Saint-Jean et Portieux à garder le contact (3). Cependant le supérieur de Saint-Jean déplore l'éloignement de son collaborateur :

(1) A.G. FOUCAULT Le vénérable Jean Martin Moye - Une âme d'apôtre. Metz 1901.

(2) J. DECKER Mémoire 20.I.1844 " ...ce sera donc la supérieure de Portieux qui nous demandera compte des recettes et des dépenses faites à nos postes(...)de sorte que nous ne serons plus que des fermiers ... " L'abbé Decker avait engagé sa fortune personnelle dans l'achat de la commanderie.

(3) En 1870, par exemple, Saint-Jean fera un échange de postes avec Portieux après la nouvelle répartition territoriale.

" ...C'est un mal que nous fussions si éloignés l'un de l'autre... (1)

C'est principalement au temporel que les choses se compliquent. Jean Decker doit requérir la signature de Portieux pour tout acte civil . Acquisitions, ventes et projets de construction sont soumis à la maison vosgienne. Les revenus doivent couvrir la balance financière de la congrégation entière . Portieux se trouve à ce moment dans une détresse budgétaire considérable (2). Là le problème, si problème il y eût, pouvait se résoudre. Il est certain que la bonne volonté des deux côtés écartait maints obstacles.

C'est dans le domaine administratif que les difficultés se font principalement jour. La vaste congrégation de la Providence de Moye , soit 376 religieuses dépendant de Portieux et 287 de Hommaring (3), est disséminée à travers trois départements , à savoir ceux de la Meurthe, de la Moselle et du Bas-Rhin en ce qui concerne la branche allemande. Sur le plan scolaire, elle doit répondre aux exigences de trois recteurs d'académie dont les voeux sont nécessairement liés aux conjonctures régionales. Reste le problème linguistique : le mouvement du personnel est inévitablement tributaire de l'origine linguistique des institutrices. Ces ambiguïtés engendrent force affrontements, accumulant au fil des jours d'inéluctables mais irritantes lenteurs administratives .

(1)AP Lettre de 1828 adressée par Jean Decker à l'abbé Feys.

(2)ANNALES de la Congrégation de la Providence de Portieux (Vosges) fondée en 1762 par le Vén. Jean Martin Moye - Epinal 1909 p.138,263.

(3)AN XX F 6347 - Etat 1619 . Copie A.ST J.

Jean Decker finit donc par solliciter du Ministre du Culte le démembrement effectif de la congrégation (1). L'autorisation épiscopale lui sera accordée en 1838 , soutenue par le consentement du conseil général de Portieux.

Toutes ces situations, parfois délicates, avouons-le, le Directeur de St-Jean les aborde avec son tempérament d'Alsacien : vif, passionné quand son oeuvre en est l'enjeu, même batailleur et quelquefois impétueux si les affaires ne vont pas assez vite , d'une spontanéité prête à bousculer pour tout ce qui touche sa cause. Enthousiaste mais obstiné, zélé mais endurant, la mort le surprend hélas avant qu'il ait pu mener à terme son voeu le plus cher : la reconnaissance légale de sa société par le gouvernement . Huit ans plus tard , le projet est ratifié par décret présidentiel du 16 mars 1852 (2).

S'il ne fut pas saint à canoniser, Jean Decker laissera pourtant le souvenir d'un homme de vie intérieure intense . A ses jeunes émules de Hommarting qu'il prépare à l'entrée au séminaire (3) , aux filles de Moye qu'il entoure de sollicitude, il inspire piété , renoncement, ascèse. Saint , l'abbé Decker le fut comme tous les confrères de ce temps-là : rude, austère, bourreau de travail , mais bon, ouvert , spontané, sans duplicité. En visitant de hameau en hameau ses institutrices, il portait le cilice. Lorsqu'il montait en chaire, un bracelet de fer labourait ses membres . Il s'accommodait volontiers de la table frugale des pauvres soeurs. Sœur Claire reste sa vie durant éblouie par la sainteté de son supérieur :

(1)J.DECKER Mémoire op.cit.

(2)A.ST J. Copie du décret présidentiel avec nouveau statut: 16.III.52.

(3)A.ST J. Panégyrique fait par l'un de ses anciens petits séminaristes et devenu prêtre du diocèse.

AN. : Enquête sur l'état des congrégations , 1808 - F.19.

" ... Le Père Decker fut un saint et un grand saint. Sa vie durant était une prière et une immolation continuelles . Il jeûnait presque toujours, ne parlait que de Dieu et des choses nécessaires. Je lui servais le repas : on eût dit qu'il ne savait pas ce qu'il mangeait ; jamais il n'a ajouté d'assaisonnement là où manquait ou sel ou vinaigre .

Il portait une chaîne autour des reins, plus large que ma main, garnie de forts piquants qui rentraient très avant dans la chair . Et cette chaîne, il la remettait chaque fois qu'il allait faire une visite, une promenade ou qu'il entrait au confessionnal ... (1).

Le chanoine Kieffer retint de son confrère de ces périodes post-révolutionnaires qu'il fut " un caractère, un tempérament, un animateur aussi loyal que désintéressé, fidèle et loyal (2).

Au physique, le portrait conservé et arraché à son humilité par une ruse toute féminine (3), nous livre l'image d'une personne de haute stature, le front élevé, les yeux observateurs mais bons et le regard doux. Sa physionomie est empreinte de calme et de sérénité; ses lèvres accusent force de caractère et son sens de l'humour.

Au physique comme au moral, l'abbé Jean Decker paraît donc vraiment l'homme de barre qu'il fallait pour lancer sur l'océan des temps le frêle bateau né de la pensée philanthropique de son vénérable prédécesseur, Jean Martin Moye. En 1844 , le supérieur des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel meurt, âgé de 77 ans . Dans l'institution, il perpétue sa mémoire par le Règlement qu'il composa avec son ami Pierre Lacombe " tiré presque uniquement des écrits épars de Mr Moye " (4).

Le voeu de prospérité spirituelle et temporelle qu'il formule dans

(1) A.ST J. Mémoire de Sr Philomène HAAG - 1893 .

(2) E.KIEFFER op.cit.

(3) A.ST J. Mémoire cité ci-dessus.

(4) A.ST J. Mémoire Decker op.cit.

cet ultime testament confirme son véritable attachement à la famille religieuse, hier sortie de sa chrysalide, aujourd'hui volant de ses propres ailes.

- (1) " ... Cet établissement (...) doit être pour l'avenir une source de lumière et de bonne éducation et par là de bonheur surtout pour la classe peu aisée de cette contrée..."

b) L'abbé Pierre GRUSY .

Si nous nous sommes si longuement penchés sur la figure de Jean Decker, c'est qu'il fut la cheville ouvrière de la congrégation au temps où celle-ci commençait à s'établir et à s'organiser. C'est à une jeune fondation que se donne corps et âme le zélé supérieur . Il veut en consolider les assises et en garantir la pérennité. Aussi lui faut-il du durable, du solide, du légal, de la compétence. Tous ses efforts se conjuguent pour former des institutrices capables, membres d'une institution reconnue. Père spirituel des filles de Moye de la Lorraine allemande, généreux donateur soldant de ses propres deniers l'achat du domaine des commandeurs (2), en quelque sorte berger d'un troupeau dispersé se mettant à la fois en quête des brebis et du bercail, Jean Decker a joué le rôle de pionnier.

En 1845, toutes les enseignantes en fonction sont sorties de son école. C'est aussi à ce titre qu'il nous a paru opportun de nous y arrêter plus longuement. C'est à peine si, au cours de son ministère à la tête de la congrégation, Pierre Grusy, son successeur, modifie l'itinéraire spirituel et temporel de l'établissement. Sage et intelligent, celui-ci collabore avec soeur Savinie Sander au grand oeuvre.

(3)

(1) Mémoire Decker op.cit.

(2) item.

(3) Sr Savinie est la deuxième assistante générale de la congrégation, (1840-1845) succédant à Marie POIROT (1803-1839) et remplacée par Basilisse GAND (1845-1864).

Face au petit séminaire de Pont-à-Mousson installé dans les splendides bâtiments de l'ancienne abbaye des Prémontrés (1), d'où l'obédience épiscopale l'arrache à son poste de professeur de lettres, Pierre Grusy trouve un complexe conventuel modeste, ramassé, voire d'une surprenante exigüité. Les bâtiments sont vieux, les locaux étroits, les dépendances vétustes, les pièces de terre désespérément abondantes (2). Pour l'ecclésiastique, hier sorti d'un établissement installé de façon rationnelle, où l'ordre du jour alterne judicieusement activités professionnelles et religieuses, le travail qui se présente s'avère varié et de longue haleine. C'est sans hésiter d'ailleurs que le prêtre, alors âgé de cinquante ans (3), se fera aussitôt architecte, proviseur et directeur de communauté. Tâche écrasante et lourde de responsabilité...! Le cumul de ces fonctions si diverses est loin de l'effrayer. Il poursuivra également la quête d'indépendance alors à l'état de veille et reprend les écritures administratives auprès des ministères, évêchés et préfectures (4). Hélas ! comme son prédécesseur, il ne verra pas le couronnement de ses efforts, étant appelé deux ans auparavant, au service de la paroisse de Danne-et-Quatre Vents.

En automne 1839, Germaine Miare qui entre au couvent de Saint-Jean âgée de 16 ans trouve le vieux noviciat déjà chancelant sous ses pieds. Huit ans plus tard, Marie Gérôme juge le couvent bien pauvre encore. Le chemin qu'emprunte la paroisse de Bassel, le jour

(1) P. LALLEMAND-M. NOEL Pont-à-Mousson Lyon 1968 p.114.

(2) A.ST J. : sept jours de terre labourable et un bois de cinquante jours de terre. Cité ci-dessus p.8.

(3) AMM. extrait du registre des actes de décès de la Commune de Danne-et-Quatre Vents (Meurthe).

(4) A.ST J. : lettres du 13.III.1846 au député Corrignon(?) de la Meurthe, du 27.III.1845 à l'évêché de Nancy-Toul, du 19.V.1850 au vicaire général Griedel de Nancy.

de la St Jean pour la procession patronale sert d'entrée principale. L'ensemble comporte alors la grange des chevaliers avec écuries, une cuisine adossée à ces vieux bâtiments, la maison Ste-Anne qui comprend une salle commune, deux pièces contiguës réservées aux grandes malades (1). Au - dessus du réfectoire, les élèves-postulantes occupent une salle de classe qui voisine avec le bureau de la maîtresse des novices et celui de l'assistante. Ce local est affecté à plusieurs usages et se transforme tour à tour en atelier de filature et de couture ou toute autre activité chaque fois que novices et postulantes vaquent à des occupations extérieures. En 1848, le nouveau noviciat est sous toit, dit Marie Gérôme :

" ...Nous toutes les novices, nous nous installâmes dans la maison Ste-Marie, cédant l'ancien bâtiment aux converses (2) et aux vieilles soeurs malades. Notre jardin qu'entourait une haute muraille s'étendait derrière cette maison ..." (3).

Cette belle et grande construction où les élèves participent en transportant les matériaux sous la vigilante direction de l'entrepreneur et de la supérieure locale, Sr Basilisse Gand, doit être interrompue trois fois, faute d'argent (4). La maison est à deux étages et comporte de vastes salles répondant aux besoins croissants d'espace.

L'abbé Grusy occupe le premier étage de la maison St Jean, nommée plus tard St Christophe en l'honneur du nouveau supérieur qui s'y installe. Cet appartement encastré entre le clocher et la

- (1) Les archives de St Jean conservent une vieille aquarelle exécutée par sr A.M.HOULNE perpétuant la mémoire de cette grange. Voir J.WILHELM p.44 - planche de la maison Ste-Anne.
- (2) Première mention de " soeurs converses". Le deuxième texte écrit qui la relate date de 1900 et supprime cette appellation inadéquate à l'institution.
- (3) A.ST J. Mémoire de M.GEROME : texte manuscrit.
- (4) Item : témoignage de Mme ADAM.

nef de l'église paroissiale (1), tel un joyau dans son écrin gothique, est surplombé d'un deuxième étage qui donne directement accès à la tribune de ladite église. " Les bancs disposés en gradin nous permettaient à toutes de participer aux offices du village " . La chapelle conventuelle, disons plutôt l'oratoire, se trouve au rez-de-chaussée et donne de plein pied sur la place communale.

C'est avec plaisir que Pierre Grusy voit grandir ce bâtiment permettant enfin d'aérer le planing d'utilisation des différentes salles. Les novices à cette époque sont en effet nombreuses ; les recrues ne cessent d'affluer. Bâtitisseur courageux , Grusy est aussi heureux directeur de communauté.

La jeune famille religieuse partage effectivement son temps entre la prière, les études et les travaux domestiques :

" ...Nous travaillâmes avec ardeur tant en classe qu'au dehors. (...) De neuf à onze heures du matin, nous étions en classe. De même de quatorze à dix-sept heures. Le reste du temps était partagé entre la prière et les différentes activités. En été, par exemple, nous participions à tous les travaux des champs et du jardin potager..." (2)

Il s'agit en effet d'exploiter les sept jours de terre labourable (3) attenant à la propriété. Le directeur s'employa à étendre l'avoir cadastral par l'achat de nombreuses terres autour du domaine. Il fallait donner aux religieuses le moyen de tirer toute leur subsistance de ces terres dans cette vie quasi autarcique qu'on menait derrière la clôture . Produire tout ce que l'on consomme pour consacrer le

(1) Voir J.WILHELM - Planche 2 p.17 - au fond , à droite on voit nettement la tour romane de l'église paroissiale et les deux maisons St-Christophe et Ste-Marie.

(2) A.ST J. Mémoire de sr Gêrôme op.cit.

(3) Un jour de terre correspond dans le Bas-Rhin à 20 ares. Le paysan y parle, non d'un jour de terre, mais d'une matinée de terre : das Morgenstück .

maximum d'argent liquide à l'oeuvre proprement dite, aux constructions, aux fondations, bref à tout ce qui ne peut s'acquérir qu'avec les espèces sonnantes, les étoffes dans le domaine vestimentaire, les livres de classe pour les élèves, les investissements en bâtiments. Quatre grandes constructions seront ainsi entreprises jusqu'en 1870 : la maison Ste-Anne mentionnée précédemment, la maison Ste-Marie érigée par Grusy, l'imposante maison Ste-Famille, enfin la chapelle claustrale terminée en 1870. On demande aux élèves de participer à ces vastes projets d'agrandissement. N'est-ce pas les initier à la vie laborieuse qu'elles auront à mener dans un très proche avenir ?

Eh ! oui ; la vie qu'on mène à St Jean est parfois bien rude. Sr Elisa Weiten se rappelle qu'au temps des moissons, par exemple, on se levait avec le petit jour :

" ... Nous nous levions à deux heures du matin pour nous rendre aux champs et couper les céréales jusqu'à six heures. . . Nous rentrions ensuite pour prendre une petite collation, assister à la messe, etc..." (1)

Cette parenthèse ne signifie rien moins que les menus travaux ménagers que tout élève exécute en internat: toilette, ménage, petits offices quotidiens.

" ...À neuf heures, nous étions d'ordinaire en classe. " Longtemps les urgences saisonnières imposèrent leur priorité à l'emploi du temps régulier. " Pendant la saison des foins, nous n'avions pas classe du tout" . Mais si on travaillait beaucoup à St-Jean, on y mangeait suffisamment pourtant. Sr Weiten trouve la nourriture correcte, point abondante toutefois. Du moins en 1857, car, dit-elle :

(1)A.ST J. op. cit.

"...Nous n'avons pas souffert de la faim ; le goûter de seize heures comportait du pain en été (saison des travaux) ; en hiver, il n'y avait rien...
 ...Même pendant la semaine sainte où nous assurions pourtant le grand nettoyage du printemps, nous devions suivre très strictement les observances..."

Le temps du carême mettait donc à rude épreuve quicunque était astreint au devoir de jeûne et d'abstinence. L'élève tombait-elle malade ? On la rendait à sa famille à laquelle n'était donc pas seulement demandé le tribut de sa personne mais aussi son concours financier tout au long des années de formation , avant l'entrée définitive dans la congrégation :

" ...tombée malade le 4 juin, je dus prendre ma convalescence jusqu'au 25 octobre dans ma famille. Dès que je fus remise, je repris aussitôt les études.."

En quoi consistait ces études ? Les témoignages nous permettent d'établir l'horaire et la durée, soit six heures par jour pendant deux ans pour les francophones, trois, parfois quatre pour les germanophones. Le corps enseignant de ce séminaire comprenait le maître d'étude, en l'occurrence le supérieur ecclésiastique en titre, la maîtresse des novices , ancienne institutrice de vertu et d'expérience éprouvées, enfin deux maîtresses exclusivement affectées à la tâche d'enseignante.

Jean Decker fut un ardent maître d'étude. Sa solide formation au collège de Sarre-Union puis au séminaire de Metz l'y avait préparé." Il maniait habilement la langue française " dit son chroniqueur, "...De ses nombreuses lettres toujours correctes d'orthographe et de style, la phrase prend souvent l'allure et l'ampleur de la tournure latine, ce qui prouve l'excellente formation classique qu'il avait reçue et gardée ". Cette langue française , il essaie de l'enseigner et de la perfectionner auprès de ses élèves des régions germanophones.

" ... Constatons dans ses lettres , les efforts qu'il fit pour que la langue française fût cultivée dans son noviciat. Il envoie des soeurs dans les Vosges pour se perfectionner. Il parle un jour d'y envoyer sa nièce religieuse!"(1)

Decker ne fait que répondre à un impératif de ce temps amorçant l'introduction , disons plutôt la vulgarisation de la langue française peu utilisée dans l'Est de langue maternelle allemande.

Aussi dans ce domaine, Pierre Grusy marche sur les traces de son prédécesseur . C'est d'ailleurs une question de vie ou de mort pour la congrégation que cette adaptation au besoin du temps et Grusy ne se ménage pas à cet égard. Jean Wilhelm , en énumérant ses vastes obligations , relève à ce sujet :

" ...Le supérieur s'occupa beaucoup de la formation intellectuellesurtout des futures institutrices. Presque toute la journée, il faisait classe et surveillait les études."(2)

Et d'ajouter un trait dont nous aurons soin de nous souvenir lorsque nous parlerons plus loin de certaines affaires contentieuses parues devant le conseil général de la Moselle " Ainsi les soeurs formées par lui avaient-elles de l'instruction, ce qui les faisait encore plus aimer. " Nous aurons l'occasion de rencontrer plus longuement cet ardent directeur d'étude dont le sens de l'organisation n'était pas la moins développée de ses qualités. La congrégation lui doit les premiers registres , soit cinq épais manuscrits retraçant d'une écriture fine et nette l'état matériel du couvent, des postes, des écoles, la situation détaillée du personnel depuis l'entrée de la jeune fille jusqu'à sa prise d'habit, ses voeux de profession , sa nomination, ses postes d'exercice , enfin sa fin de carrière et son décès . Arrivées , départs, paiement ou non d'une pension alimentaire , bref tout ce qui peut intéresser l'administration conventuelle.

(1)E.KIEFFER op.cit.

(2)J.WILHELM op.cit. p.55

Une mutation imprévue l'arrache à cette tâche passionnante si bénéfique pour l'institution. Les soeurs le regrettent car il fut éminemment bon.

Face au projet de Moye, Grusy se montre donc tout aussi zélé et dynamique que son prédécesseur . Il laisse la figure toute originale d'un bâtisseur, d'un administrateur avisé et d'un directeur d'étude de marque. La chose scolaire a progressé durant son gouvernement . En cette période d'évolution , voilà bien encore une fois l'homme qu'il fallait pour mener à bien l'oeuvre initiale .

C) Christophe LARVETTE .

La tradition laisse de ce directeur une note d'austérité qui semble avoir fortement marqué et en quelque sorte traumatisé les soeurs. L'abbé Larvette met l'accent sur l'humilité , les sciences humaines , le bagage intellectuel, la formation professionnelle étant accessoires au salut de l'âme. Cette résistance à ^{la} culture ira jusqu'à compromettre temporairement la capacité effective des élèves-maîtresses qu'il dirige . Les temps sont révolus où le maître-d'étude met la formation professionnelle au même rang que la formation doctrinale:

"...L'instruction que recevaient alors les futures institutrices ne dépassait guère le programme d'une bonne école primaire. Normalement les élèves-maîtresses devaient passer par trois cours, mais les leçons ne se donnaient pas régulièrement, les élèves devaient aider au jardin et à la buanderie...(1)

La formation restait donc tributaire --*le constatons -- des conceptions des supérieurs. Contrairement à l'abbé Decker qui fut

(1) J. WILHELM op.cit. p.57.

* - nous ...

directeur d'un pré-séminaire pendant dix ans (1), contrairement aussi à l'abbé Grusy qui sortait des Prémontrés de Pont-à-Mousson célèbres par (*) pléïade d'" excellents supérieurs et professeurs " (2) , tous collègues du futur directeur de St Jean, le chanoine Christophe passe de la simple fonction de desservant des paroisses de Hattigny, Weckerswiller et Brouviller (3) à la charge notablement différente de directeur d'une communauté religieuse enseignante. Après vingt - sept ans de service paroissial, l'abbé Larvette vient à St-Jean marqué par la mentalité de ses fidèles et surtout celle de ses confrères peu ouverts à certains aspects de la formation humaine . La science enfle, dit-il ; tout le reste est vanité. Hélas ! c'était bien mal comprendre son rôle de chef d'une école professionnelle...Il faudra une intervention énergique des autorités scolaires pour que prenne fin cet état de chose.

C'était donc un autre aspect de la spiritualité de Moye que Christophe Larvette entendait privilégier en assurant une solide éducation ascétique. C'est durant son administration que se fit la séparation définitive d'avec Portieux. Sr Basilisse Gand qui portait jusqu'à présent le nom d'économe, prit le titre de supérieure générale. Elle amorça l'ère d'une administration par les religieuses elles-mêmes ; de constitution délicate , de nature réservée et silencieuse , sa personnalité s'effaça devant celle de l'abbé Lar-

(1) A. ST J. Panegyrique 1844 - Dossier Decker.

(2) P. LALLEMAND op.cit..p.114

(3) Ch. LARVETTE : 1813 desservant à Hattigny
 1814 " à Weckerswiller
 1817 " à Brouviller
 1850 " à St Jean-de-Bassel et au couvent.

L'abbé Christophe a 62 ans quand il est nommé pour St-Jean. En 1852 il est revêtu du titre de chanoine honoraire de Nancy.

(*) ... leur pléïade ...

Larvette. Avec le vénérable vieillard se termine en 1863 , la période autoritaire (1). La congrégation commençait par un gouvernement autonome. Le statut de 1852 demandait en effet que la supérieure générale fût élue et non nommée.

d) Nicolas Michel.

Avec la nomination de l'abbé Michel rentre un souffle nouveau dans l'administration conventuelle de Saint-Jean-de-Bassel. Le supérieur, âgé de 47 ans, professeur puis directeur (2) depuis son ordination au petit-séminaire de Pont-à-Mousson est d'étoffe à redresser la situation. Son évêque de Nancy, Mgr D'Arboiy, l'a prévenu que sa fonction de directeur d'un institut enseignant est un poste au moins aussi important que celui de père spirituel de la communauté religieuse.

C'est au redressement du secteur scolaire qu'il emploie ses premières forces. Avec empressement, le collège de Fénétrange lui prête son concours. J.Wilhelm rapporte à ce sujet que " - plusieurs de ces messieurs venaient régulièrement donner des cours aux novices. Mr Lorrain dispensait deux fois par semaine un cours de style ; Mr Striff, professeur de musique donnait aux élèves des leçons de piano et de violon."(3). Pour éprouver les connaissances des élèves l'abbé Michel que secondait soeur Adrienne Frache depuis 1864, organisa des examens intra-muros. L'évêque de Nancy y délégua un chanoine. L'archiprêtre de Sarrebourg et deux inspecteurs de la région firent partie du jury . Enfin , s'ajoutait à cette commission

(1) Le congrégation conserve un tableau de l'abbé Larvette. Port majestueux, oeil ardent, camail de chanoine éclatant, en main le Directoire de 1858 avec la page de garde rectificatrice insérée sous ses auspices.

le directeur du collège épiscopal de Fénétrange , Mr L'Huillier. Y furent présents également le supérieur en personne et soeur Adrienne Frache. De quoi impressionner ces jeunes élèves qui n'avaient pas encore eu l'occasion jusqu'à présent de se mesurer d'une façon aussi solennelle aux exigences d'un examen dirigé par un jury aussi officiel(4). Cette première épreuve dura huit jours.

De ces promotions vont d'ailleurs sortir deux brillantes élèves, futures supérieures générales et directrices d'études de la congrégation. Soeurs Anna Houlné et Mathilde Schmitt furent en effet les premières élèves de Saint-Jean à se présenter aux examens supérieurs à Nancy. Un inspecteur de la région de Wissembourg se souvenait de l'intelligence pétillante de la première . C'est lui-même qui en rapportait le fait à une de ses institutrices lors d'une inspection (5). Comme jeune professeur, ses élèves la trouvent plutôt sévère, d'une ponctualité implacable et d' "...une fermeté que nous avons seulement appréciée quand nous fûmes à nos postes d'institutrices " (6).

L'enseignement se trouve donc en bonne voie à Saint-Jean. Mais la tâche n'est pas facile pour la direction ; l'abbé Michel et soeur Adrienne créent des postes, en suppriment d'autres, projettent des expansions en Outre-Mer, écoutent les doléances, parent aux incom -

(2) A.E.M. Curriculum vitae de Nicolas Michel .

(3) J.WILHELM op.cit. p. 63.

(4) A.ST J. Manuscrit de Sr KAMMERLOCHER écrit en vue des solennités du centenaire 1827-1927.

(5) A.ST J. Mémoire de soeur HUFFNER.

(6) A.ST J. ibid.

pétences, songent aux carences. Ces charges si diverses ont-elles entravé l'évolution générale dans la congrégation ? Les annales ne mentionnent aucun recul. Au contraire ...!

Cette fois , ce sont les pierres qui parlent si les annales se taisent & La construction en 1864 de cet immense édifice qu'est la maison Ste-Famille, dite plus tard école normale, est une preuve évidente de vitalité , voire de prospérité. Il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'oeil sur ce vaste ensemble tant il en impose par sa surface et par son volume.

Surplombant une solide cave voûtée qui s'étire tout le long du bâtiment, le rez-de-chaussée se divise en deux sections. La façade nord accueille deux salles à deux cents places chacune. (1)

Claire, spacieuse, à bonne acoustique, la salle des conférences est destinée , comme son nom l'indique, à recevoir des orateurs. Tous amis ou connaissances de la grande famille religieuse de Saint Jean jusqu'aux inspecteurs , y multiplient à plaisir allocutions, entretiens, causeries, voire cours ex-cathedra. Que de leçons de géographie vivante ainsi dispensées lors d'un retour en Europe de tel frère, oncle, neveu, missionnaires revenu d'Océanie, de Chine ou des brûlantes terres d'Afrique...! Ces ardents apôtres du Nouveau-Monde subjuguent si bien leur auditoire qu'une de ces conférences verra naître une fondation " Moye " au Texas .(2)

Pour les élèves, la salle des conférences devient aussi le forum des épreuves. Les trois portes latérales qui y donnent accès les font donc plutôt frémir chaque fois qu'elles gagent leurs salles de classe avoisinantes, soit six locaux par étage.

(1) J. WILHELM op.cit. p.16 planche 2. La maison Ste-Famille se trouve à gauche de la prise de vue.

(2) A. ST. J. Dossier Texas.

La salle " sedes sapientiae " est affectée à un usage plus familier : à cinq heures et demie du matin, la jeunesse conventuelle s'y retrouve pour y réciter la prière du matin , chanter un extrait des Laudes , s'adonner à une brève méditation jusqu'à six heures . Les jeudi et samedi, une lecture spirituelle donnée du haut de la chaire par l'une ou l'autre maîtresse de classe , soit aussi la supérieure générale ou la directrice des études, les rassemble à nouveau dans ce local. C'est alors l'heure des conseils, des leçons de bienséance, des recommandations, des réprimandes , des remises en question d'une élève, d'une classe ou de tout le groupe ; bref , c'est l'heure de vérité. Et l'on y joue cartes sur table, les aînées ne l'ont pas oublié...! Dans cette même pièce, on présente les vœux aux supérieurs, récite des compliments, produit des partitions , distribue des prix . Un grand repas est-il prévu ? C'est là qu'il se donne. Plus familière que la salle des conférences dont l'obscurité accable le mobilier tant qu'on n'y séjourne pas, la salle " Sedes " sert en quelque sorte à la vie quotidienne. C'est le gynécée de l'établissement. Un superbe quoique modeste groupe en bois sculpté , la " Virgo sedes sapientiae" - Vierge , Trône de la Sagesse, sceptre en main et diadème sur le front, escabeau sous le pied , sur son genou l'Enfant-Roi embrassant de son regard déjà universel le monde dont il tient le symbole au creux de la main , lui a légué ce nom. Aux flots de lumière qui s'engouffrent par les dix baies s'ajoute^{le} le sourire maternel de cette Vierge, et le geste aimablement bénissant de son Fils pour donner un air de famille au local. Le contraste de ce lieu avec la salle voisine affectée à des usages si différents communiquera à des générations d'enfants et d'adolescentes le goût à l'austérité dépouillée de l'existence qu'elles sont appelées à mener .

L'abbé Michel et soeur Adrienne se félicitent de pouvoir désormais répartir dans une quinzaine de nouveaux locaux dont se targue à présent la maison Ste-Famille les élèves dont le nombre ne cesse de croître. Trois dortoirs à deux cents lits accueillent les internes ; sous les toits, le grenier à poutres apparentes leur offre des armoires individuelles que ne peuvent contenir les salles de nuit. Les malles en osier clair s'allignent le long des vasistas à petites croisées romantiques. Jeudi et samedi , les élèves ont la joie de venir y passer quelques quarts d'heures pour y donner libre cours à la causette , aux souvenirs - c'est là qu'on dépose le courrier déjà lu - à la détente en un mot. La surveillance y est bienveillante, se durcissant périodiquement pendant les épidémies de vol. Contrôle et renvoi s'en-suivent et mettent fin au fléau. Enfin une aimable galerie de cabines de musique rustiques, de chambres-réserves, de pièces-débarras complète le tableau de la maison Ste-Famille.

Fonctionnel, aéré, sympathique, ce beau bâtiment va devenir dès les premières heures l'âme de tout le complexe conventuel, surtout depuis que l'administration générale y a élu domicile. Il va répondre pendant un siècle entier aux exigences les plus diverses que peut éprouver un établissement de cet ordre. C'est dire aussi , notons-le en passant , que la situation financière n'est pas précisément à la déroute... d'autant plus qu'en 1870, soit cinq ans plus tard, une magnifique chapelle gothique se trouve sous toit quand éclate la guerre. (1)

(1) A. ST J. Mémoire Sr KAMMERLOCHER op.cit. A quelques détails près, ces lieux ont conservé leur cachet d'origine. Il n'y circule plus la soeur " lampiste " chargée de l'éclairage au temps où l'on éclairait à l'acétylène.

A travers ces quatre directeurs de St Jean , voici donc jetées les bases spirituelles, temporelles et sociales de l'oeuvre initiale. Son fondateur n'entendait pas au départ en faire une institution aussi structurée. Mais si elle devait vivre, il fallait qu'elle inscrive son action dans le temps. Chaque supérieur envisagea la construction de l'édifice dont la pierre angulaire demeurerait la priorité à l'enfant de la campagne et du hameau, peu ou point atteint par l'instruction officielle, à travers sa personnalité. Ensemble , ils sont arrivés à en faire une congrégation à statut autonome et à activité sociale reconnue. C'était une façon de travailler à la promotion du monde rural qui commençait à secouer sa torpeur ancestrale .

Pour assumer, voire canaliser et diriger cette nouvelle mentalité , comment étaient préparés les membres de la congrégation ? Ce thème fera l'objet de la prochaine étude.

II. PREPARATION D'UNE FILLE DE MOYE A SA CARRIERE D'INSTITUTRICE.

1. FORMATION PROFESSIONNELLE : L'ELEVE-MAÎTRESSE .

Riche d'un petit bagage scolaire (1) ou parfois totalement ignorante, l'aspirante à la profession d'institutrice congréganiste vient à St Jean munie de ce que l'école lui a légué : un peu de lecture, de calcul, des connaissances orales et vocales du catéchisme diocésain, le tout en allemand , bien entendu (2). Dans l'autre cas,

(1) Les filles de Moye font classe dans l'Est depuis 1762. Les recrues de St Jean sortent généralement de leurs écoles, soit 230 postes en 1845. Cf. Registre Grusy.

elle apporte sa bonne volonté et son désir de se prêter à tout.
C'est déjà beaucoup. Que reçoit-elle à Saint-Jean ?

a) Contenu de la formation professionnelle.

Très longtemps , contenu et contenant de l'enseignement professionnel restèrent à définir. Les hiérarchies scolaires, elles aussi jeunes dans leur carrière (3), marquent bien leurs vœux, ces vœux se précisant lentement et progressivement au cours des années ; mais c'est bien tout. Sans disposer de directives très précises, l'on pare aux besoins du moment.

En 1800, une fille de Moye sait lire, écrire, calculer (4) . C'est dire qu'on l'y a initiée. En 1836, Jean Decker répond au recteur d'académie de Strasbourg (5) qu'il a préparé ses élèves - maîtresses à l'enseignement du calcul, de l'écriture et de la lecture. " Sans être de françaises toutes faites " , elles sont à même de donner des notions de grammaire. Le directeur d'étude qui lui succède déclare dans son mémoire rédigé en vue de l'obtention de la légalisation de l'institut que ses trente novices sont préparées à leur carrière par " - l'enseigne~~ment~~ des principes religieux, des deux langues, dont la connaissance est indispensable dans ces pays,

(2) La langue maternelle des populations de l'Est habitant les secteurs de la frontière linguistique étant d'ascendance germanique, l'enseignement s'y est fait dans cette langue. C'est Napoléon I^{er} qui songe le premier à rendre obligatoire la langue nationale.

(3) A. PROST L'enseignement en France de 1800 à 1967 Paris 1968 p.92

(4) DIRECTOIRE des Soeurs de la Providence - Portieux 1858 p. 70 ; p.9 - elles doivent bien savoir lire et écrire , de manière à pouvoir le montrer et donner des Exemples aux autres .

(5) A.B-Rh. Série T Lettre 1242 K 8 .

item l'arithmétique avec le système décimal, la géographie, l'histoire, les ouvrages manuels etc . " (1). Voici brièvement résumé , le contenu de l'enseignement dispensé à Saint-Jean. Il semble répondre aux exigences officielles , plus ou moins élastiques suivant les courants politiques qui traversent la France , car , tandis qu'ici l'on souhaite intensifier le savoir des élèves de l'école élémentaire , là on lui demande tout juste de savoir " lire, écrire et compter " . Et Thiers d'ajouter dans son propos tenu en 1848 :(2)
 " Voilà ce qu'il faut apprendre . Quant au reste , cela est superflu ."

b) Le matériel pédagogique en usage.

L'on peut se demander à présent de quel matériel pédagogique disposaient les directeurs d'étude et les maîtresses de classe en ce XIX^{le} siècle où la chose scolaire prend peu à peu sa forme définitive mais où tout est encore largement abandonné à l'initiative personnelle . A défaut de répartitions annuelles ou trimestrielles, de plans d'étude rédigés , de cahiers de préparation , de rapports précis sur telle ou telle branche de l'enseignement , nous nous tournons vers la bibliothèque de l'établissement . Les manuels existent ; ils ont donc servi d'instrument pédagogique dans cette école professionnelle dont nous essayons de cerner le vrai visage .

Nous rencontrons d'abord les manuels destinés à l'éducation proprement dite. Ils sont nombreux, variés et portent les traces de l'usure. Il est évident que ce corps enseignant à option très spécifique poursuivait un objectif à caractère ascétique. Il avait d'a-

(1) A. ST J. Dossier GRUSY - Mémoire rédigé entre 1844 - 1850 .

(2) M. OZOUF L'école , l'église et la république 1871-1914 Paris 1963.
 Texte cité par M. OZOUF et tiré du livre de Thiers "De la propriété" p.111.

bord à dégrossir de leurs moeurs frustes les jeunes enfants de campagne qui se destinaient à la carrière d'enseignante , puis à les préparer à un genre de vie austère, laborieux et solitaire. Et l'initiation commençait dès que le lourd portail se refermait derrière l'aspirante. A côté de ces livres à caractère purement éducatif , la bibliothèque de St-Jean possède une importante gamme de traités destinés à la vie conventuelle. Ils visent tous un seul but, celui de former à la perfection en toute chose . On y parle de la " parfaite élève " , du " parfait éducateur " , de la " parfaite religieuse " (1) . Et les chemins qu'ils exaltent sont rudes et longs. Mais aucune austérité ne semble effrayer outre mesure. Soeur Constantine les rend particulièrement accessibles à ses " filles ",rapporte la tradition. La nature l'avait dotée d'un heureux caractère de sorte qu'à son nom reste attaché le souvenir de son aménité , de sa gaieté et d'une ouverture presque surprenante en ce temps d'austérité. Sa savoureuse élocution, émaillée du chantant patois alsacien de la route du vin (2), lui permirent de traverser les difficiles heures du Kulturkampf sans ébranler sa sérénité. Bref , un modèle de la "parfaite éducatrice ".

Plus facile à sauver des déménagements réitérés , des flammes dévastatrices , de plusieurs bombardements et aussi du tri implacable qu'effectue tout documentaliste quand le problème de place se fait aigu, la série des grands chefs-d'oeuvres de la littérature ancienne et moderne garnit une portion importante des rayons. Brochés ou reliés, en grand ou petit format, en un ou plusieurs volumes, en morceaux choisis ou en oeuvres complètes, en version originale ou en traduction, souvent les deux simultanément , ces

incomparables héritages de la littérature s'alignent dans leur diversité sur les étagères.

Qui a lu ces auteurs ? Les ecclésiastiques certainement , les supérieures sans doute aussi, de même les maîtresses de classe , enfin parmi les élèves, apparemment celles qui eurent à se présenter aux épreuves officielles exigées par la loi Duruy (3). A titre indicatif, notons le principe pédagogique qui guide l'un de ces livres :

"...Il ne faut jamais permettre que les enfants apprennent rien qui ne soit excellent ; c'est pourquoi, c'est une fort mauvaise méthode que de leur faire apprendre des livres entiers parce que tout n'est pas également bon dans les livres ..."

Il s'agit du " Télémaque " , recueil fréquemment proposé à l'étude . Nous le retrouvons d'ailleurs en plusieurs exemplaires sur les rayons. Du côté des modernes , même crédit consenti aux ouvrages plus récents. La pléiade des grands classiques des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles glissée entre quelques auteurs latins et des précis de littérature , fait impression. Certains de ces livres portent les traces de l'utilisateur ; ils n'ont donc pas seulement servi à une lecture à l'américaine...!

A côté des "Lettres de Mme de Sévigné," s'égarant, chose curieuse, des traités de correspondance :

- L'art épistolaire ou Dialogues
sur la manière de bien écrire les lettres.(4)

Ce genre littéraire a dû convenir particulièrement aux enseignants

(1)A.ST J. Dossier Algérie " Nos livres de lectures préférés étaient le Directoire et la Parfaite Religieuse " cité par Sr BIGARE , 29.IX.1868.

(2)Sr Constantine Eck, supérieure générale de 1867 à 1885 est née le 6 mai 1826 à Eichhoffen - Bas-Rhin.Elle a 41 ans quand elle est

(3)^{élue}Loi Duruy : 1867.

(4)Ce livre , édité à Dôle en 1825 compte trois tomes.

de l'époque. Il se trouve non seulement en plusieurs exemplaires signés de la griffe de leur propriétaire ou de leur acquéreur , - Pierre Grusy, Sr Anna Houlné, l'abbé Boyon , - mais les annales rapportent que l'abbé Grusy notamment, se plaisait à dispenser ce genre de connaissances. Ses lettres adressées aux instances académiques de Strasbourg, de Metz et de Nancy (1), témoignent de la souplesse de son style, de l'élégance de ses tournures. Sr Basilisse Gand laisse un courrier sobre, ramassé, sans artifices de style (2). Sa remplaçante, Sr Adrienne Frache, a moins de grâce dans son trait de plume mais tout autant de concision et de dépouillement dans sa formulation(3). Sa lettre du 26 octobre 1864 perd l'habituel ton administratif pour se transformer en un réquisitoire déférent contre des omissions dont elle n'est pas l'auteur. Sr Constantine Eck couche sur le papier une écriture gracieuse aux majuscules en volutes éthérées. Elle apporte à sa phrase la correction qu'on est en droit d'attendre d'une directrice de maison de formation. La syntaxe y est parfaite ; une abondante ponctuation rehausse la spontanéité de sa pensée ; enfin l'emploi du subjonctif traduit sa maîtrise de la langue française.

Que ce bref excursus sur l'art d'écrire souligne une tendance somme toute assez originale de l'enseignement dispensé à St Jean.

La liste des grands écrivains est modérée. On n'y trouve ni Diderot , ni d'Alembert . Elle paraît cependant suffisante . L'école

(1) A.B.RH. ; AM. ; AMM. Séries T ; A.ST J.Dossier GRUSY.

(2) item : série T Lettre du 31.X.1863.

(3) A.B.RH : série T Lettres des 13.X. et 31.X.1864.

ne prépare pas aux examens universitaires et vise avant tout à former des institutrices de cycle élémentaire. D'où les nombreux recueils et morceaux choisis, les manuels de syntaxe, d'orthographe, de style, rescapés, rappelons-le, de maints déménagements dont celui, spectaculaire, de 1940 où les archives ont été transférées dans une propriété du Haut-Rhin ; ces livres édités avant 1870, bien entendu, portent tous la marque du temps : ils sont austères. La typologie dense ne laisse aucun blanc important. Les caractères sont serrés, les lignes peu espacées. L'illustration y est quasiment inexistante ; bref ; on veut y dire tout, et le dire avec des mots, des phrases à longue haleine, des chapitres à rares alinéas. Vraiment l'on demandait à l'élève du XIX^e siècle un rare courage !

Les manuels d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, de mathématiques sont aussi présents. C'est dire que les élèves de Saint-Jean se sont penchées sur ces sciences humaines et que le corps enseignant ne s'est pas seulement contenté de leur apprendre à lire et à écrire comme certains le laissent entendre (1). Deux manuels de pédagogie nous permettent de supposer que des cours de ce genre ont été dispensés. (2)

L'enseignement donné à Saint-Jean cherche donc à former une modeste institutrice de campagne qui sache lire, écrire, composer un texte, une lettre de préférence, manier les accords, maîtriser la syntaxe, jongler avec les mots. Les manuels mis à sa disposition montrent qu'elle fait des exercices de style par le

(1) Nous étudierons cet aspect dans les prochains chapitres.

(2) A. PINET De l'organisation pédagogique des écoles. Paris 1861.
De Fénelon : De l'éducation Paris 1837.

calque du modèle, le remplacement d'un terme par un autre, l'harmonie des synonymes, la concordance des temps, la juxtaposition des paragraphes (1). On ne lui demande pas tant d'avoir des idées et de bien les traduire ; il suffit que son texte soit compris et qu'elle sache en reproduire un semblable. Tout au plus, l'on souhaite que sa phrase fût grammaticalement correcte , et , pour les plus avancées, que l'élégance du style soit l'instrument essentiel de l'expression.

Si donc l'on cherche avant tout à faire de bonnes institutrices de village, la culture à laquelle on fait accéder l'élève de Saint-Jean tend surtout vers l'éducation morale. C'est là une optique bien courante au XIX^e siècle et Saint-Jean, pépinières de religieuses , n'échappe pas à la règle commune. La sélection des auteurs en témoigne. Les ouvrages à thème religieux , dont ceux de Bossuet, certains de Corneille, de Racine, de Chateaubriand sont devenus les classiques de l'école conventuelle. On y respire de grands sentiments ; honneur, dignité, noblesse, courage, sacrifice, renoncement au monde, ce monde que l'élève ne voit plus que durant quatre semaines pendant les vacances d'été, les fêtes liturgiques de Noël, Pâques et Pentecôte étant célébrées au sein de la communauté scolaire, voici les vertus qu'exaltent ces personnages à auréole. Comme le dit si justement Prost, on éduque à l'image d'un modèle, d'un héros, d'un saint ou d'un grand homme (1). A Saint-Jean , l'on se réfère prioritairement au profil du fondateur dans ce qu'il propose d'inaltérable.

(1) A. PROST op.cit. : chapitre II - La vie scolaire .
Mgr Dupanloup cité par Prost parle sur le même ton dans son chapitre De l'Education.

c) Origine géographique des élèves .

Les élèves de St-Jean ne sont pas initiées à l'enseignement dit " noble " , celui du latin, langue sans laquelle , prétend Mgr Dupanloup, l'on ne peut accéder à l'élévation de la pensée " vraie parole à greffer sur la parole primitive, vulgaire et naturelle qu'est le français. " (1). Or , elles ne parlent même pas le français des cours de récréation , leur langue maternelle étant l'allemand. Elles parlent donc d'abord et prioritairement l'allemand et comble d'infortune , ce n'est pas la langue de Goethe qu'elles utilisent mais ces laborieux patois alsacien et lorrain qui se jouent de toute nomenclature grammaticale !...

L'élève sera précisément orientée suivant le critère de la langue. Sait-elle le français parce que originaire des régions francophones du Bas-Rhin et de la Lorraine, son cycle de formation se limite à deux années d'études. Cédons pendant quelques minutes la parole à cette petite recrue de Diebling, entrée à St-Jean en 1863. Dans ses propos recueillis par le chroniqueur du centenaire de 1924 (2), la fillette nous brosse un tableau assez complet de ce qu'elle et ses compagnes ont vécu. Le temps est révolu maintenant où l'on se lève à deux heures du matin (3) tout au long de l'hiver pour battre le blé et vers trois heures pour s'en aller couper à la serpe les foins de la " Wassermatt ". Avec la direction de 1863, les études ont repris tous les droits sur les contingences matérielles. (4)

(1) A. PROST op.cit. p. 54 et 65.

(2) A. ST J. Manuscrit KAMMERLOCHER op.cit.

(3) A. ST J. Mémoire de Sr HAAG Philomène 20.VIII.1893.

(4) A ST J. Manuscrit Kammerlocher .

" ... Nous étions une trentaine de postulantes. Tous les jours de huit heures à onze heures et demie et de une heure à quatre heures, nous allions en classe. Sr Bernard et sœur Liguori avaient bien du mal à m'apprendre le français. J'étais si ignorante ... Outre la religion, elles nous ont enseigné le français, le style, la calligraphie et le calcul. Le professeur Lorrain du collège de Fénétrange nous a donné des cours de composition et de littérature. Mr Técllet nous enseignait le dessin. Nos études étaient rarement interrompues. Les travaux champêtres et la lessive se faisaient à quatre heures du matin avant la classe.

Si notre travail était ardu, nous connaissions aussi le délassément. Entre autres, nous faisons de grandes sorties. En 1863, nous avons fait une excursion à Munster en passant par Fénétrange. Dans un petit restaurant, l'aubergiste nous avait préparé une soupe et une omelette. Les cuisinières avaient garni nos paniers de pain, de jambon, et même de vin rouge. Je me rappellerai à tout jamais cette promenade. Une autre fois nous sommes allées à Lixheim ... "

C'est d'une façon pittoresque que l'élève parle ensuite des bienfaits de la loi Falloux :

"... De mon temps, nous n'étions pas tourmentées par les examens officiels. Une attestation d'études délivrée par nos supérieurs tenait lieu de brevet. Aussi la formation n'était-elle pas également longue pour tout le monde. Les postulantes qui savaient le français sortaient déjà après deux ans d'études. En 1867, eut lieu le premier examen de fin d'études à la maison-mère. Le jury comprenait quatre ecclésiastiques et deux inspecteurs de la circonscription. L'examen dura huit jours. Les candidates furent au nombre de trente à peu près. Mais cet examen n'eut lieu que deux fois à St-Jean-de-Bassel et les candidates durent se présenter devant un jury départemental ..." (1)

On le constate, des efforts réels de formation professionnelle précèdent la loi. Celle-ci ne fait que consacrer des essais désormais appuyés par la législation officielle (2). Lentement, péniblement, l'on s'est acheminé vers des structures plus stables dans tous les secteurs de l'administration. L'oeuvre pouvait donc vivre et s'épanouir. Son adaptation lui assurait sa propre promotion.

(1) A. ST J. Manuscrit KAMMERLOCHER op.cit. Cette religieuse fut directrice de l'Ecole Normale de St Jean après 1918.

(2) Loi Duruy - 1864.

Il nous reste à évoquer une page d'histoire régionale . En effet, un mot nous frappe quand nous relisons cette étude .

On y parle de la Lorraine " allemande " , de la section " allemande " des filles de Moye, des élèves germanophones , de l'introduction du français dans les régions " allemandes " .

Cette épithète est impropre si elle veut signifier une appartenance à l'Etat allemand. Elle est parfaitement adéquate lorsqu'elle se rapporte au dialecte ou la " Muttersprache " des habitants d'une certaine région du pays. Essayons d'éclaircir ce problème.

Le dialecte germanique , rapportent les " Cahiers du Bilinguisme " (1) se parle dans l'Est de la France depuis plus de quinze siècles. Au plus tard , vers le VI^e siècle les Alamans, et après eux les Francs, se sont implantés massivement dans la plaine du Rhin. Les Francs, dominateurs à la fois de l'Allemagne et de la France actuelles, ont été assimilés linguistiquement par les gallo-romains, en gros à l'Ouest d'une ligne qui suit les Vosges du sud et les Vosges moyennes et allant de là vers la frontière belgo-luxembourgeoise. A cause de l'implantation plus massive, l'allemand a été plus fort que le gallo-romain à l'Est de cette ligne. Avec beaucoup d'apports germaniques, le gallo-roman fut à l'origine du français.

Au XVI^e siècle, la Bible de Luther fait de son dialecte la base de la langue écrite. Les grandes villes d'Alsace suivent largement ce mouvement. Goethe et les écrivains de son temps achèvent l'oeuvre d'unification sur le plan littéraire.

Depuis leur passage à la France, l'Alsace et une partie de la Lorraine modifèrent timidement leur parler en faveur de la langue

(1) G. WOYTT Directeur - Les cahiers du bilinguisme. N°3-1974 , Suppl.

nationale si ce n'est certains milieux bourgeois. Au XIX^e siècle, les guerres napoléoniennes vulgarisent le français auprès du peuple. La bourgeoisie l'emploie de plus en plus et progressivement, il pénètre par l'école dans toutes les couches sociales. En réalité, il ne prend racine que difficilement. Les ruraux surtout continuent de parler leur dialecte maternel.

En quoi cette conjoncture peut-elle avoir une incidence sur la congrégation en question ? Elle la touche de très près puisque les recrues de Saint-Jean sont précisément issues de ces secteurs germanophones ruraux.

De l'Alsace, elles arrivent des cantons septentrionaux de Sélestat, Erstein, Strasbourg - campagne, Molsheim, Saverne, Haguenau, Wissembourg et Sarre-Union.

C'est l'évêque de Metz qui, en réponse au ministre de la justice et des cultes à sa lettre du 29 avril 1844, définit les limites linguistiques de son diocèse.

" Les paroisses allemandes sont au nombre de 260, réparties dans trois arrondissements. Toute la frontière, depuis l'extrémité du pays de Bitche jusqu'à deux lieues environ de Longwy est allemande, et l'usage de cette langue pénètre encore dans l'intérieur du département jusqu'à cinq ou six lieues de Metz.

Quelques paroisses sont mixtes, c'est-à-dire que l'on y parle les deux langues; ce sont celles qui avoisinent les paroisses exclusivement françaises.

Dans les autres paroisses, la langue allemande domine, excepté dans les chefs-lieux de quelques petites villes ou gros bourgs, où l'on parle les deux langues..." (1)

Les aspirantes mosellanes sont originaires de ces cantons ou totalement germanophones ou limitrophes des régions où l'on parle les deux langues. Ce sont les cantons de Roehrbach, Bitche, Volmunster, Sarre-

(1) H. NIGETET Geschichte des lothringischen Lehrerseminars von 1821-1896 - Metz 1896 p.53.

guemines, Forbach, Sarralbe, Grostenquin, Faulquemont, St-Avold et Boulay. " ...Le seul langage qui est compris dans ces arrondissements est l'allemand, c'est le seul que l'on parle et que l'on parlera encore longtemps, à cause des moeurs des habitants et des relations journalières qu'ils ont nécessairement avec la population qui (...) les avoisine. " (1) Le prélat ne s'était pas trompé !

Enfin, s'il faut mentionner l'origine géographique de toutes les élèves de Saint-Jean, signalons encore celles des cantons de Phalsbourg, Sarrebourg, Fénétrange, Réchicourt et Château - Salins de l'ancienne Meurthe du XIX^è siècle (2). Le tableau ci-dessous nous permet d'apprécier la mobilité quantitative et géographique de la population conventuelle de Saint Jean-de-Bassel (3).

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ELEVES DE SAINT JEAN-DE-BASSEL

	B.-Rhin	Ht-Rhin	Meurthe	Moselle
1847	14	1	1	4
1848	12	1	4	1
1849	4	3	1	2
1850	11	0	4	1
T =	41	5	10	8

(1) H.NIGETET op.cit. p.53.

(2) A.ST J. Registre GRUSY - Vêture I 1844-1905 .

(3) Les chiffres correspondent au nombre d'élèves-postulantes qui viennent de terminer leur année de noviciat et ont pris l'habit religieux pour un temps probatoire de cinq ans.

2. FORMATION RELIGIEUSE : LA NOVICE.

Le cycle de formation des élèves n'est cependant pas encore terminé après ce passage de trois, quatre années au séminaire. Il y en a quelques-unes qui entrent temporairement en fonction pour suppléer telle institutrice en congé de santé, telles autres ayant un effectif trop chargé et attendant l'ouverture d'une deuxième classe, telles autres enfin, et ce sont les doyennes, qui ne possèdent plus suffisamment le français pour l'enseigner à leurs élèves. La postulante joue alors le rôle de monitrice (1). Mais parfois elle n'a que dix-sept, dix-huit ans. Elle est jeune, il est vrai. Curés, maires et inspecteurs s'en étonnent : (2)

" ... Je fus envoyée à Hommert, près d'Albos (?), soigner soeur Isabelle et prendre sa classe. Je n'avais pas encore dix-sept ans. Je portais le costume de novice : fichu blanc et bonnet noir. En me présentant au presbytère, le curé s'exclama : mon Dieu ! Mais on nous envoie une enfant ! Soeur Marguerite le rassura en lui disant que je ne resterais que quatre semaines, jusqu'à ce que soeur Isabelle fût entièrement rétablie ... "

Mais cette situation n'est que transitoire. L'aspirante à la vie religieuse doit encore être initiée au nouvel état de vie qu'elle compte embrasser.

a) Initiation à travers la spiritualité du Fondateur.

Marie Gérôme (3) : entrée en novembre 1847, reçoit l'habit religieux en septembre 1849. En novembre 1850, elle est envoyée à la Wantzenau où la directrice de l'école de filles lui confie le

(1) Système pédagogique en usage vers 1830-1835 et repris explicitement dans le : REGLEMENT ET INSTRUCTIONS RECTORALES DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG - 18.XI.1859.

(2) A.ST J. MEMOIRE de Sr HUFFNER.

(3) A.ST J. item.

cours moyen. Entre sa prise d'habit et sa première nomination , soeur Gêrôme a donc passé une année de noviciat.

A cette époque, celui-ci n'est pas encore érigé canoniquement et il se confond assez avec une série plus ou moins élastique d'études profanes et religieuses, d'activités manuelles et d'emplois de tous ordres, programme qui fait que la novice est autant initiée à une vie laborieuse qu'à meubler son esprit. Ne faut-il pas qu'elle s'exerce à tenir le coup dans ces petits villages d'Alsace et de Lorraine où aucun instituteur ne veut aller parce que la commune n'est pas en mesure de lui garantir un logement convenable, une salle de classe suffisamment équipée et aérée , avec un effectif supportable et un salaire décent ? Ceux et celles qui l'initient à ce genre de vie mettent tout en oeuvre pour la rôder à l'austérité, et on ne la ménage pas. Santé, résistance nerveuse, aptitudes, disponibilité , caractère, goût au travail, antécédents familiaux , la novice est étudiée sous tous les angles , et affirme dans son premier contrat avec la congrégation, qu'elle ne cache rien - maladie , moralité ou obligations financières - qui pût l'empêcher d'entrer dans l'institut⁽¹⁾

D'abord, on met la novice en contact avec les écrits du fondateur. Jean Decker s'en est fait l'interprète et rédige un premier règlement (2) "...en ce temps , soit entre 1802 et 1812 , j'ai composé de concert avec Pierre Lacombe , le tout premier Règlement tiré presque uniquement des écrits épars de Mr Moye...Plus tard ce règlement fut adopté par la partie française...". Les novices prennent des notes.

(1)Le fondateur se montre implacable dans ses critères d'admission à la vie religieuse et à la fonction d'institutrice de la Providence.

(2)A.ST J. MEMOIRE DECKER op.cit. Il ne reste aucune trace matérielle de ce manuscrit qui se retrouve dans le Statut de 1825 édité par Portieux , encore maison généralice des providentes de Moye.

Dans le Statut de 1826 (1), elle trouve le décret de la Sacrée-Congrégation de Rome l'autorisant à enseigner mais lui demandant :

- "- de ne pas lire, ni enseigner dans les assemblées publiques,
- d'éviter tout commerce avec les hommes,
- de surpasser les autres par la pureté des moeurs, sa science et sa prudence,
- d'exercer cette fonction d'institutrice dans une maison où les hommes n'ont point accès ... "

La haute instance religieuse du XIX^{ème} siècle prend donc force précautions pour que l'institutrice ait de la science et pratique un célibat bien protégé. Ces jeunes associations vivant hors clôture ne sont-elles point téméraires quand elles exposent ainsi la vertu de personnes pourtant pas mieux armées que leurs aînées des siècles précédents ? C'est une gageure qu'elle n'ose soutenir, d'où cette ardente invite à la fuite du danger.

Dans les pages une à quatorze de ce Statut, la novice peut satisfaire sa curiosité sur un bref historique de l'association qu'elle a choisie. Ce livre est encore le bien commun des deux institutions jumelles de Portieux et Saint-Jean. Faisant partie du patrimoine religieux, on l'exploite à cet effet. L'on connaît d'ailleurs fort peu ces consœurs de par delà les montagnes vosgiennes : (2)

" ... Personne ne savait rien de Mr Raulin. Son nom n'était connu que des écrits du Père Moye (3), pas plus que celui de Mr Gleyo de Chine. On nous disait qu'il avait pris soin de nos soeurs françaises de l'autre côté des montagnes... "

En 1858, lorsque Portieux publie le Directoire (4), le voile se lève encore davantage sur cette coexistence, la tradition orale ne pouvant

- (1) STATUTS des SOEURS de la PROVIDENCE, Instituées par M.MOYE, PRETRE, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, précédés de l'historique de leur établissement, tant en Europe qu'en Chine et des lettres de M.MOYE contenant les règles de conduite qu'il prescrit aux soeurs. St-Diez 1826.
- (2) A.ST J. MEMOIRE des soeurs MARCHAND et LEGARDEUR 13.II.1900. Elles furent novices respectivement en 1839 et 1840.

livrer que des fragments d'information que voulurent bien communiquer les supérieurs. La deuxième page de garde de ce "Directoire " informe succinctement la lectrice que la congrégation de Saint-Jean du diocèse de Nancy veut " ... rester unie de coeur et d'esprit à sa soeur, la congrégation de Portieux, le vénérable Moye étant le fondateur commun des soeurs institutrices de ces deux congrégations telles qu'elles existent actuellement..." Il n'était peut-être pas inutile de faire cette déclaration de foi et de parenté spirituelle, Saint-Jean se détachant huit ans avant la parution du Directoire de l'établissement vosgien.

Les pages quinze à vingt font découvrir à la novice, l'expérience chinoise réalisée par Jean Martin Moye dans les écoles d'Asie au titre de missionnaire apostolique des Missions Etrangères de Paris. Ces quelques textes la mettent en contact de données ethniques, d'une civilisation à laquelle elle n'eût accédé d'une façon aussi directe et la concernant. Enfin, ils confirment l'existence d'une troisième famille religieuse priant quotidiennement pour elle :

"... Nous prions Jésus et Marie de bénir et de protéger les Vierges d'Europe afin qu'elles renoncent au monde et à elles-mêmes, pour qu'elles s'attachent uniquement à Jésus-Christ et qu'elles remplissent fidèlement et constamment jusqu'à la mort leur devoir d'état ..." (5).

- (3) Ici, première mention écrite que les soeurs de Saint-Jean avaient réellement connaissance des écrits de Moye, en plus de la transmission orale. Son courrier de Chine circulait sans doute de maison en maison, le dépôt se faisant à Portieux.
 - (4) DIRECTOIRE DES SOEURS DE LA PROVIDENCE de Portieux Puy-Pény 1858 . Portieux-Vosges. Cet écrit contenait tous les ouvrages de Moye .
 - (5) Statuts op.cit. pp.15 et suivantes ; Moye est resté dix ans en Chine.
- G.GOYAU de l'Académie française Un devancier de l'oeuvre de la Sainte-Enfance Jean Martin Moye , missionnaire en Chine 1772 - 1783 . Paris 1937.

Suivent quatorze lettres, la première adressée par les " institutrices chinoises aux religieuses et vierges d'Europe ". Les treize autres sont des messages annuels s'échelonnant tout au long de son itinéraire apostolique au pays des mandarins de Jean Martin Moye. (1) Ces écrits sont des exhortations, des admonitions, bref, un véritable traité de spiritualité appelant à la pratique des vertus chrétiennes. Lorsqu'en 1771, Moye quitte Paris, il est encore tout empreint de la résistance que lui avaient opposée certains membres du clergé lorrain et certains magistrats messins au sujet de ses projets scolaires (2). Avec une insistance ponctuée de pitié, il avise ses "filles":

"... elles doivent s'attendre à toutes sortes de peines et de disgrâces, qu'elles se résignent à la grossièreté des enfants, à l'ingratitude et à la critique des parents, aux réprimandes sévères des Curés et des Magistrats..."

Quel sombre tableau pour une jeune religieuse ! Ecrite en 1771, cette lettre n'avait rien d'excessif et valait pour un siècle plus tard. Des maux de tous ordres lui sont ménagés. Nous aurons l'occasion d'y revenir en temps opportun. Jean Martin poursuit : (3)

"...la plupart des gens du monde - A.M.ABEL en fait une analyse remarquable ; au XIX^{ème} siècle, ils sont simplement devenus républicains -(4) les regardent comme des folles et des insensées (...) Il faut qu'elles renoncent à la fréquentation de leurs plus chers amis, pour ne plus vivre désormais qu'avec des gens grossiers et stupides ..." (sic)

Pendant son année de noviciat, la novice pourra s'exercer aux vertus que le fondateur lui demande :

"...ne chercher que la plus grande gloire de Dieu sans aucun motif d'intérêt,
 ...avoir à coeur le salut des enfants qui lui seront confiés, (sic)
 ...être disposée à essayer tous les travaux pour le leur procurer,
 ...être détachée de tout, prête à renoncer à tout, à quitter tout pour demeurer dans un village, privée de toute consola-

(1) Lettre du 24.III.1787 citée dans le statut de 1826.

(2) A.M.ABEL op.cit. chapitre II.

(3) Statuts 1826 op.cit.p.15 et suivantes

(4) A.M.ABEL op.cit.p. 110.

" ... tion humaine ,
être en état de se conduire elle-même et de diriger les
autres ... "

Moye souhaite enfin que la soeur de la Providence ait l'esprit de son état, à savoir : la simplicité, la pauvreté, la charité et un abandon total à la Providence. " Ce sont là les quatre vertus fondamentales de votre Institut, les quatre colonnes qui soutiennent l'édifice de votre société ", cette simplicité à l'encontre de la duplicité à laquelle l'homme du peuple est particulièrement allergique, la pauvreté matérielle qui l'empêche de s'installer dans une vie inconnue du monde qu'elle aura à côtoyer et lui permet aussi d'être indépendante vis-à-vis des contingences sociales ; Moye lui demande de pratiquer une charité ouverte aux besoins de son entourage et étrangère à la recherche de ses aises. Ces vertus supposent un solide fonds d'abandon qui lui laisse l'objectivité du moment présent.

Cette initiation théorique à la spiritualité du fondateur ouvre à la novice un vaste horizon, non pas "... à des comportements, des profils psychologiques, des tracés vertueux et moralisants, mais à des orientations de conscience, (...) des attitudes possibles..." comme dira Sr Kernel dans son exposé de soutenance de thèse sur le Directoire que nous étudions présentement (1).

b) La novice à pied d'oeuvre.

La novice saisit toute occasion pour se pénétrer de cette ascèse, qu'elle soit à la buanderie où le linge hebdomadaire d'une soixantaine de personnes réclame ses soins, à la cuisine où l'on réserve

(1) Sr M.KERNEL - Exposé de soutenance de thèse de III^e cycle : Un projet de vie selon la Providence - Le Directoire de Jean Martin Moye 1790 - 1793 . Faculté de Théologie de Strasbourg ,27.IX.1974.

à sa jeune dextérité les grosses marmites., à l'entretien de la commanderie que gouverne une devise séculaire : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. Enfin , la novice prête son concours aux travaux des champs, du jardin potager et se transforme en manoeuvre dès que des constructions sont en chantier.

Elle s'habitue à son costume " - de toute simplicité , sans boucles, ni ornements, **des courroies** qui serrent , soit du modeste, du simple, voire du grossier sans attrait aux yeux des hommes . " Moye prévoit pour cette tenue d'extérieur des manches larges et une coiffe qui fût si grande qu'elle couvre le visage comme d'un voile. "

Si pendant son séjour au séminaire , l'aspirante suivait un régime ferme indispensable pour son organisme en plein développement , la novice s'exerce déjà à la frugalité : " ni vin, ni liqueur, ni café , si ce n'est en cas d'infirmité ou de maladie " . Ces produits étant encore considérés comme des épices , il n'était pas tellement utile de les signaler à ces filles de campagne de toute façon privées de ces denrées de luxe .

Plutôt qu'oppressif , ce code spirituel se voulait libérateur !

Tout l'enseignement est basé sur les principes fondamentaux de la doctrine chrétienne dont l'auteur a fréquenté les voies étroites au contact des maîtres du temps : Bérulle, Surin , Lallemant, Boudon. C'est en eux que Moye puise pour " ses filles " la quintessence de la vie nouvelle qu'il leur propose (1), soit une voie unique ; et il est important qu'avant de s'engager définitivement dans la congrégation, la novice susse ce à quoi elle s'engage. Pauvreté dans l'aban-

(1) J. GUENOU Une spiritualité de missionnaire, chapitres II, III et IV Paris 1970.

don, dans la simplicité et l'oubli de soi. La novice s'exerce donc sagement à cet itinéraire spirituel ; en 1839, les nouvelles Règles(1) lui explicitent le chemin à suivre. Ce livre, écrit en langue allemande cette fois, comporte dix-neuf chapitres réglant minute après minute la vie de la religieuse, déterminant les conditions de son admission, son attitude à adopter vis-à-vis des supérieurs de la maison - mère, de son confesseur, des autorités locales, des habitants de la commune d'exercice, de l'instituteur, des consœurs et des enfants.

Les articles 70 à 83 lui indiquent comment se comporter en voyage, chose qu'elle n'effectue qu'en cas de nécessité et uniquement la semaine. Le chapitre XI prévoit son ordre du jour, le sommeil ne devant excéder sept heures. Qu'elle s'alimente quotidiennement aux sources de l'Imitation de Jésus-Christ, son livre de chevet, article 48, qu'à genoux, elle lise et médite un extrait du Nouveau Testament.

Ainsi soutenue par la Règle (2) qui anihile les fluctuations de l'humeur, elle effectue chaque jour un certain nombre de prières : prière du matin, demi-heure d'oraison dont la supérieure lit le sujet, récitation des litanies de l'Enfant-Jésus pour les élèves qu'elle a en charge durant la journée, messe, examen de conscience avant le repas, Office de la Vierge, invocations à Ste-Anne, patronne de la congrégation, courte oraison vocale à chaque heure, à trois heures commémoration du Christ agonisant ; enfin sa journée se termine par le Miserere en latin et une dernière prière du soir longue et très structurée(3)

- (1) ORDENS REGELN DER SCHWESTERN DER GÖTTLICHEN VORSICHT, wovon das Mutterhaus in St Johann zu Bassel - Murthe ; Strassburg . 1839.
- (2) Un " Carnet-Règlement " la complète, signale Sr Bigarré - Dossier Algérie . 1868.
- (3) Ces prières sont condensées dans le Manuel de Prières Metz .1895. Certaines de ces prières diffusées par les filles de Moye se rencontrent encore aujourd'hui dans le répertoire des populations, les vieilles générations, bien entendu .

Ni oisiveté, ni bavardage n'ont droit de cité :

" article 94 : occuper ses loisirs à des travaux d'aiguille, à la visite des malades, à d'autres oeuvres de charité ou à de courtes visites au St-Sacrement.

" article 95 : respecter le silence régulier et sous peine de péché grave le silence " sacré ".

" article 96 : quelqu'une se réveillerait-elle la nuit, qu'elle se lève, s'agenouille au pied du lit et prie le Sacré-Coeur.

L'article 118 demande à la soeur de la Providence un comportement exemplaire et une grande maîtrise de soi : " Toute conversation bruyante , l'incontinence verbale, un rire explosif, courir, sauter, se bousculer, se coudoyer (...) est contraire à la bienséance religieuse . Les plaisanteries, les allusions mordantes, moqueries, propos railleurs, affrontements, (...) couper la parole, ... blessent la charité chrétienne.

Que d'incompatibilités à la vie religieuse ! La novice, pendant son temps d'essai, complète une formation déjà amorcée au séminaire. Appelée à devenir une " parfaite religieuse " , elle va s'entraîner à maîtriser sa langue, à contenir sa fougue juvénile, à freiner ses envies de s'ébattre, à marcher posément, à converser gentiment, à rire modestement ...Après cette initiation théorique, elle peut émettre des voeux, soit " une probation de cinq ans, ensuite les trois voeux de religion pour le même laps de temps "(1). Les voeux perpétuels ne sont autorisés qu'après l'âge de trente ans. Quoiqu'elle fasse voeu de pauvreté, la jeune professe garde la propriété de ses biens. La soeur pourrait en avoir besoin dans le cas où elle quitterait la congrégation, son patrimoine ayant été sauvegardé par cette mesure.

(1) J.WILHELM op.cit. p.50.

c) Une charte , un code.

Pendant une année , la novice a pu étudier la quintessence de la charte de sa future congrégation. Elle y trouve directives et ordonnances propres à orienter son itinéraire spirituel, voire son comportement social en général. Elle sait qu'elle n'a pas à lésiner sur les cent soixante-quinze articles qu'elle connaît par coeur. Elle sait que c'est selon ce critère qu'elle sera guidée ou remise en question.

Elle sait que ces Règles sont aussi une protection pour elle, un code légal inviolable. Une subordonnée outrepassé -t- elle ses droits, une supérieure exige-t-elle une mesure contraire, la soeur peut faire appel à ses supérieurs majeurs, au droit canonique et en dernière instance à Rome.

Voici la novice à la veille de ses premiers engagements religieux. Sur son tout proche avenir, elle est informée si tant soit peu elle a fouillé les instructions. L'article quatorze des " Autres Avis donnés aux soeurs " (1) ne lui cache absolument plus rien , et fait s'écrouler son château d'Espagne pour peu qu'elle en ait édifié un dans l'élan de son jeune enthousiasme:

" ...il y a des soeurs étant au noviciat qui promettent merveille, parce qu'elles trouvent là des mères, des compagnes, des instructions, des cérémonies et mille autres choses qui les charment ...

Mais bientôt, quand elles sont à la campagne, toutes seules, isolées dans un hameau, privées de tout, elles s'ennuient , se dégoûtent, (...)

Il faut cependant s'attendre à cela, à vivre dans la solitude, éloignées du monde, comme St Jean dans le désert.

On ne peut donc pas prétendre que la soeur de la Providence ne soit pas avertie ! En 1867, la congrégation la munit d'un nouveau manuel,

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p.348.

les " CONSTITUTIONS ET DIRECTOIRE DE L'INSTITUT DES SOEURS DE LA PROVIDENCE établi à Saint Jean-de-Bassel (1) La congrégation met tout en oeuvre pour meubler sa solitude inhérente à son état de vie et à la conjoncture démographique du village ou du hameau qu'elle va habiter.

La jeune professe peut désormais affronter son avenir avec audace . Le jour de sa profession religieuse, ses supérieurs lui remettent un pli lui assignant son futur poste. Son premier acte d'obéissance consiste à n'ouvrir cette lettre contenant son ordre de mission qu'au pied de l'autel, à dire aussitôt son fiat car la décision est déjà irrévocable ; toutes les écritures administratives sont déjà déposées auprès des autorités civiles, maires, préfets ou recteurs d'académie suivant les cas, si elle est destinée à l'enseignement. La décision est moins impérative si elle comptait se vouer aux oeuvres caritatives proprement dites.

Munie d'une malle d'osier qui contient son volumineux trousseau que fournit la famille , - c'est l'ultime tribut que l'on demande à celle-ci ainsi que l'achat du premier costume religieux - la professe se rend à sa nouvelle destination, prenons Nothalten, ce petit village de la route du vin dont elle ignorait jusqu'à présent l'existence, bien qu'elle fût du pays, ou Hombourg-Haut , localité qui ne signifie strictement rien pour elle si ce n'est qu'elle y travaillera à l'oeuvre scolaire lancée par son fondateur cinquante, quatre-vingts ans plus tôt.

Bref, c'est le départ vers l'aventure la plus extraordinaire dans l'abandon le plus total à la Providence.

(1) Ces constitutions sont imprimées à Nancy en 1867.

Il a fallu près de soixante-dix ans à la congrégation de Saint Jean-de-Bassel pour poser ses assises. Inlassablement à la recherche de son identité dont les années 1816 , 1827, 1838 et 1852 marquent les grandes étapes, elle progresse à la lumière des quatre colonnes édifiées par le fondateur. Pour les directeurs et les membres de la congrégation ces mots S i m p l i c i t é dans la C h a r i t é au service des ignorants du monde rural par la pratique d'une P a u v r e t é toute ouverte à l' A b a n - d o n ne sont pas de vaines formules.

Quatre livres de base, à la fois charte, code , traité de spiritualité et lexique pédagogique jalonnent ce cheminement temporel. Les Statuts de 1826, les " Ordens-Regeln " de 1839, le Directoire de 1858, enfin les Constitutions de 1868 sont autant de pierres posées dans cet édifice d'utilité publique qui ne cesse de monter. Ils portent la marque de l'histoire régionale : l'un d'eux est rédigé en langue allemande. Quatre constructions audacieuses sont entreprises pour répondre aux besoins croissants. Enfin quatre directeurs, épris chacun à sa façon de l'oeuvre initiale, cherchent à en assurer la pérennité.

Bref ! Un véritable quatracentio fécond et lumineux lançant la congrégation sur la voie de l'évolution. Mais point de lumière sans ombre ! Si l'itinéraire est tout tracé, comment le parcourt-elle à travers l'histoire régionale ? C'est ce que nous allons tenter d'étudier dans ce deuxième chapitre.

* * * *

CHAPITRE II

LA CONGREGATION DE SAINT JEAN-DE-BASSEL
 AU SERVICE DE L'ENFANCE RURALE

En 1845, la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel occupe 175 postes dispersés dans les trois départements de la Meurthe, de la Moselle et du Bas-Rhin. Son unique poste de Listroff en Rhénanie connaît une existence éphémère . Créé avant 1870, le registre Grusy rapporte à son sujet (1) :

- " LISTROFF à côté de Sarrelouis en Prusse :
- 166 filles réparties en deux salles ; les institutrices ont ensemble 684 frs en tout ; de la houille mais pas assez ; petit jardin attendant.
 - point de français mais du bon allemand.
 - tout le mobilier est aux soeurs même le petit fourneau ; la commune n'a qu'un pot de fer. Il y a trois lits outre celui de soeur Bathilde... "

Listroff sera supprimé en 1871. Curieux abandon en un temps où l'implantation dans l'empire eût été plus opportun ! Geste apparemment contestataire contre une annexion dont personne ne voulait dans l'Est. Autre conjecture possible : cette suppression est-elle le premier maillon d'une longue chaîne de repli pour utiliser l'expression de l'historien François Roth ? (2)

- (1) A.ST J. Registre Grusy Poetes et Placements (P.P.)1845-1850 .
 (2) Fr.ROTH La Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand .
 1870 - 1916 . Antagonisme culturel et développement industriel.
 Nancy 1972 Thèse de Doctorat d'Etat.

Un mémoire fort précieux parce que rare nous permet de pénétrer à l'intérieur de la vie quotidienne qu'une institutrice de campagne est appelée à vivre au XIX^e siècle. C'est celui de soeur Elisabeth Weiten retraçant vers la fin de sa carrière sa vie d'enseignante . Il est important de savoir au prix de quels sacrifices physiques, psychologiques et simplement humains s'est édifié le système scolaire de l'Est. Plus qu'ailleurs peut-être , il a été complexe car il s'est doublé d'un problème linguistique .

I. L'INSTITUTRICE ENTRANT EN FONCTION.

Dans son étude sur l'enseignement en France, Antoine Prost (1) signale l'ampleur qu'a prise l'école congréganiste sous l'empire autoritaire. Les tableaux 5,6,7 et 8 de la page 106 , nous montrent, par exemple, que l'Est tient le monopole de la scolarisation dès 1833. La carte 11 de la page suivante est amputée des deux provinces perdues au Traité de Francfort. Là encore l'enseignement tiendrait le record de l'extension , soit au minimum cinquante à soixante pour cent des garçons et des filles de six à treize ans fréquentant l'école. Et plus précisément pour les régions qui nous intéressent immédiatement, l'étude révèle que dans le Bas-Rhin vingt-cinq à trente-quatre pour cent des élèves d'âge scolaire fréquentent l'école publique congréganiste. En Moselle, le pourcentage plus élevé encore oscille entre trente-cinq et quarante-neuf pour cent(2).

(1) A. PROST L'Enseignement en France de 1800 à 1967. Paris 1968 .

(2) Ibidem p.106 et 107.

L'auteur attribue ce " raz de marée " de personnel congréganiste se déversant sur le marché de l'emploi, à la loi Falloux , au privilège de la " lettre d'obédience " , au crédit dont jouissent en général les soeurs auprès des populations en raison des services annexes qu'elles rendent (1). Vu sous l'optique régionale, il semble que l'enseignement congréganiste en secteur rural, qui de loin dans l'Est a précédé la loi Falloux, soit plutôt attaché à des facteurs économiques. Certes, les Frères des écoles chrétiennes rendent des services considérables dans les villes ; certes, les soeurs se font **tout** à tous au moindre appel ; dans l'Est peut-être plus qu'ailleurs les religieuses font partie du cadre local. Mais ce ne sont pas ces seuls critères qui déterminent une municipalité à faire appel aux soeurs. Plus un village est pauvre, moins il peut choyer ou simplement recevoir à la hauteur de sa fonction le personnel enseignant. Les municipalités savent qu'existe une congrégation inter-diocésaine faisant quasiment fi des contingences matérielles. Il est évident que c'est vers elle que se tournent leurs espoirs.

1. LES CONDITIONS MATERIELLES.

a) Une vie pauvre.

Comment les communes reçoivent-elles ces " Filles de la Providence " ? Soeur Elisa Weiten va nous en informer. C'est d'une calligraphie fine mais déjà hésitante qu'elle rédige les pages suivantes. Ecrites en allemand - l'institutrice a exercé onze ans sous le régime

(1) A. PROST op.cit. p.182.

français et quarante au temps de l'annexion - nous les avons traduites avec tout ce que cela suppose de trahison du texte. L'original est plus expressif et plus prenant. Il est difficile de rendre dans leur réalisme les locutions telles que (1) :

" ... eine erbärmliche Wohnung - (...) ich sah mich allein in dieser Wildniss - (...) der Weg war stets holbrig und löcherisch, fast beständig unter Wasser und Schnee - (...) mühsam und ohne Pfad wanderte ich durch den Wald... "

Mais voici ce témoignage conservé dans les archives de la congrégation:

" ... En septembre 1859, je fus envoyée à Eschwiller, annexe de Volmunster (2). Là se trouvait une chapelle mais sans la Présence Réelle. Comme le prêtre n'y célébrait la messe que deux fois par an, je me rendis tous les jours à Volmunster pour assister aux offices. Par route, le chemin faisait près de trois kilomètres ; les sentiers le raccourcissaient d'un kilomètre. Je ne pouvais emprunter ces derniers par temps de pluie. Je demeurais à Eschwiller jusqu'en 1886... "

Sr Weiten, bien entraînée, va goûter ce genre de vie pendant vingt-cinq ans encore. Son cas n'est pas unique :

"... Alors, je pris le chemin des montagnes menant à Windsbourg annexe de Egenthal. Je me rendis le 11 octobre à Wangenbourg. Le lendemain le curé Wittemann et soeur Marie-Marthe m'accompagnèrent à ma nouvelle résidence. Nous escaladâmes le Schneeberg. Lorsque nous eûmes atteint le sommet, que le sentier se fut resserré et que l'altitude irrita nos gorges, le prêtre nous cria de loin : Sr Elisa, faites ici votre première bonne intention. Après deux heures de marche pénible, nous arrivâmes enfin à Windsbourg.

Nous nous arrêtâmes devant une maison paysanne à un étage ; la commune de Egenthal l'avait louée pour la convertir en maison d'école. Elle comportait une cuisine, une grande pièce, une petite mansarde et une importante écurie. La grande pièce devait servir de salle de classe. La mansarde tenait lieu de logement. Les enfants avaient à traverser ma cuisine pour accéder à leur local. De la cuisine, je parvenais à ma chambre par une échelle. Dans l'écurie, les propriétaires entretenaient quatre têtes de bétail et comme la salle de classe et mon logement s'y adossaient, j'entendais ...

(1) A. ST J. Sr WEITEN Meine Erlebnisse als Lehrerinn - 1859-1910.

(2) VERRONNAIS Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle, contenant les Villes, Bourgs, Villages, Annexes, Hameaux, Moulins, Fermes, Usines, Rivières, Ruisseaux. Metz - chez Verronnais . 1844.

" ...jour et nuit le piétinement et le mugissement du bétail.

Le curé se retira après mon installation sommaire, le coeur serré de me savoir dans un tel dénuement. Sr Marie-Marthe me tint compagnie quelques heures encore puis s'en retourna, elle-aussi, à Volmunster. Alors je pus donner libre cours à mes larmes, tant ma peine était grande : seule dans cet endroit sauvage, dans une habitation lamentable, huit bonnes heures me séparant de la paroisse...

Un soir de décembre, lorsque je montais au grenier chercher une provision de petit bois pour le lendemain, une partie du plafond de ma chambrette s'écroula. Je dus interrompre la classe durant trois semaines, le temps de réparer les dégâts. L'année suivante, la municipalité fit construire une nouvelle maison d'école sur la Schneematt. Je n'avais plus que quatre kilomètres à parcourir pour me rendre à Wangenbourg.

La maison d'école était isolée ; seul, un ménage habitait dans la proximité. Mais le logement était bon. J'avais une cuisine, une pièce, une chambre à coucher et une mansarde. Un chemin crevassé menait à Wangenbourg. Pour atteindre le village, on effectuait jusqu'à deux fois le parcours, tant il y avait d'ornières et de flaques d'eau à éviter... De novembre à mars, avril, ce chemin que j'empruntais ordinairement était pris par les glaces et les neiges. (...) A la fonte des neiges, la Mossig couvrait une partie de la route, ce qui me forçait à emprunter le sentier traversant la forêt. En 1907, une belle route relia l'école au village et plusieurs ponts furent aménagés.

Tous les samedis, je me rendais à Windsbourg et séjournais chez mes consœurs jusqu'au lundi matin. Un enfant venait alors me chercher pour m'aider à porter les provisions car je devais prévoir mon ravitaillement pour toute la semaine. A Windsbourg, il n'y avait pas moyen d'acheter quoi que ce soit, pas même une livre de sel..." (1)

Ce récit, l'un parmi bien d'autres, se passe de commentaire ; il est pris sur le vif et le cas n'est pas unique. Occuper certains postes de village ou de hameau, annexe d'agglomérations plus importantes en général, c'était entrer dans le désert et partager sa couche avec Dame pauvreté.

(1) VERRONNAIS Statistique op. cit : en 1845, Eschwiller comptait 36 maisons, 325 habitants, soit 9 personnes par famille, grands-parents compris et 4 à 5 enfants par famille.

L'institutrice de Saint-Jean fait donc d'abord l'expérience de la pauvreté. Sr Weiten parcourt tous les jours quatre lieues pour assister à la messe quotidienne dont elle ne peut se passer. C'est l'une des rares consolations qui illuminent son existence de recluse. A Engenthal, elle occupe une mansarde ; les élèves traversent sa cuisine pour gagner leur salle de classe. De nuit et de jour, elle s'efforce de s'accommoder au bruit insolite du bétail grattant le pavé de l'écurie. La vue de son logement misérable " - eine ~~erb~~ärmliche Wohnung " avoue-t-elle, lui arrache des sanglots. Une année entière , elle vit cette misère.

Le cas d'Engenthal fait-il exception ? Le registre Grusy (1),
* à la postérité un mémoire d'une rare et silencieuse éloquence . En Meurthe, une partie de la Moselle actuelle, ne l'oublions pas , bon nombre de maisons d'écoles sont dans cet état vétuste. Que peut-on lire dans ce rapport ?

- Danne-et-Quatre Vents: maison trop basse .
- Hultenhausen : point de commodités .
- Schaefferhof : maison passable .
- Hunskirch : maison petite et mauvaise.
- H - Hiltenhausen : point de commodités ; une seule chambre au-dessus de la sacristie ; la soeur y dort, y cuisine et y fait classe.
- Lutzelbourg : rien; on ne peut plus y faire école à moins d'avoir une maison.
- Haboudange : maison qui a besoin de réparations .

A.ST J. Registre Grusy P.P. op.cit.

* laisse à la postérité ...

Inutile de prolonger l'énumération. Pour la majorité des postes , la situation est analogue. Pour accéder à une image-synthèse de l'ensemble scolaire de cette époque , car l'instituteur partage lui aussi dans certains cas les conditions précaires de sa collègue religieuse, nous allons dresser un tableau de cas-type.

TABLEAU-SYNTHESE DE L'ETAT MATERIEL DES POSTES EN

MEURTHE (1)

BROUVILLE	Point de traitement.
BERMERING	Maison passable ; point de jardin.
ARCHEVILLE	Maison sans jardin.
SARRALTROFF	Point de jardin.
WITTERSBOURG	Mauvaise maison ; jardin attenant.
RHODES	Maison comportant seulement une salle ; point de jardin ni de grenier ; une cave en commun avec l'instituteur.
HOUBE	Maison passable ; point de jardin ; point de traitement ; 60 filles et garçons ; la soeur assure la sonnerie des cloches.
DABO	Maison commune avec l'instituteur. Cheminée ouverte ; il faut une pièce pour le linge de l'institutrice.
BIRKENHOLZ	18 filles ; mauvaise maison.
RENING	Maison , corridor, cuisine et commodités en commun avec l'instituteur. La soeur couche dans la salle d'école.
LANGATTE	Deux soeurs ; pas de cuisine ; les portes voisinent avec celles de l'instituteur ; les commodités sont sous leur escalier.
HAUT-CLOCHER	Mauvaise maison.
INSVILLER	Maison passable.
LOUDREFING	Point de jardin ; vieille maison.
WALSCHHEID	125 filles ; maison trop petite ; une seule petite chambre ; pas de place pour y installer deux lits.
HESSE	Maison neuve et séparée promise pour l'automne prochain (1847) . Il faut une nouvelle réunion du conseil.
(1) A. ST J.	Registre GRUSY - Postes et Placements 1845.

L'inventaire que voici ne doit point nous surprendre . Nous sommes dans une région économiquement faible et les soixante-six écoles qu'y occupent les soeurs de Saint-Jean sont le reflet de la pauvreté bien prononcée des habitants ; vingt de leurs habitations se trouvent dans un état peu enviable ; elles sont ou trop petites, ou vieilles , ou mauvaises et incommodes , sans dépendance de première nécessité, parfois sans jardin , moyen élémentaire de subsistance pour la soeur , sans cave ni grenier et pour Rening , la salle d'école à usage diurne et nocturne . Vraiment ces situations n'ont rien d'enviable . Les pionnières du début du XIX^e siècle ont lancé l'oeuvre scolaire, permettant à la relève d'exiger mieux et plus humain. L'école du village naît et se répand dans l'Est . Nous voyons au prix de quels subterfuges...!La soeur de la Providence s'y attendait , disions-nous précédemment . D'avance elle accepte le pourquoi et le comment de tout :

"... Nous sommes pour les endroits où il y a le plus besoin d'instruction, pour les hameaux, les lieux les plus pauvres, les plus abandonnés. C'est là notre vocation à nous , c'est là notre honneur et notre bonheur ... (1)

Secur Elisa Weiten semble cependant particulièrement armée pour cette épreuve de la pauvreté , car , ajoute- t - elle dans sa confiance :

" ...malgré toutes ces peines et ces difficultés, je gardais l'enthousiasme, la paix et la joie. La pensée que j'étais dans l'obéissance, que là , j'accomplissais la volonté de Dieu et que je pouvais faire beaucoup de bien à ces pauvres habitants des montagnes, me rendit courage, de sorte qu'il me fallut peu de temps pour me trouver heureuse dans cette situation désespérante ..."

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p348 - Les soeurs institutrices .

Qu'en est-il des postes en Moselle ? Apparemment, ils ont le même air de vétusté. Le directeur de Saint-Jean en a retenu ces traits :

TABLEAU DE L'ETAT MATERIEL DES POSTES DE LA MOSELLE

MONTBRONN	Maison à réparer ; presque point de jardin.
FARSWILLER	Point de maison propre ; la soeur demeure avec l'instituteur du village.
LIEDERSCHIED	Petite maison passable ; point de commodités.
Gs-REDERCHING	Entrée, cave et grenier en commun avec le maître d'école.
BIESTROFF	Maison neuve dans laquelle est réservée une petite chambre et une petite cuisine à la sr.
PT-REDERCH.	Maison passable ; point de jardin ; tout le mobilier est à la seour.
KALHAUSEN	Maison sans jardin ; un toit à réparer ; un grenier à séparer.
WIESVILLER	Maison passable et trop petite.
GOMELANGE	Pas de commodités.
TETING	Point de jardin mais une indemnité ; tout le mobilier est à l'institutrice.
HAUTEVILLE	Maison mauvaise ; ni bois, ni jardin.
IPPLING	Maison isolée. 24 filles.
VALLERANGE	Mauvaise maison.
SAINT-AVOLD	200 filles ; 4 soeurs ; maison trop petite.
STEINBACH	40 filles et garçons ; on m'a promis d'agrandir la chambre d'habitation.
HOLBACH	Jusqu'en 1845, une misérable cabane éloignée de toute habitation ; annexe de La Chambre. 20 garçons et filles.
VAL-EBERSING	Très mauvaise maison ; retrait en automne si la commune ne fait pas réparer le toit.
SEINGBOUSE	Mauvaise maison " fondation ".
RPPVILLER	Le maire m'a promis de réparer la maison.
ACHEN	Seulement deux chambres outre la salle de cl.
RODLACH	Annexe de Tritteling ; maison misérable.
PORCELETTE	Point de maison.
OBRIK	36 garçons et filles ; très mauvaise maison d'école.
KINGER	Maison bonne ; point de jardin ; fondation.
HAUGEMONT	Maison passable. Peu d'enfants.
FAULQUEMONT	Maison passable à côté de l'église ; on m'a promis un jardin. 120 filles et 50 garçons
DORWILLER	Bon petit logement convenable à côté d'une chapelle que la soeur doit desservir.
LEMBERG	150 filles ; point de bois ; tous les meubles sont à l'institutrice. Il faut dans la maison neuve ajouter une escalier pour la sr.

Sur ces soixante-six habitations, une vingtaine attend des réparations imminentes, le remplacement pur et simple ou une amélioration à brève échéance. Que cela ne nous étonne pas non plus pour ces postes mosellans ; en 1850 , ce département compte encore dix-mille toits de chaume sur les soixante-dix mille habitations rurales (1). Les Filles de la Providence partagent à leur manière la pauvreté du milieu d'insertion. Des progrès ont cependant été réalisés , car si vingt maisons sont dans un état lamentable, les quarante autres sont bonnes ou du moins suffisantes. Quelques-unes sont même très " belles " , " très grandes " et certaines sont neuves . La Providence serait-elle devenue plus prodigue ? Le budget communal est-il plus positif ? Le problème scolaire commence-t-il enfin à bénéficier d'une recrudescence d'intérêt auprès des élus locaux et des familles ? Car, ne l'oublions pas , il y a quelque temps à peine, ces braves villageois avaient ^{*} une si faible estime pour l'instruction qu'ils donnèrent le sobriquet : " - Des soeurs , qu'allons-nous en faire " aux premières institutrices s'implantant dans leur localité . Enfin, une dernière conjecture dans ce renouvellement inattendu . Ne fallait-il pas simplement remplacer ces logements devenus par trop indignes d'une éducatrice ? C'est sans doute cette dernière hypothèse qu'il faut retenir dans la mesure même où la commune tenait à conserver son personnel congréganiste ; le retrait devenait une conséquence inéluctable de vœux formulés mais d'une exécution toujours différée (2) .

(1)ADM. 119 M 1.2. ; 120.

(2)C'est le cas, par exemple, de Val-Ebersing, de Maisongoutte .
* encore .

Mais avant de poursuivre notre étude sur la situation matérielle réelle offerte à la soeur, citons encore le témoignage de soeur Huffner (1). Elle a vécu une épopée qui mérite d'attirer notre attention :

" ...à R., mon logement se ramenait à une chambre à alcove séparée du reste de la pièce par un rideau. Un lit, une chaise, ma malle contenant ma batterie de cuisine ; c'était là tout : mon mobilier. Dans cette chambre se trouvait une grande table que flanquaient deux longs bancs, un côté destiné aux filles, l'autre aux garçons. Cette pièce servait de salle de classe, de cuisine, de réception, d'oratoire, enfin de tout..."

Soeur Huffner sera envoyée à Postdorf en 1871. Ce poste n'a rien d'agüichant, lui non plus. Là aussi, maison et école crient misère:

" ... là, j'ai bien trouvé une maison, mais quelle maison ! Il n'y avait pas de plafond ni de plancher. Portes et fenêtres étaient branlantes. Le sol était recouvert de grosses pierres comme on en creuse ici dans les champs. Point de fourneau mais une cheminée d'où pendaît une chaîne à crémaillère. Point de buffet ; point de table ; enfin rien. Sr Angélique qui m'avait accompagnée à Postdorf fit monter un lit de bois, une petite table, deux chaises et comme vaisselle une marmite en aluminium, deux petits pots, une tasse, deux assiettes et mon couvert. Elle pleura en voyant dans quelle misère elle me laissait..."

Cela se passait en 1871. Dans cette épopée de la misère, soeur Huffner fait figure de Cendrillon. Et comme l'héroïne du conte pour enfant, elle pleure sa peine. Sa nature se révolte :

" ... Deux fois, j'ai écrit à Mère Constantine que je ne pouvais pas rester. Mais chaque fois elle me répondait : essayez encore quinze jours et puis on verra. Ces quinze jours sont devenus quarante-trois ans..." "

Soeur Huffner en avait vu d'autres d'ailleurs. Lorsqu'à l'âge de dix-sept ans ses supérieures l'envoyèrent à Hommert assurer une suppléance de quatre semaines, elle fut mise en face d'une vérité qui n'accepte aucun fard :

(1) A. ST J. Mémoire de Sr HUFFNER op.cit.

" ...Quelle pauvre maison habitait la soeur ! La mesure s'ados -
sait contre un rocher. De la rue, on pénétrait de plein
pied dans l'école. A côté de la classe, il y avait un petit
réduit pour le bois et un cuveau pour les besoins des en-
fants. Tous les soirs, une femme le vidait. Au-dessus de l'é-
cole, était l'unique pièce de la soeur. Pour y parvenir, il
fallait emprunter l'échelle. A côté de sa chambre se trou-
vait le même réduit qu'en bas. Il servait de cuisine. On a
mis une paillasse et mon lit par terre à côté du lit de la
malade..."

Soeur Huffner souffre aussi de faim. Bien que la commune ait sollici-
té une soeur institutrice, elle ne s'était pas interrogée sur les con-
tingences matérielles immédiates de l'installation, la modicité du
salaire devant être compensée par cette aide élémentaire :

" ...pendant quinze jours, j'étais sans manger quelque chose de
chaud. Je n'avais pas de bois. Les Prussiens avaient logé dans
la maisonnette et avaient tout brûlé, même les planches des
portes. J'étais jeune et timide. Je n'osais aller chez per-
sonne. J'étais entourée de protestants et ne connaissais pas
les catholiques..."

J. WILHELM résume cette situation quelque peu insolite dans une phra-
se qui semble bien traduire l'essentiel " - Les soeurs devaient avoir
à coeur une forte dose de générosité et d'esprit surnaturel pour
accepter dans l'unique but de remplir leur noble tâche d'éducatrices,
les situations dont la précarité et l'insuffisance manifestes ne sont
pas pour tenter la nature.(1)"

Mais Dame pauvreté règne aussi à la campagne dont la soeur de Saint-
Jean adopte le genre de vie. En 1848, lit-on dans les archives(2)"il
arrive qu'un ménage n'occupe que deux, trois pièces ; serrés dans de
médiocres logements, les paysans des cantons de Sarralbe et de Gros-
Tenquin ne se nourrissent encore que de pain, de pommes de terre et
de laitcaillé. Ils portent rarement des souliers et s'habillent d'é-

(1) J. WILHELM op.cit. p. 53.

(2) ADM 119 M 1.2. ; 120 M. ; 121 M.

" toffes grossières et mal taillées ..."

La soeur vit pauvre avec les gens pauvres et à sa façon , elle tentera de les tirer de leur ignorance séculaire par l'instruction qu'elle leur apporte .

Telle est donc la situation matérielle effective en Lorraine. Pour brosser un tableau plus complet de tous les postes occupés par la congrégation, parcourons aussi l'inventaire dressé pour le Bas-Rhin. Rien de surprenant à ce que l'institution qui a sa maison-mère en Meurthe étende son activité par-delà ses limites départementales . Jean Decker est d'origine alsacienne. Il y enverra des institutrices dès que le clergé local qui connaissait parfaitement cet apôtre des périodes postrévolutionnaires, fera appel à leurs services. Ribeauvillé , congrégation cadette de vingt ans, se répand d'abord dans le Haut-Rhin. Enfin les besoins sont si grands partout en ce début du XIX^{ie} siècle, qu'il y a du travail pour tout le monde. Le no man's land du secteur enseignant est **encore** immense aussi longtemps qu'aucune obligation scolaire ne tient les filles à fréquenter l'école . Saint-Jean est d'autant plus sollicitée qu'elle privilégie les hameaux et les endroits les plus abandonnés.

Mais contrairement à celui de la Lorraine , le rapport que dresse Pierre Grusy de l'état des postes , semble plus optimiste sur les conditions matérielles réservées en Alsace aux Filles de la Providence. Une simple lecture des tableaux A et B suivants nous rendra rapidement à cette évidence (1) :

(1)A.ST J. Registre GRUSY op.cit. Postes et Placements (P.P.)

TABLEAU a DE L'ETAT MATERIEL DES POSTES DU BAS-RHIN

WEITBRUCH	Maison neuve en 1846.
GOUGENHEIM	Maison neuve et belle ; jardin.
WINZENHEIM	Annexe d'Ittenheim ; 20 garçons et filles ; maison passable sans jardin.
TRUCHTERSHEIM	Bas de jardin ; tout le mobilier appartient à la commune même la batterie de cuisine et les rideaux des fenêtres.
DURNING	Point de traitement mais 100 frs d'écolage par an ; point de jardin.
Volxheim	Jardin insuffisant ; salle d'école humide ; maison commune avec l'instituteur.
BARR	Beau et grand logement.
Andlau	Beau et grand logement - Donation Ruhlmann .
EPPIG	250 filles ; beau jardin et bonne maison.
NTHALTEN	Nouvelle et belle maison.
BREITENBACH	Nouvelle et belle maison.
ERLENBACH	110 filles dans une seule classe .

TABLEAU b DE L'ETAT MATERIEL DES POSTES DU BAS-RHIN

LA WANTZENAU	300 filles; beau logement et jardin.
OERWINGEN	Belle maison.
KILLSTETT	Beau logement neuf.
SCHOENEMBOURG	Bonne maison , en commun avec le garde.
WALBOURG	Beau logement et jardin -Donation VALIO.
SCHWEIGHOUSE	Un étage meublé par le curé.
NIEDERSCHAEFF.	Tout en commun avec l'instituteur. Les deux soeurs n'ont que deux chambres et une cuisine
WINGERSHEIM	Maison en communavec le garde municipal , l'instituteur et les socurs ; 170 filles.
HERRLISHEIM	Maison neuve et belle comme un château.
STEINBOURG	Belle maison ; point de jardin.
FEGERSHEIM	Il n'y a pas moyen que la soeur reste à Ohnheim ; la maison déjà petite héberge aussi le garde comme à Schoenbourg.
MOLSHEIM	Belle maison séparée. Un vrai château ! La commune fournit tout le mobilier.290élèves.
ILLKIRCH	Belle maison séparée .

Cette énumération pourrait paraître fastidieuse si elle ne cherchait à montrer la situation matérielle effective dans laquelle entraient une institutrice au début du XIX^{ème} siècle . Comparative - ment, on loge et on reçoit mieux en Alsace où les communes s'efforcent d'assurer pour le moins des habitations convenables , voire confortables. Certes, il arrive que les soeurs logent sur le même palier que l'instituteur, partagent la maison avec des personnes protestantes ou juives si nombreuses en Alsace, avec les employés de service de la commune : garde-champêtre , greffier, sonneur , appariteur... Les supérieurs sollicitent alors une maison " séparée " (1). Il s'agit là de garantir un minimum de vie privée .

Outre la communauté de logement, ces " maisons séparées " donnent la priorité à l'instituteur dont la famille compte plusieurs membres. Cette faveur va de soi, bien entendu. Mais en général, il n'en reste pas moins vrai que reste disponible seulement une chambre* coucher où il faut installer un, deux ou trois lits ; la cuisine se transforme alors tour à tour en buanderie , salle-à-manger, parloir , salle de réunion ou d'accueil et réserve - débarras suivant le besoin. On essaie alors de s'accommoder aux conjonctures les plus capricieuses . N'avons-nous pas dit que le noviciat initiait la future candidate à l'état religieux à une vie toute dépouillée ?

Mais outre cette vie humble et modeste, la religieuse s'apprête à affronter une deuxième épreuve, celle de la solitude .

(1) A.ST J. Registre GRUSY po.cit.

(*) Lire : chambre à coucher .

b) Une vie de solitude.

Une situation de fait ! Si soeur Weiten parcourt tous les jours deux à trois kilomètres pendant vingt-sept ans , c'est tant pour assister à une messe que pour fuir précisément la solitude. A Eschwiller, impossible de partager des soucis pédagogiques avec un collègue. Soeur Elisa est chargée d'une classe unique qui regroupe tous les enfants d'âge scolaire, garçons et filles , de la localité. Impossible de s'entretenir avec un consoeur ; le poste ne demande pas plus d'une personne et son logement est trop petit pour en héberger une deuxième. Impossible de parler avec le desservant du lieu ou les élus locaux. Eschwiller dépend de la commune de Volmunster et de la paroisse d'Ormerswiler (1). Aller à pied n'est pas une sinécure par temps de pluie ou de neige et les hivers sont longs . Toutes les localités, surtout pas celles des montagnes, ne sont dotées en 1844 comme Longeville-les-Saint-Avold d'un "relais de diligence" passant presque toutes les heures de la journée en direction de Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines " (2). Faible revenu, classe unique à gros effectifs, voici des critères qui permettaient de jauger un poste à sa vraie mesure. " Y passer mais y demeurer le moins longtemps possible ..." avoue un maître d'école qu'interrogeait Jacques Ozouf au sujet des postes isolés du secteur rural (3). Un tableau ultérieur nous permettra d'établir le degré d'importance quant à la densité de la population des communes demandant des soeurs de Saint-Jean.

(1) VERRONNAIS Statistique op.cit. p.122.

(2) Ibidem p.228 .

(3) J.OZOUF - Nous les maîtres d'école . Julliard 1967 p.55 " Une existence modeste " .

Solitude imposée mais aussi provoquée ! La religieuse institutrice s'engage à vivre une vie retirée pour des motifs d'ordre apostolique d'une part, des raisons sociales d'autre part. Son état de vie lui demande d'éviter toute polémique, toute familiarité, toute dispersion étrangère à sa mission d'éducatrice. " Ne point fréquenter le presbytère, ne pas manger à la table des ecclésiastiques, garder réserve, contenance et modestie vis-à-vis des personnes de l'autre sexe ", étaient autant de moyens pour éviter les propos cancaniers que pour dévier toute mondanité à laquelle la soeur n'aurait pu répondre. Son intérieur modeste, son petit avoir ne lui eussent pas permis d'honorer en retour une visite.

Point d'ingérence à la vie municipale : un desservant est-il en désaccord avec le maire, que la soeur ne montre aucun de ses sentiments, ni au départ de l'un, ni à la venue de l'autre. Ne prêter attention ni aux calomnies, ni aux médisances. Même prudence pour tout ce qui touche à la vie du village. Le Statut (1) est implacable. Il n'y a pas à lésiner sur ses articles :

" art.39 : une mécontente se lève-t-elle dans la commune, que la soeur ne tienne avec aucun parti.

art.40 : qu'elle n'exprime jamais son opinion sur l'administration municipale.

art.41 : surgit-il un différend entre les autorités locales et la soeur, qu'elle en avise la maison-mère qui arbitrera le conflit.

Ces précautions sont autant pour prévenir un tempérament belliqueux - les voeux de religion n'immunisent pas contre les écarts de la nature - que pour éviter toute ingérence à la vie de la municipalité, étrangère à la fonction immédiate d'institutrice. Forcer l'estime par tous les moyens, ne voilà-t-il pas un garant d'efficacité ...?

Le chapitre VI du Statut de 1839 (2) règle la conduite de l'institutrice vis-à-vis de la population :

" art.44 : recevoir avec réserve et notifier discrètement sa volonté de ne pas recevoir.

art.45 : présenter les vœux annuels aux autorités locales , civiles et religieuses et seulement où cela semble opportun.

art.47 : visiter les malades, surtout les enfants d'école et de préférence les pauvres mais ne pas s'attarder dans les maisons.

art.48 : il vous est expressément interdit de prendre le repas ou toute boisson chez qui que ce soit au village.

Enfin l'article 52 enjoint à la soeur de ne point se mêler des affaires de son collègue, l'instituteur : " ...mit den Schullehrern sollen die Schwestern (...) keine Eingriffe in ihre Gerechtsame machen". En toute circonstance et à toute occasion, s'adresser à lui avec respect, déférence, " ... mit gebührender Achtung " est-il spécifié. Nous sommes assez loin de ces luttes partisans qui opposent congréganistes et laïques . Tous deux enfants du pays, souvent de même origine sociale car généralement issus de la petite bourgeoisie rurale, parfois même frère et soeur et le cas n'est pas rare, ils partagent les mêmes conditions. L'exemple du logement en est un parmi d'autres. Celui du traitement en est un autre et il est appréciable...! La soeur n'entre jamais en compétition de salaire avec son collègue.(3) Ce sont simplement des compatriotes dont l'un choisit les postes difficiles , sans fonds ...!

(1) Statuts des Soeurs de la Providence 1826 op.cit.

(2) Ordens Regeln 1839 op.cit. p.14.

(3) M.OZOUF L'école, l'église et la république Paris 1963 p.216.

Pourquoi un tel détachement ? Il faut expliquer ces priorités apostoliques dans la société rurale la moins nantie par référence à la spiritualité du fondateur. Nous avons glané à travers ses écrits quelques phrases-clés qui nous expliquent cette attitude un peu surprenante (1) :

" (...) choisissez les places les plus difficiles , (...) les moins lucratives, cédant toujours les plus commodes aux autres.

(...) Ne cherchez pas à avoir des fondations ; fondez-vous sur la Providence. "

(...) Enseignez gratuitement pour l'amour de Dieu et n'attendez pour salaire ici-bas que mépris et reproches.

En route vers la Chine, Jean Martin Moye réitère son appel à la pauvreté et à l'abandon dans une lettre expédiée de l'île de France :

" (...) Point d'inquiétude pour le temporel ; Dieu y pourvoira incontestablement.

(...) Ne cherchez point de place fixe ou d'établissement.

(...) Ne vous attachez à rien, ni à quoi que ce soit, ni à aucun lieu, ni à qui que ce soit, à l'argent moins qu'à toute autre chose.

(...) Soyez de même toujours prêtes à quitter une place pour aller où la Providence vous appellera par la voix de vos supérieurs. "

En avril 1777, Moye jette un regard rétrospectif sur ses établissements lorrains et il écrit à ses "filles d'Europe :

" (...) Depuis dix ans environ, on en envoyé des soeurs sans fonds, sans subsistance; en est-il qui soient mortes de faim ?

Et d'ajouter avec sévérité :

" (...) lorsqu'on a des fonds, des établissements, des revenus fixes assurés, on perd de vue Dieu ; on met sa confiance dans les créatures, on s'attache à ses biens..."

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit p. 176, 178, 179, 189, 193, 202, 229.

Afin de nous permettre une étude plus approfondie de la situation démographique scolaire, il nous paraît opportun de faire un relevé statistique de tous les postes occupés par la congrégation de Saint-Jean en 1845 . Nous y porterons les informations les plus diverses et c'est à partir de cet état détaillé que nous serons à même de poursuivre nos investigations (5)

ETAT DES POSTES DE LA CONGREGATION DE SAINT JEAN-DE-BASSEL DANS LES
TROIS ACADEMIES DE STRASBOURG, METZ ET NANCY EN 1845

MOSELLE INSPECTION ACADEMIQUE DE METZ . 1845			
POSTES	NBRE d'habit.(6)	EFFECTIF	NBRE d'instit;
HASPELSCHIED	752	70F*	1
LEMBERG	2599	50F	1
REYERSWILLER	609	50F	1
ROPPVILLER	587	40F	1
SCHORBACH	1228	117F	1
SAINTE-LOUIS	47	60F	1
BREITENBACH	880	60F	1
ERSCHING	667	80F+G*	1
HAUTEVILLE	...	80F+G	1
LIEDERSCHIED	489	60F	1

(2) Lettre de l'apôtre Paul aux Corinthiens II.2.15.

(3) Ibidem II.16.

(4) Ibidem II. 17.

(5) Toutes les données sont extraites du Registre Grusy P.P. op.cit 1845

(6) VERRONNAIS Statistique op.cit .

* F = Filles ; G = Garçons .

MOSELLE INSPECTION ACADEMIQUE DE METZ (suite)

POSTES	NBRE d'habit.	EFFECTIF	NBRE d'instit.
RIMLING	938	72F	1
WALSBRONN	866	80F	1
VOLMUNSTER	490	70F	1
URBACH-annexe	397	60F+G	1
ROHRBACH	1208	90F	1
ACHEN	800	60F	1
ENCHENBERG	1091	90F	1
ETTING	428	40F	1
GS-REDERSCHING	1301	90F	1
KALHAUSEN	900	66F	1
MONTBRONN	1711	120F	1
PT-REDERSCHING	778	66F	1
RAHLING	1731	120F	2
SIERSTHAL	1025	40F	1
LA SOUCHT	1077	80F	1
HUNDLING	463	40F	1
WIESVILLER	951	80F	1
IPPLING	466	24F	1
GUEBLANGE(Hamx)	1195	40F	1
STEINBACH-ann.	290	40F+G	1
KINGER	690	50F	1
RECH	683	50F	1
EICHEN-annexe	232	40F+G	1
SALZBRONN	265	4IF+G	1
BISTROFF	677	66F	1
BERG/VINTRANGE	...	50F	1
VAL/LANING	652	80F	2
EINCHEVILLE	455	40F	1
ERSTROFF	567	40F	1
GROSTENGUIN+ann.	930	44F	1
MAXSTADT	500	40F	1
OBRİK	171	35F+G	1
RURANGE	435	60F	1
VAL/EBERSING	581	60F	1
VALLERANGE	485	36F	1
ADELANGE	454	44F	1
BAMBIEDERSTROFF	950	82F	1
DORNVILLER	138	30F+G	1
FAULQUEMONT	1047	120F	3
PONTPIERRE	900	80F	1
TETING	1
ST-AVOLD	3402	200F	4
BIEDING	347	37F	1

voir suite ...

MOSELLIE INSPECTION ACADEMIQUE DE METZ (suite)

POSTES	NGRE d'habit.	EFFECTIF	NBRE d'instit.
CARLING--annexe	415	100F+G	1
L'HOPITAL	781	70F	1
LONGEVILLE	2151	150F+G	2
HOLBACH	206	20F+G	1
SEINGBOUSE	630	40F	1
DIEBLING	693	70F	1
FARSVILLER	668	55F	1
THEDING	636	60F	1
ZIMMING	402	36F	1
COUME	883	60F	1
GOMMELANGE	711	36F	1
OTTONVILLE	480	35F	1
RICRANGE	280	50F+G	1
HAM/VARSBERG	585	50F	1

MEURTHE INSPECTION ACADEMIQUE DE NANCY - 1845

POSTES	DATE DE LA REMISE DE LA LETTRE d'O.	EFFECTIF	TRAITEMENT
archeville	1831	30F	285 FRS
BUHELBERG	1831	32F+G	73
BROUVILLER	1800	50F	30
DABO	1825	80F	50
HOUBE	1837	..?	..
SCHAEFFERHOF	1838	80F+G	20
DANN ET Q.VENTS	1849	80F	120
DANELBOURG	1831	23F	15(écol.)
GUNZVILLER	1837	40F	16
BOIS DE CHENE	...?	..?	60
HENRIDORF	1831	76F+G	12
HILTENHAUSEN	1833	40F	0
LUTZELBOURG	1849	..?	...
MITTELBRONN	1843	..?	72

POSTES	L.d'Obéd.	EFFECTIF	TRAITEMENT
WILSBERG	1814	50F	72 FRS
ST J.KURZENRODE	1847	40F+G	40
ST-LOUIS	1837	66F	25 lessiv.
TROIS-MAISONS	1827	*126F+G	130
BIEBERKIRCH	1846
BUHL	1848	90F	100
BROUDERDORFF	1838	70F	85
HARBERG	1811+29	89F+G	140
HARTZVILLER	1837	...	0
HAUT-CLOCHER	1842	78F	100
HOFF	1841	42F	110
HOMMARTING	1834	60F	143
HOMMERT	...?	36F	20
LANGATTE	1843	50+70	125 Fond.
NIEDERWILLER	...?	70F	145
PLAINE DE WALCH	1838	125F	140
REDING	1837	50F	100
EICH	1842	36F+G	64
PETIT-EICH	1837	54F+G	75
RHODES	...?	42F	144
WALSCHHEID	1834	44F	200
BERTHELMING	1842	60F	175+15
BETTBORN	...?	30F	123
BIRKENHOLZ	1831	18F	332
DOLVING	1849	40F	110
GOSELMING	1845	40F	154
HILBESHEIM	1846	52F	196
MITTERSHEIM	1827	80F	150
NIEDERSTINZEL	1817	30F	132
ROMELFING	...?	50F	95
SARRALTROFF	1840	50F	90
ST J.DE-BASSEL	...?	..?	..?
SCHALBACH	1841	80F	165
WECKERSVILLER	...?	40F	275
VIEUX LIXHEIM	1847	30F	175
FRIBOURG	...?	50F	190
BERMERING	1820	40F	145
HUNSKIRCH	1837	40F	190
INSWILLER	1842	64F	180
LENING	...?	44F	200
L'HOR	1843	30F	25=fond.
LOUDREFING	...?	70F	200
MIUNSTER	1826	80F	140
RENING	1818	30F	150
RODALBE	1844	34F	130
WIRMING	1822	60F	94
WITTERSBOURG	1849	50F	132
BURLIONCOURT	1844	40F	260
HABOUDANGE	1842	60F	295
HAMPONT	1834	40F	185
GAREBOURG	1837	40F	75

BAS-RHIN INSPECTION ACADEMIQUE DE STRASBOURG			
POSTES	EFFECTIF	TRAITEMENT	AGE DES INSTITUTEURS.
VILLE	100F	780FRS	43+28
BREITENBACH	150	600	34+25
ERLENVACH	110	300	27+21
MAISONGOUTTE	80	170	43
BARR	90	870	40+19
ANDLAU	170	400+10	45+34+18
BLIENSCHWILLER	80	350+300	30+32
EFIG	250	300	20+41+43+28
NOTHALTEN	90	300	25
REISCHTETT	120	400	34+18
LA WANTZENAU	300	780	41+22+20
KILSTETT	90	400	32
SCHONENBOURG	100	225	48
WAHLENHEIM
SURBOURG	160	600	41+27
WALBOURG	70	...	31
N/DERSCHAEFF.	130	600	65+24
SCHWEIGHOUSE	69	...	32
WEITBRUCH	106	300	23
TRUCHTERSHEIM	80	300	24
DURNING	50	230	37
WILLGOTTHEIM	37+22
GOUGENHEIM	80	120+160	24
WINZENHEIM	20F+G	200+53	41
WAHLENHEIM	19F+G	200+25	..
SCHNERSHEIM	38
DINSHEIM	130	700	31+19
ERGERSHEIM	80	400	43+26
VOLXHEIM	120	200	44+29
WINGERSHEIM	170	820	31+20
FEGERSHEIM	89	950	39+24
OHNEHEIM	80F+G	400	...
STEINBOURG	40
GRAUPTAHL	36
SCHOENBOURG	10F+G	32	59
BERENDORF	50	180	45+22
HERRBITZHEIM	48+33

Au 1^{er} janvier 1845, l'état des postes et du personnel est le suivant :

- Moselle	: 56 écoles	77 institutrices
- Meurthe	: 65 écoles	69 "
- Prusse	: 1 école	2 "
- Bas-Rhin	: 37 écoles	57 "
- Haut-Rhin	: 1 poste	1 institutrice .

Soit au total : 159 écoles et 206 institutrices en exercice.

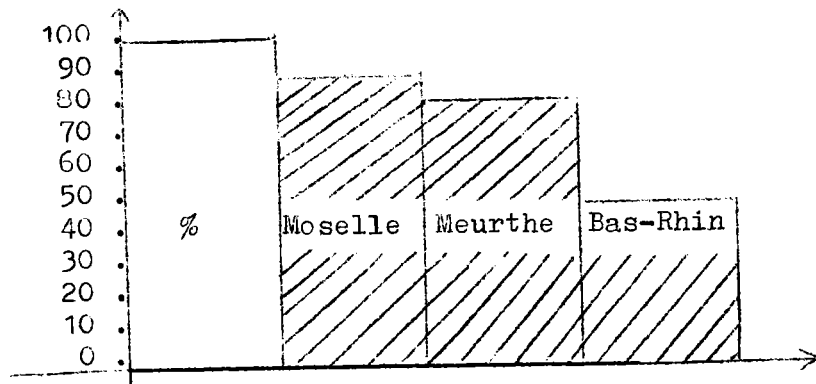
Nous le constatons, la scolarisation se fait progressivement , voire rapidement dans l'Est. Les filles sont nombreuses à fréquenter l'école avant l'obligation . Ce taux élevé de fréquentation scolaire ne serait-il pas attaché précisément au crédit accordé à la religieuse-institutrice à qui l'on confie et l'éducation morale et la formation humaine parce que c'est une femme et une religieuse ...? Le fait est qu'on les demande partout , ces filles de la Providence , et qu'on ne peut répondre à tous les besoins.

Si nous relisons ces tableaux des postes où exercent les soeurs de Saint Jean-de-Bassel nous ne serons pas surpris par l'extrême variété dans les conditions matérielles faites à l'institutrice. On y décèle l'interférence des phénomènes démographiques et économiques , les pionnières de l'instruction publique féminine rurale se faisant presque débiteurs auprès des communes dans le but absolument désintéressé d'évangéliser par le truchement de l'instruction. L'école est née dans le hameau grâce à ce bénévolat conscient et voulu. Le but de Moye était pleinement atteint .

Quelle est la nature des communes d'exercice ? Sur

les cinquante-six localités de la Moselle qui ont appelé les soeurs de St-Jean , quatorze à peine dépassent une population de mille habitants . Six, dont notamment Montbronn, Rahling, Faulquemont, Volmunster, Bistroff, Longeville sont de grosses agglomérations de mille à deux mille habitants. Les institutrices sont alors au nombre d'une à deux, parfois trois par communauté. Ces écoles à plusieurs classes sont plus fréquentes dans le Bas-Rhin où près de 50 % sont pourvues d'un double poste ; la situation y est moins précaire. Dans ces endroits (1), les soeurs ont le privilège de vivre en communauté . Heureuses sont-elles donc de n'avoir pas à affronter la solitude, ni la lourdeur de la classe unique, formule la plus répandue et précisément inhérente à la carte démographique (2).

Que ce soit en Meurthe, en Moselle ou dans le Bas-Rhin, 75 % des postes ne comptent qu'une seule institutrice . La soeur de Saint-Jean se trouve de préférence dans les localités de moins de six cents, sept cents habitants. Or jusqu'en 1856, ces dernières ne sont pas tenues d'entretenir une école de filles. Il n'est donc pas excessif de conclure que la précarité de la situation générale est aussi liée à ce caractère facultatif de l'instruction féminine. En 1845, ce genre de postes nous permet d'établir le pourcentage suivant :



(1) Cf. pp. 83 à 85 : Tableau des Postes en Moselle en 1845.

(2) Ibid. pp. 85 à 87 : Tableau des postes en Meurthe et en Alsace.

C'est donc la Moselle qui bat le record des postes à une seule institutrice ; le Bas-Rhin se distingue par des localités démographiquement plus importantes, les villages moyens comptant entre 600 et 900 habitants au XIX^e siècle (1). Au total , soixante dix-sept pour cent des postes occupés dans les trois départements sont à classe unique. Nous sommes donc amenés à conclure que la congrégation* prioritairement dans les villages à population moyenne. Ce mode d'implantation rejoint point par point l'objectif initial du fondateur (2) :

" ...Vous êtes pour les hameaux les plus abandonnés, pour les endroits qui ont le plus besoin d'instruction..."

D'ailleurs la ville n'a pas besoin des services de la congrégation. Elle est abondamment pourvue d'enseignants, qu'ils fussent laïques ou religieux. En Lorraine , Sainte-Crétienne , les soeurs de la Doctrine chrétienne de Nancy et Peltre rayonnent à Metz et périphérie, en Moselle occidentale et dans les hauts de la Meurthe.

"... Pour les jeunes filles de la bourgeoisie " - dit H. Contamine (3)
 " des couvents comme celui des Dames du Sacré-Coeur ou de Sainte-Crétienne restaient presque sans concurrence avec les maisons installées non seulement à Metz mais aussi à Rustroff, près de Sierk , à Sarreguemines et à Bitche " .

Donc point de compétition à l'endroit d'autres établissements et ce par idéal. C'est précisément toutes les autres jeunes filles non bourgeoises, celles de la campagne que personne ne prenait en charge que Moye comptait faire encadrer . Au XVIII^e siècle, voire encore le siècle suivant , campagne était synonyme de rusticité et d'ignorance, parfois grossièreté. Saint-Jean s'applique à les trouver dans ce monde particulier.

(1) INSEE de Strasbourg : Tableaux de la population aux divers recensements depuis 1801 . Strasbourg. Direction régionale de l'I.N.S.E.E. Livre des recensements p.81 à 93.

* exerce prioritairement .

Peu ou point d'opposition non plus du côté du personnel laïc. L'instituteur brigue, et pour cause, le poste de la ville. Dans le village point de loisirs, point de cercles d'amis ; le maître comme son homologue religieux, le desservant du lieu, sont encore les seigneurs du village , donc claustrés dans leur prestige. Seul, un revenu fixe et un peu d'instruction les distinguent du monde rural . Traitement souvent envié , en valait-il réellement la peine ?

c) Un salaire plus que modique.

Au village, pas de promotion. On reste de troisième classe et la situation financière y est précaire. En 1849, le revenu moyen du maître d'école en milieu rural est de 500 frs s'il habite l'arrondissement de Metz , de 400 dans celui de Sarreguemines . (4) Son traitement fixe dépasse rarement les 300 frs , le complément étant obtenu par les fonctions annexes et la rétribution scolaire , de 20 centimes par mois seulement .

Dans les bourgs et les villes, la situation du corps enseignant est ostensiblement plus souriante. Elle lui permet de se classer dans les rangs de la petite bourgeoisie . „ Passer dans le village et ne point y demeurer " se disaient les instituteurs . Nous comprenons à présent pourquoi ; d'autant plus que l'école rurale se doublait dans l'Est d'un problème linguistique. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

(2) DIRECTOIRE 1858 op.cit.p. 348.

(3) H. CONTAMINE Metz et la Moselle de 1814 à 1870 Nancy 1832 p.203 T.II.

(4) Ibidem p.204 et suivantes.

Dans le secteur germanophone, le maître doit déraciner l'idiome local pour lui supplanter la langue nationale. Ce phénomène de vulgarisation de la langue française touche peu la ville où l'on parle quasi spontanément le français. Solitude, classe unique ; salaire minimum, difficulté linguistique , voilà ce qui attend un instituteur de campagne au XIX^e siècle. Il ne brigue pas ces postes. La soeur de Saint-Jean l'y remplace alors .

Qu'en est-il du régime des institutrices envoyées dans les municipalités par la congrégation ?

" La situation des soeurs institutrices étaient encore plus médiocre que celle des instituteurs car beaucoup d'entre elles ne touchaient que 100 frs " écrit H.Contamine (1). Nous pouvons ajouter que certaines ne recevaient strictement rien (2). Pour ce qui concerne le Bas-Rhin, la soeur touche entre 1845 et 1848 (3) 300 frs par an , écolage (4) et autres services paroissiaux compris (5) . Il faut toutefois faire exception du poste de Durning où le traitement est fixé à 230 pour une classe de 50 filles , Berendorf , 180 frs pour un effectif équivalent, Schcenbourg dont l'école ne compte que 10 garçons et filles et paie 32 frs à la soeur .

C'est en Meurthe que la situation de la soeur est spécialement médiocre (6). Jamais son traitement ne dépasse les 300 frs, ser-

(1)H.CONTAMINE op.cit. Tome II p.204

(2)Voir Tableau - Etat de la Meurthe p.85 et 86.

(3) " " " Du Bas-Rhin p.87.

(4)Ecolage : LITTRE - frais d'école, droit que paie chaque écolier avant les lois sur la gratuité scolaire. Le montant en était fixé par le conseil municipal .

(5)Le registre GRUSY nous fournit ces rapports financiers de la façon la plus impartiale, l'état n'étant pas destiné à la publication.

(6)Voir Tableau - Etat de la Meurthe p.85 et 86.

vices complémentaires compris. Il est au contraire nettement inférieur à ce montant et les tableaux des pages 83 à 86 nous permettent d'établir un salaire moyen de 150 frs. La Meurthe et la Moselle sont des aires géographiques sensiblement plus défavorisées que les départements limitrophes. L'industrie ne s'y développe que vers la fin du siècle et toute l'économie repose sur une agriculture moyenne d'élevage et de fermage ou de toutes petites exploitations rurales. Nous avons déjà pu déduire ce déséquilibre économique de deux régions très voisines à partir des habitations prévues pour les soeurs institutrices.

Le traitement est-il en fonction des effectifs ? Et qu'à effectif égal, salaire égal ?

TABLEAU DES SALAIRES ET EFFECTIFS D'UNE INSTITUTRICE ENTRE 1845 ET 1848 .(1)			
Effectif	Traitement	Effectif	Traitement
70	90	80	130
150	150	60	40
50	70	90	235
40	75	90	50
117	172+4stères	40	80
60	330	90	230
60	150	66	120
80	200	40	76
60	120	80	125
72	185	40	81

(1) A.ST J. Registre Grusy P.P. op.cit. Postes en Meurthe.

La fantaisie des salaires pour des effectifs équivalents est absolument surprenante. Le traitement n'est donc pas en fonction du nombre d'élèves. Certains l'attribuent au degré de compétence . Cela n'est pas évident non plus . Le traitement semble plutôt lié au bon vouloir de la commune qui pare d'abord à d'autres priorités avant de pourvoir aux besoins scolaires. L'école ne jouit pas encore du crédit qu'on lui consent cinquante ans plus tard . Si on lui confie les enfants , c'est beaucoup moins pour les faire instruire dans les connaissances profanes que pour leur assurer une éducation religieuse.

Locaux, traitement, logement, effectifs, tout dépend strictement de la commune tant qu'aucun texte n'explique ses obligations. En 1833, la Loi Guizot la contraint d'entretenir une école de garçons et libère l'instituteur de la tutelle financière en exigeant la rétribution sous forme de contributions. Le grand perdant au XIX^è siècle , c'est l'instituteur du village et par extension, la soeur d'école, que ne talonne aucun impératif immédiat d'argent.

En plus du montant fixé au budget municipal, Pierre Grusy détaille la source des revenus de chaque institutrice.

Grostenquin destine 100 frs de son budget annuel à la maîtresse , 20 frs pour son bois de chauffage, et 100 frs d'écolage. Kleinthal inscrit 60 frs au budget et complète par une corde de bois (1), 16 fagots, 70 frs pour la lessive du linge d'église et 3 frs d'écolage par enfant, soit 180 frs par an pour les 60 garçons et filles qui fréquentent la classe unique du village. Le produit de l'écolage, du

(1) Corde de bois : Traité des Mesures : unité de mesure . La corde des Eaux et Forêts vaut 3,839 stères, celle des taillis 2,742. C'est pour cette dernière unité que nous optons ; les vilains de St-Jean parlaient de bois de " taillis " dans leurs cahiers de doléance.

budget municipal réservé à des fins scolaires, bois de chauffage compris, s'élève à 130 frs par an pour la commune de Rodalbe . L'institutrice de Val-Laning reçoit 25 frs pour la récitation quotidienne du chapelet dans la chapelle du village ; on lui demande en plus de balayer cette dernière, d'y sonner l'heure des offices et d'assurer l'entretien du linge d'église.

Comme l'instituteur qui ne peut échapper aux services annexes de secrétaire de mairie, d'organiste, de maître de chorale, tous emplois qui le mettent en situation de dépendance face aux notables du lieu, maire et desservant en tête de liste, la soeur ne peut se dérober à ces travaux. La paroisse attend d'elle cette collaboration et pour peu qu'elle s'y refuse, question de santé, de temps ou autre , on demande sa mutation .

Le village de Seingbouse complète sa somme forfaitaire de 150 frs par 4 quartes de bled (1). Rurange en prévoit trois, Eich deux réseaux (2) de bled pour la sonnerie. On demande à la soeur de Bruderdorf de faire des hosties qu'on lui paie 10 frs, Langatte 12 frs. Hommert fait figurer dans ses comptes un mandat à salaire fictif ; la soeur ne touche aucun argent . On n'est pas à une virtualité près.

Pour les enfants pauvres ne pouvant pas payer leur écolage, les communes sont astreintes à subvenir à leurs frais de scolarité (3)

Ricrange consacre 20 frs pour leur instruction, les nantis payant 30 frs quand ils ne savent pas écrire, 36, ceux qui se servent d'une plume. Ce sont les maîtres qui procuraient le matériel d'écriture à leurs élèves.

(1)LITRE : quartes de bled : ancienne unité de mesure contenant deux pintes. La pinte de Paris valait près d'un litre.

(2)Réseau : autre unité de mesure probablement. Ni Littré ni le Larousse universel ne mentionne ce mot.

(3)Ordonnance du 29.II.1816.

Rimling dépense 20 frs pour l'instruction des pauvres, les autres paient 90 centimes par an, soit 50 frs au total. Longeville fixe à 20 frs l'écolage de l'élève qui peut payer ; au nécessiteux elle en avance 14. La paroisse de Kinger a un généreux donateur qui ouvre une fondation de 50 frs pour l'instruction des pauvres ; Ottonville se flatte aussi d'une fondation de 20 frs. A Theding, la donation Bour renfloue de 85 frs le budget annuel de la commune , montant qui sert à " instruire gratis dix enfants de la commune " .

Variété, diversité, rien ne peut nous étonner à une époque où le cadre scolaire se cherche encore, où les institutions sortent timidement de leur cocon , en un mot , au temps où l'école n'est encore ni gratuite, ni obligatoire ...Pour la population, pour les autorités locales, la sœur de Saint-Jean est donc celle qui opte sciemment pour la pauvreté et s'y accommode de plein gré ; c'est celle qui partage leur condition sociale. Rappelons-nous le nombre de toits de chaume encore présents en 1850 (1), la nourriture sobre des villageois de Grostenquin et alentours. Enfin, c'est une personne qui vit à la campagne et veut y demeurer sans prétention à la promotion. D'origine paysanne, la " fille de Moye " se confond avec cette population qu'elle souhaite instruire . Il lui est aisé de pénétrer dans ce milieu particulier et particulariste , de le comprendre et de l'aimer sans trop d'effort. Souvent elle reste , comme eux , attachée aux valeurs terriennes séculaires qui régissent cette société rurale du XIX^{le} siècle.. Cela se retrouve d'ailleurs dans sa compétence. " Lire , écrire , compter " , n'est-ce pas suffisant comme bagage, à une époque où le curé, le maire peut-être, et l'instituteur sont les seuls à n'être pas analphabètes au village ?

(1)ADM 119 M 1.2 ; 121 M.

2. SA COMPETENCE PROFESSIONNELLE.

Dans le village, l'école des filles naît sous le signe de la pauvreté et garde un caractère caritatif tant que ne se définit son cadre légal. La soeur de Saint-Jean s'y dévoue pour un " vil " prix car sa priorité est à l'instruction plus qu'à la fonction. L'instituteur y dispense l'enseignement parce qu'il en a fait son métier et compte sur une rémunération convenable, juste salaire pour service rendu. La compétence de l'un et de l'autre est à la mesure des besoins immédiats , et plus ce corps se développe, plus se précisent les impératifs de formation professionnelle.

a) Le maître d'école au XIX^{de} siècle.

En 1820, un maître d'école sait " lire, écrire , calculer ". S'il a passé par l'Ecole Normale de Strasbourg, la première en France, celle d'Albestroff ou de Metz (1), il dispose en plus d'un bagage pédagogique consacré par un diplôme. Le contrôle des compétences commence à prendre vigueur avec l'ordonnance de 1816, mentionnant à l'article 135 que les maîtres doivent posséder le brevet . En 1819 , la circulaire du 16 mars règle la question du brevet des congréganistes : le titre de capacité délivré par le supérieur de l'ordre tient lieu de diplôme. Cette disposition est modifiée par une ordonnance du 12 mars 1831, remodelée par celle du 18 avril de la même année . La loi Guizot de juin 1833 met terme au débat en exigeant du maître d'école deux modalités de brevet suivant le poste d'exercice qu'il occupe, soit

(1) H.NIGETET op.cit. Histoire de l'Ecole Normale de Metz.

le brevet supérieur, soit le brevet élémentaire par lequel le candidat prouve qu'il " sait lire, écrire, compter et faire des dictées sans faute d'orthographe ". La congrégation continue de bénéficier des droits attachés à la lettre d'obédience, droits que proroge en 1850 la Loi Falloux. En 1845, elle en a pourvu près de 170 institutrices (1). Quelle est alors la valeur de cet examen de fin d'études ?

A. Prost (2) pense que longtemps il ne fut qu'une formalité . Le contrôle intervenait souvent après la nomination de l'instituteur ; la commission d'examen visitait les maîtres en exercice . Pouvait-on encore leur refuser le brevet, les chasser, fermer l'école , une fois en place ? Ces commissions elles-mêmes, aussi bien intentionnées qu'elles pouvaient l'être, manquaient des critères nécessaires pour fixer le minimum exigible. L'appréciation de l'intelligence et du savoir étaient les seuls éléments qu'ils pouvaient examiner .

Ne soyons donc pas trop sévères quand nous parlons de compétence. A la campagne, le maître fait ce qu'il peut. Et c'est seulement à partir de 1835, lorsqu'est instituée l'inspection primaire, que l'enseignement commence à prendre forme dans son contenu, dans ses programmes et dans sa démarche pédagogique. A la méthode individuelle, héritée du siècle précédent, l'on substitue la méthode dite mutuelle où, dans une classe encore surpeuplée, un élève de la section supérieure prend en charge son cadet d'une plus jeune division. Lui succède la méthode simultanée où un emploi du temps fixe fait circuler le maître d'une division à l'autre , tout en continuant d'être assisté par son jeune collaborateur , le moniteur.

(1) A.ST J. Registre GRUSY P.P. op.cit.

(2) A.PROST op.cit. p. 135.

Toutes les méthodes sont bonnes, pensait Thiers lorsqu'en 1848 il affirmait encore " : Lire, écrire , compter , voilà ce qu'il faut apprendre. Quant au reste , cela est superflu . "

b) L'institutrice de Saint-Jean.

Dans la même étude sur l'enseignement en France aux XIX^{ie} et XX^{ie} siècles, Prost pense que la formation effective des congréganistes n'est pas négligeable bien qu'elle soit couronnée par ce qu'on appelle communément " le privilège " de la lettre d'obédience . " Les congréganistes sont souvent supérieurs aux laïques , car leur noviciat , s'il subordonne l'instruction à la formation religieuse, ne la néglige pas totalement " (1). Le problème est de savoir si la formation des soeurs était toujours à la mesure de l'autorité consentie à la lettre d'obédience. Pour analyser cet aspect, nous avons déjà parcouru les rayons de la bibliothèque de Saint-Jean, sondé le degré de compétence des maîtres d'étude et suivi la carrière d'une élève - institutrice jusqu'à son entrée en fonction. Nous croyons donc avoir répondu , du moins partiellement , à ce problème particulier .

A Saint-Jean, la lettre d'obédience est généralement remise à la fin d'une période probatoire de deux à trois ans , de quatre au plus. Il arrive qu'elle soit délivrée hâtivement au gré d'une urgence. Lors de sa session d'automne , telle commune décide brusquement d'ouvrir une école de fille. Sans avoir prévenu, le maire ou le desservant frappent à la porte de Saint-Jean. Et suivant que les sollicitateurs se font convaincre, on leur octroie une élève - maîtresse dont la formation ne répond pas encore à toutes les exigences. Les

(1)A.PROST op.cit. p.136.

directeurs corrigent alors la rapidité de la nomination par le rappel au noviciat , par la formation continue au cours de l'année scolaire. Le régime strict, propre à toute institution religieuse, les critères d'admission, santé, équilibre psychique, dévouement, quotient intellectuel, l'autorité inaltérable du personnel d'encadrement, confèrent à ces titres tout le sérieux que l'on est en droit d'attendre de la hiérarchie conventuelle lorsqu'elle sollicite l'accord de l'inspection académique. En 1845, 26 institutrices de Saint-Jean détiennent une lettre d'obédience délivrée l'année précédente. Les autres en disposent depuis 1800 (1). La loi Falloux entérine une situation de fait. Le tableau suivant va nous donner une estimation rapide de la situation administrative des institutrices jusqu'en 1845.

TABLEAU DES LETTRES D'OBEDIENCE AU 1^{er} JANVIER 1845

Années et nombre d'émissions de lettres d'obéd.			
1800.1	1820.1.	1830.1	1840.10
1810.1	1822.3	1831.7	1841.4
1811.1	1823.1	1832.2	1842.22
1813.1	1824.3	1833.5	1843.13
1814.1	1825.4	1834.5	1844.26
1815.1	1826.2	1835.3	
1816.1	1827.8	1836.3	
1817.2	1828.4	1837.10	
1818.1	1829.1	1838.10	
1819.0	1839.1	
36 autres institutrices ne sont pas munies de la lettre d'obédience mentionne le registre GRUSY .			

(1)A.ST J. Registre GRUSY op.cit.

La remise de la lettre d'obédience fait d'ailleurs l'objet d'un sérieux contentieux avec la maison des Vosges. Comme un établissement aussi éloigné peut-il se porter garant des capacités d'une institutrice qu'il n'a pas formée, qu'il n'a pas suivie au cours de ses années d'étude, qu'il n'a pas vue évoluer dans son école professionnelle, d'autant plus que se pose le problème de la langue maternelle ...? L'abbé Decker s'insurge contre cette subordination incohérente (1) :

" ...Je me disais en moi-même (...), ce sera donc la supérieure de Portieux qui examinera nos novices (...), elle à laquelle s'adresseront les communes qui demanderont des soeurs, elle qui traitera pour cela avec les communes, elle qui enverra de nos élèves et expédiera leurs lettres d'obédience, elle qui les surveillera, fera la visite de leurs écoles, les changera, les révoquera à volonté ..."

Cette volonté d'indépendance s'explique. Le directeur qui suit pas à pas ses élèves, connaît leur possibilité, sait les besoins locaux étrangers à la section vosgienne qui habite et travaille exclusivement dans des régions francophones, compte inspecter les institutrices qu'il a lui-même formées. D'où cet appel à l'autonomie. Nous rencontrerons dans les archives des lettres signées les unes par Jean Decker, les autres par Thérèse Mourey (2).

Tout en exploitant les dispositions des lois Guizot et Falloux, les directeurs de Saint-Jean essaient d'adapter leur enseignement aux besoins du temps. En 1800, 1810, 1820, 1830 leurs institutrices apprennent à leurs élèves à lire, à écrire et à compter ; on ne leur en demandait pas davantage. Cependant en 1836, certaines, et c'est l'ancien contingent des pionnières des années 1800, continuent de se contenter de ces trois matières de base ; or, on les presse d'enseigner aussi, sinon simultanément du moins partiellement, la langue française peu ou point utilisée dans les secteurs ruraux.

Certaines s'y refusent, faute de possibilité matérielle ; la méthode dite simultanée et préconisée par le fondateur ne leur permet pas , pour révolutionnaire qu'elle paraisse, d'atteindre tous les élèves ; il est entendu qu'on continue à cette époque d'enseigner d'abord l'allemand puis accidentellement le français grâce à la méthode comparée ; nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement. En 1844, l'appel à l'enseignement systématique de la langue française se fait plus pressant encore ; le monde rural dans lequel sont implantées leurs écoles n'y attachant pas d'importance, certains desservants et collègues instituteurs accordant eux-mêmes peu de crédit à la langue nationale , la soupçonnant même d'engendrer des ruptures au sein des familles si cet enseignement se faisait réellement, les doyennes poursuivent leur oeuvre d'alphabétisation sur les bases du passé. Ce seront précisément elles que les directeurs auront à bousculer dans leurs habitudes et feront l'objet de protestation des milieux universitaires. N'était-ce pas une autre façon de maintenir la population dans une autre forme d'ignorance ? C'est en 1863 que se fera l'ultime effort de tri et que le grain sera passé au crible. Mais ne débordons pas plus longuement sur ce thème qui fera l'objet de notre étude dans les chapitres suivants.

Sur l'art d'enseigner , l'institutrice de Saint-Jean dispose d'un avoir appréciable, au niveau du contrôle de la débutante d'une part, de textes de référence d'autre part. Quels sont ces atouts ?

(1) A. ST J. MEMOIRE DECKER op.cit.

(2) A. ST J. DOSSIER " Lettres d'Obédience " . Soeur Thérèse MOUREY est alors la supérieure générale attitrée de toute la congrégation des soeurs de la Providence.

c) Ses directives pédagogiques de première main.

Nantie de sa lettre d'obédience, la jeune institutrice qui sait "lire, écrire, calculer, chanter et tricoter", comme le lui demandent à la fois son fondateur et les instructions officielles, se rend à son poste. Placée en Alsace, elle est généralement adjointe à une maîtresse de la division supérieure (1). En Meurthe et en Moselle où les postes sont majoritairement à classe unique (1), elle sera seule. Parfois, elle n'a que vingt ans et se trouve en face d'une classe de 60, 80, 100 élèves. L'on convient qu'il fallait préparer des sujets solides !

Seule ou chaperonnée par une compagne déjà rôdée au métier, la débutante est soumise à une initiation pédagogique pratique pendant ses quatre années d'engagement temporaire.(2) Elle rédige des compositions, fait des exercices de grammaire, exécute des travaux pratiques de pédagogie appliquée, compose des lettres. C'est une habitude bien ancrée à Saint-Jean ! La jeune maîtresse envoie ensuite ses devoirs à la maison-mère où la directrice des études les contrôle et les annote. La candidate a intérêt à se pencher avec sérieux sur ses essais. Pour stimuler les ardeurs, les résultats sont publiés au tableau des communications et lors des retraites annuelles, toutes les collègues, ou vétérans, ou débutants, ne manquent pas d'y jeter un coup d'oeil (3). Visitée périodiquement par son directeur - Jean Decker, Pierre Grusy et Christophe Larvette passaient chaque année dans toutes les écoles des trois départements, on parle encore aujourd'hui de cette calèche qu'ils utilisaient pour parcourir les routes -(4)

(1) Voir Tableaux des Etats p. 83 à 86 de la présente étude.

(2) Toutes les données ci-dessus s'appuient sur l'enquête de Sr KAMMERLOCHER déjà citée.

(3) A.ST J. Manuscrit de Sr KAMMERLOCHER op.cit.

(4) J.WILHELM op.cit. p. 57.

l'institutrice essaie de mettre en pratique les enseignements légués par le fondateur. La congrégation dispose en effet dès sa création de textes écrits dont vont s'inspirer très vite les associations cadettes se vouant également à l'instruction des enfants de campagne (1). Ils ont servi de matériau de base dans l'initiation pédagogique assurée au noviciat (2). Soeur Marchand nous apprend que les novices copiaient les notes de celles qui les précédaient et y ajoutaient les textes qui ne figuraient pas encore dans leur répertoire. Les soeurs avaient donc effectivement accès aux instructions de Moye dès avant la parution du Directoire en 1858.

Certes, l'on peut objecter que certaines pages du moins, faisaient date. Mais Moye était si intuitif dans sa connaissance de l'enfant que ses instructions sont demeurées à l'abri du vieillissement. Nous verrons que ses avis aux soeurs d'école reposent sur des principes fondamentaux de psychologie humaine que le temps ne peut altérer. Afin de nous rendre compte par nous-mêmes des directives pédagogiques de première main dont ont pu bénéficier les institutrices, arrêtons-nous quelques instants à cette oeuvre dans les pages consacrées aux soeurs enseignantes (3).

En écrivant les " AVIS AUX SOEURS D'ECOLE " , l'auteur est avant tout pénétré de l'importance de l'instruction des enfants. Lui que hante ce problème depuis qu'il a passé par une campagne absolument analphabète , le manque d'instruction étant presque toujours synonyme d'ignorance religieuse et de délabrement des moeurs ,

- (1) DIRECTORIUM 1910 RAPPOLTSWEILER p. 6 "...der erste Versuch zur Heranbildung von Schulschwestern ... nach dem Vorbild des Abbé Moye."
 (2) C'est Jean Decker qui se réclame avoir été le premier à recueillir les enseignements épars de Moye Cf.p52.
 (3) DIRECTOIRE 1858 op.cit. - Avis aux soeurs d'école ."

exalte pour y encourager les soeurs, la mission d'institutrice ;
 " Rien n'est plus important que l'éducation de la jeunesse, puisque de la jeunesse dépend toute la vie "; cette mission est si exaltante qu'elle a poussé de hautes personnalités à tout quitter pour s'adonner à cette humble tâche, dit-il (1) :

"...l'illustre Gerson, chancelier de l'Université de Paris , avait quitté toutes les dignités dont il était revêtu pour se faire l'instituteur des enfants pauvres d'un faubourg de Lyon. Mr de la Sale avait renoncé à son riche canonicat de Reims pour se consacrer aussi à l'éducation des enfants pauvres ... "

Moye est trop modeste pour se donner en exemple, lui dont la famille comptait parmi les mieux nanties de Cutting (2), lui dont le ministère aurait pu s'effectuer dans une riche paroisse messine et que nul besoin pécuniaire ne réduisait à la portion congrue. Plus qu'exaltante, cette mission est encore indispensable, les parents se reposant sur le savoir et la science de l'éducateur (3) :

" ... l'obligation d'instruire et d'élever chrétiennement la jeunesse, les parents s'en déchargent en grande partie sur vous... Ils se figurent, avec raison, que les enfants sont mieux que dans leurs mains... Ignorants eux-mêmes, que voulez-vous qu'ils leur apprennent ...? "

Ces dispositions sont valables si elles s'accompagnent des notions élémentaires de psychologie humaine, poursuit Moye. Aussi convie-t-il l'institutrice à éviter certaines erreurs inhérentes à ce métier et susceptibles de vouer ses efforts à l'échec . Le premier défaut à proscrire est la préférence, " la prédilection " comme dit Moye avec son langage d'homme du XVIII^e siècle (4) :

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p.69.

(2) A.M.ABEL op.cit. - Chapitre I : une vieille famille lorraine p.58.

(3) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p.67.

(4) Ibid. p.71.

" ... Le premier défaut, c'est la prédilection (...) Il est des enfants qui ont des qualités naturelles, propres à les faire aimer. On est porté à s'attacher à eux, et, par une triste conséquence, à mépriser les autres ..."

Moye connaît la faiblesse humaine et prévient ses institutrices des travers dans lesquels elles aussi peuvent donner. Elles ne sont pas exemptes de l'attrait naturel que peut exercer sur son éducateur, l'enfant au physique agréable, au maintien vestimentaire coquet.(1)

" ... On laisse de côté ceux dont la figure ne revient pas, dont l'esprit est lourd, bouché ou insignifiant, ceux dont justement l'instruction demanderait plus de dévouement et de zèle..."

C'est dans tout son être que Moye s'indigne contre la richesse se traduisant autant dans la possession des signes extérieurs de la richesse que dans la détention du savoir, de l'intelligence et de l'attrait extérieur. Il est vrai que l'auteur parle en homme du XVIII^e siècle où les beaux esprits font encore fureur, où dans les salons parisiens comme dans certains quartiers bourgeois de Metz, l'on regarde avec quelque mépris les ruraux sans instruction dont le grand souci est de faire face aux épidémies, à la misère, à la mort en un mot. Une fille de la Providence doit se libérer de toutes ces contraintes sociales pour s'adonner au déshérité du siècle :

" ...Le plus souvent, les enfants pauvres étant mal habillés et ayant un air malpropre, causent de l'éloignement et du dégoût. Ce sont ceux-là pourtant qu'on devrait préférer aux autres, parce que la charité bien réglée va toujours au plus misérable..."

L'éducateur peut aussi se laisser tenter, au préjudice du démuné, par le désir très légitime de réussir, d'être apprécié, voire cité :

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. : tous ces textes se trouvent au chapitre XIII intitulé : " DES DEFAUTS A EVITER ET DE QUELQUES REGLES A SUIVRE DANS L'INSTRUCTION DES ENFANTS . p.70 à 77. Nous renvoyons le lecteur à ces pages pour toutes les prochaines citations.

" ... Souvent aussi, on écoute trop son amour-propre en donnant des soins excessifs à l'instruction de certains enfants afin que leur science, paraissant avec éclat, attire les louanges aux maîtres qui les ont enseignés..."

Plus que la réputation de bonnes institutrices qui réussissent parce qu'elles sacrifient " les esprits lourds, bouchés ou insignifiants ", la soeur de la Providence doit privilégier l'enfant sur la " bonne " note, sur le " bon " rapport, sur le " bon " renom . Une personne qui donnerait dans ce travers manquerait à la fois sur le plan religieux et dans le sens de la justice :

" ...Comprenez donc que si en enseignant vous ne suiviez que votre inclination naturelle, vous n'auriez point de charité et sans la CHARITE VOUS N'ETES RIEN. COR.XIII.2." Vous n'auriez aucun mérite devant Dieu ; vous n'acquitteriez pas même la dette que vous avez contractée envers la famille et la paroisse ... Ainsi , vous ne ferez acception de personne ..."

Point de prédilection donc dont la victime généralement risque d'être le pauvre. Autre défaut à éviter : l'empressement .

" ... Bien des personnes qui enseignent se laissent emporter, surtout dans les commencements, par l'ardeur du zèle qui les fait parler beaucoup et qui les épuise inutilement ..."

Un principe de pédagogie élémentaire dont l'auteur a expérimenté le bien fondé. Songe-t-il à ses débuts de ministère, où, dévoré par le feu du zèle apostolique, il s'éparpilla en paroles et en discours ? Son argument est cependant dans la ligne de la réalité. Quelle est la débutante qui, pendant les vacances, n'a pas préparé un savoir encyclopédique pour la première rentrée d'automne ? Quelle est la jeune émule qui, le premier jour de classe, ne décline à ses très jeunes élèves toutes les voyelles de l'alphabet ; persuadée qu'ils savent déjà ? Quelle est la maîtresse-débutante qui ne répond à ses propres questions au lieu d'attendre la réponse de l'enfant ? Enfin quel est le maître qui, au début de sa carrière , n'est pas épuisé au bout d'un

au bout d'un mois, entraîné par son ardeur mais fatigué de la voix, l'imagination à bout de souffle, le découragement au fond du coeur, dépité d'avoir dispensé un tel savoir et constatant si peu d'acquis ? Nous, les maîtres d'école, nous avons tous passé par ces heures de " prédilection " consciente ou inconsciente, à laquelle est encline la nature, par ces moments d'empressement dont prévient avec tant de perspicacité l'abbé Moye ...! Son jugement est d'ailleurs fort pertinent car, ajoute-t-il :

" ... Les enfants s'accoutument à ce flux de paroles et n'écoutent pas, la plus grande partie du temps..."

Les maîtres ainsi enclins à l'empressement manquent leur véritable but :

" ... transportées hors d'elles-mêmes par leur feu et leur ardeur, ces personnes ne sont occupées que de ce qu'elles disent et ne prennent pas garde au peu d'attention que les enfants prêtent à leurs discours ..."

Pour ne pas donner dans l'éloquence, Moye propose quelques moyens pour remédier à cette diarrhée verbale, pour utiliser l'expression d'un inspecteur primaire du XX^{ie} siècle, s'adressant à des stagiaires lors d'une conférence pédagogique. Il faut, dit-il :

" ... parler avec fruit,
- se posséder soi-même,
- ne pas parler beaucoup..."

Il faut au contraire, parler peu à la fois (...)
Pour se faire entendre ... se répéter, (...)
s'expliquer en diverses façons... "

La règle d'or est dans la contenance. " Il faut en général que les enfants parlent plus que les maîtres " : ne voilà-t-il pas une affirmation révolutionnaire en un temps où l'enseignement ex-cathedra continue de bénéficier de tout son prestige ? Puisant sa science de l'enfant en lui-même, Moye étudie la terminologie à préconiser à l'école, soit " se servir non pas de beaux termes, mais de termes simples

et à la portée des enfants..." Il faut de la sobriété dans le langage pour susciter l'intérêt et soutenir l'attention ; il ne suffit pas que l'enfant soit attentif - c'est si reposant, des élèves aux bras croisés, la tête haute, le buste droit, immobiles mais combien absents, l'esprit vagabond et la pensée distraite ! - Il faut aussi qu'il ait compris. Point d'efficacité sans entendement ! Aussi la maîtresse assure-t-elle par des questions précises et variées un contrôle permanent des connaissances :

" ... Il faut leur demander souvent s'ils comprennent ce que l'on dit, s'ils répondent Oui, leur en faire donner l'explication pour voir s'ils ont réellement compris... "

Sus à la forfanterie à laquelle certains enfants sont enclins par la vérification de la question elle-même. Cela est astucieux. Dans le cas où le sens leur en aurait échappé, il faut leur proposer la question d'une autre façon. Le " Code Soleil " si familier à l'instituteur du XX^{ie} siècle ne saurait mieux dire !

Le métier d'enseignant est exigeant, souligne Moye. On ne peut y exceller que dans la mesure où " la maîtresse est unie à Dieu et le prie sans cesse de bénir ce qu'elle dit et ce qu'elle fait " !

" ... C'est Dieu qui permet (...) de comprimer en elle son effervescence naturelle qui peut tout gâter dans son enseignement..."

Cette disposition intérieure, aucun code pédagogique ne la prévoit ; c'est dire que l'institutrice religieuse fait de son métier une spiritualité quand le maître s'en fait un devoir. C'est une force d'âme particulière qui la soutient car son travail est éprouvant et pour la soeur de Saint-Jean, Moye ne soupçonnait pas que ses filles allemandes, comme il disait, auraient encore à surmonter l'épreuve de la langue. Mais comme hanté par la nécessité de connaître l'enfant autant

qu'il est impérieux de se maîtriser et de se connaître soi-même, Moye réitère qu'il est capital de s'adresser à l'élève :

" ... J'en reviens à la nécessité de se proportionner à la capacité des enfants, et de parler toujours de manière à s'en faire comprendre. C'est là un des talents les plus nécessaires à ceux qui enseignent , et c'est par le défaut de ce talent qu'on pêche le plus ... "

Le directeur veut des institutrices humbles et modestes :

" ... Que de personnes croient faire des merveilles en adressant de beaux discours aux enfants , et s'applaudissent elles-mêmes de leur habileté, tandis que ces pauvres petits êtres n'ont rien entendu du tout de ce qu'on leur a dit..."

la peinture est un peu cruelle mais Moye n'a pas tort. Comme adolescent de douze, treize ans, il groupait ses camarades de jeu autour de lui sous un poirier et du haut de son perchoir les haranguait aimablement (1). Serait-ce là qu'il aurait expérimenté la vanité du verbalisme ?

Et de proposer une méthode qu'il juge absolument positive :

" ... Or, une excellente méthode pour se faire bien comprendre, c'est d'expliquer tous les mots, de n'en passer aucun sans s'être bien assuré s'ils savent ce qu'il veut dire ... "

Et comme pour illustrer sa théorie, il suggère, l'exemple du Credo à expliquer en détail :

" ... Demandez ce que chaque parole signifie, ce qu'il faut entendre par : je crois..., en Dieu..., le Père..., etc . "

Moye sait que le métier d'éducateur n'est pas de tout repos, ni des plus réconfortants. Il ne veut en alarmer mais prévenir ses filles et leur demande d'éviter un troisième défaut courant mais funeste , celui du découragement :

"... Quand on voit qu'on ne réussit point comme on voudrait, comme on l'espérait, l'impatience et le dégoût ne tardent à venir ; pour peu qu'on se laisse aller aux suggestions de la nature (...) on se figure qu'on ne fera jamais rien (...) qu'il n'y a rien à faire là où on est (...). On ne voit que le

(1) F.A.WEYLAND Une âme d'apôtre . p.19 et 20
Une âme d'apôtre , le vénérable Jean-Martin MOYE ,
 Metz 1901 ; ouvrage couronné par l'Académie de Metz.

" moment d'en sortir, et, en attendant, on ne remplit plus ses devoirs qu'à contre-cœur et par manière d'acquis... On est triste habituellement, impatient pour la moindre chose, insupportable aux autres et à soi-même ..."

L'analyse est subtile; Moye propose comme remède à l'impatience de cultiver la vertu théologale qui perfectionne les œuvres et là, il s'appuie sur l'enseignement de l'apôtre Jacques I.4. Poursuivant ses investigations dans le domaine psychologique, l'auteur des " Avis aux sœurs d'école " suggère d'exploiter la faculté créatrice de l'enfant en lui racontant des histoires. Il trouve cette disposition si importante qu'il consacre un chapitre à ce thème : " Des Histoires " " Comme les enfants aiment beaucoup entendre des histoires, on peut leur en raconter " dit-il (1), comme moyen cependant et non pas comme fin en soi. On doit :

" ...1^o - leur en choisir de sûres, comme celles qui sont tirées de l'Écriture Sainte, ou de bons et fidèles auteurs ; il existe pour cela un livre intitulé Histoires choisies..."

Cette histoire ne sera pas racontée pour satisfaire la curiosité naturelle de l'enfant mais pour servir d'exemple à illustrer :

" ...2^o - il faut leur raconter une histoire à propos, c'est-à-dire qu'après leur avoir fait l'explication de quelque vérité, on leur cite un trait d'histoire pour lui en servir de preuve, la leur imprimer davantage dans l'esprit et amener des réflexions..."

Ici encore, Moye propose un exemple pour se faire comprendre. Trait pour trait nous retrouvons dans toute son œuvre son souci primordial d'être perçu par son auditoire, qu'il s'adressât à ses futures institutrices, humbles filles de campagne, ouvrières d'usine ou bonnes-à-tout faire à la ville, ou à ses jeunes collègues de prédication. Dans son étude " Marque de vocation à l'état ecclésiastique ", il met ses amis débutants en garde contre le faux succès et peint pour les en

convaincre le dépit des nouveaux vicaires qui ont mal misé sur leur nouvel auditoire : (2)

" ...les jeunes prêtres se proposaient de parler à un bel auditoire, et il ne se trouve à leur sermon que quelques pauvres paysans ; quel dommage ! Ils avaient préparé un discours académique, croyant que tels ou tels messieurs, telles Dames et Demoiselles ... s'y trouveraient..."

Sur donc aux beaux parleurs, aux vantards ; aux vaniteux. Point de préférence ; point de mondanité ; du calme et de la maîtrise ; tout exploiter pour faire réfléchir les élèves : Moye excelle à tracer un itinéraire exigeant mais combien dynamique à qui veut s'adonner à la noble tâche d'éducatrice.

Déjà au chapitre II de son 'Projet des Ecoles ' , il définit les qualités dont doivent faire preuve les jeunes filles qui se destinent à cet état. (3). Le suivant s'intitule " CE QU'ELLES DOIVENT SAVOIR POUR REMPLIR UNE TELLE VOCATION". "L'INSTRUCTION FONDAMENTALE POUR LES MAITRESSES D'ECOLE "comporte à elle seule trente-trois divisions dont*venons d'étudier les chapitres XII : " L'IMPORTANCE DE L'INSTRUCTION DES ENFANTS ", XIII : " DES HISTOIRES ". Aucun manuel de lecture ne circulant, Moye publie pour ses institutrices une méthode quasi révolutionnaire sur son temps dans les chapitres XXIX " MANIERE D'APPRENDRE A LIRE AUX ENFANTS " et XXX " DE L'ECRITURE ET DE L'ORTHOGRAPHE " . Mais plutôt que de paraphraser ce que dit l'auteur de ce nouveau traité de lecture, écoutons ses propres propos : (4)

(1) DIRECTOIRE 1858 op. cit. p. 101 et 102.

(2) A.M.ABEL op.cit. p.131.

(3) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p.9

(4) Ibidem p. 109.

* nous venons d'étudier ...

" ... Pour ne point trop épuiser sa voix, la maîtresse d'école ne fera pas réciter les leçons de tous les enfants en particulier. Ce serait perdre son temps et le faire perdre aux enfants qui s'amuseraient et causeraient tous, tandis qu'un seul serait occupé..."

Moye préconise ici la méthode simultanée ou plutôt collective à l'opposé de la méthode individuelle ; ceci pour deux raisons : ménager la maîtresse et soutenir l'attention de toute la classe. Le travail isolé fatigue les uns et les autres et limite le nombre d'élèves à pouvoir participer au travail. Le temps est donc révolu où le maître, tel le pédagogue grec, groupe une poignée d'enfants autour de lui dans sa propre maison pour les ouvrir aux lumières du savoir. Le système du précepteur encadrant deux, trois, voire un seul élève de grande famille est, lui aussi, désuet. La masse ignorante et désargentée restait sacrifiée. Le maître des XVIII^e et XIX^e siècles dirige des groupes de cinquante, quatre-vingt, parfois cent, cent-trente enfants ; il est donc indispensable qu'il ménage sa voix et ses nerfs s'il veut aller au bout de l'année scolaire. L'enfant s'ennuie vite s'il n'est pas sollicité. La maîtresse l'interpellera souvent et subrepticement pour remédier à toute passivité :

" ... Elle en nommera un qui récitera tout haut, et les autres seront attentifs... Elle fera en sorte que le plus grand nombre d'enfants possible récite chaque jour quelque chose de la leçon ..."

Tout le monde à la tâche et du plus doué au plus réfractaire. "mais l'enfant est astucieux quand il ne veut pas travailler. Il est porté à la rêverie. Pour déjouer la routine de l'appel par ordre alphabétique ou la complicité d'un voisin bienveillant, la maîtresse veillera attentivement à :(1)

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. p.110.

" ... ne pas nommer de suite, parce qu'ils n'y penseraient que lorsque l'on en serait à leur voisin et que leur tour devrait venir, au lieu qu'il faut les tenir dans une attention continue, toujours prêtes à répondre ; par ce moyen, ils répondront bien mieux, plus vite et plus aisément..."

L'enfant commet-il une erreur, la maîtresse le reprend et cela toujours en ménageant ses paroles. Les extinctions sont courantes dans le métier et une maîtresse aphone met l'école en liberté. Il faut aussi prévenir ce mal.

" ... S'il manque, la maîtresse frappera de la baguette ou fera quelque signe, pour faire entendre que l'enfant a mal prononcé ; alors il tâchera de se corriger ; s'il ne le peut, elle en nommera un autre, jusqu'à ce qu'elle en trouve un qui prononce comme il faut ; et si aucun ne peut le faire, elle parlera alors elle-même et prononcera le mot que les enfants ont mal lu..."

Ici aussi, Moye se montre maître en psychologie. Il sait que l'on est tenté de répondre à la place de l'enfant, que par impatience ou manque de maîtrise, on fait soi-même le travail demandé. Il reste fidèle à son vieux principe qu'il estime " excessivement important" :

" ... faire réduire en pratique sur le champ ce que l'on vient d'enseigner..."

C'est l'élève qui déchiffre son texte, la maîtresse se contente de le guider dans sa démarche, en veillant tout particulièrement que chaque élève dispose d'un livre individuel que tout le monde suit en même temps. C'est donc le livre unique et collectif qu'il préconise. :

"...Ils auront tous le même livre ;(...) pour réciter leurs leçons ensemble dans un même livre..."

Longtemps ont existé dans les écoles autant de livres différents que d'élèves présents ; le manuel unique est un atout à tous les points de vue, pense Moye . Pour ne point lasser les uns, fatiguer les autres, laisser les paresseux se reposer et se distraire " les génies lents " , le grand élève doit lire à voix haute, à tour de rôle ,

réciter sa leçon, utiliser le manuel qui se trouve entre les mains de toute la division. Il est interrogé sur le contenu du texte et s'il est dans le doute, ce sont d'abord ses camarades puis seulement la maîtresse dans le cas où ceux-ci ne pourraient pas venir à son secours qui solutionneront le problème. Tout cela est fort astucieux et basé sur des principes de pédagogie active que l'on redécouvre seulement un siècle plus tard.

Si les aînés réclament l'attention permanente de la maîtresse tant que celle-ci se trouve dans leur section, il faut qu'elle accorde autant de sollicitude au petit élève partant à la conquête des lettres de l'alphabet.

" ... Pour les plus petits qui apprennent seulement à connaître les lettres, elle pourra leur faire réciter leur leçon chacun auprès des grands, ou, si le nombre des petits est plus grand, elle en assignera deux ou trois à chacun ..."

La méthode mutuelle préconisée ici pour décharger la maîtresse occupée dans la section supérieure est reprise à la fin de l'empire autocratique sous la formule du " monitorat " (1). Le Règlement Scolaire de l'académie de Strasbourg stipule notamment ceci en 1859 :

" ...Les deux premières divisions reçoivent alternativement l'enseignement direct du maître (...); le maître profitera du moment où ce travail commun - devoirs, révision ou écriture - tiendra les deux sections simultanément occupées, pour donner ses soins à la troisième, ordinairement dirigée par des élèves surveillants.

... pour les élèves qu'il ne peut diriger en personne, il se fera remplacer par des moniteurs ou surveillants empruntés aux sections supérieures..."

Ces textes officiels ne font que résumer la quintessence de la méthode déjà préconisée par Moye pour ses institutrices. Ajoutons que ce dernier devait être très explicite car il créait de toute pièce l'école de campagne dont il fallait définir les cadres les plus élémentaires.

res. L'apprentissage de la lecture se base sur le processus syllabique, systématiquement employé jusqu'aux théories Montessori :

"... et quand les petites filles sauront épeler, elle pourra en faire épeler une tout haut, de manière que toutes les autres écoutent et soient prêtes à répondre, selon la méthode qu'on vient de dire..."

La maîtresse comme dans les autres divisions veillera à la solidité des acquisitions en " prenant cinq ou six à la fois autour d'elle pour leur faire réciter leurs leçons toutes ensemble dans un même livre " . Cette insistance sur "détention du même livre par chaque élève peut nous faire sourire aujourd'hui où celui-ci a envahi le marché, où la lecture est devenue (est devenu) l'instrument de premier ordre dans la communication moderne. Au XIX^e siècle encore, le livre ne joue pas de ce crédit évident, surtout pas à la campagne. La famille y vénère et pratique le livre par excellence, la Bible présentée sous forme d'Histoire Sainte et le catéchisme diocésain. A l'école c'est en général l'Histoire Sainte que l'on se passe de frères à soeurs qui sert pour la lecture et même les exercices de grammaire. Méthodes actives faisant appel à la participation de tous, simplicité, clarté, surtout maîtrise de soi, il s'agit là d'une doctrine cohérente et intelligente ; l'auteur a vu juste et loin.

Qui dit lecture , dit écriture et orthographe . Moye propose une démarche pédagogique intéressante . " Les gros caractères doivent toujours se donner avant les petits " dit-il au chapitre XXX. Cela nous étonne pour cet homme du XVIII^e siècle dont la fonction essentielle était d'abord la prédication . Tout éducateur sait maintenant que le syllabaire gradue ses difficultés en introduisant l'im-

(1) REGLEMENT ET INSTRUCTIONS RECTORALES op.cit. p. 51 de notre étude.

pression en gros caractères, les lettres diminuant de volume et d'espace avec la progression de l'acquisition du mécanisme de la syllabation. Au début du XX^e siècle, Madame de Montessori généralise ce procédé et l'étend dans ses jardins d'enfants. Moye semble précéder toutes ces innovations pédagogiques en recommandant que : " ... les gros caractères doivent toujours se donner avant les petits ..." Il fallait y avoir pensé . On se demande où cet homme a cherché cette science de l'enfant dont il fait montre dans ses écrits . Il les aime surtout. Partout où il passe des essaims s'abattent sur lui pour l'accaparer que ce fût en Lorraine, sur les bateaux, au cours de ses diverses escales sur la route de Chine. Il est un conteur remarquable. Il possède donc en lui-même tout ce qu'il faut pour réussir auprès d'eux et c'est*puissance intérieure qui le pousse sur les rudes sentiers des fondateurs.

Manipulation, découpage, collections, Moye veut du sérieux et de l'accessible dans la préparation du matériel de classe :

" ... Pour n'être pas souvent dans la nécessité de donner de nouveaux exemples, elles se serviront d'Exemples coupés ou collés sur du carton ; elles les fourniront successivement aux enfants en commençant par les lettres simples, ensuite doubles, et enfin des sentences. Elles recueilleront soigneusement les anciens exemples, à mesure qu'elles en donneront de nouveaux..."

Moye entend par lettres simples celles qui n'ont qu'un trait " telles les lettres i,j,f,h,l ; suivent les lettres doubles comme u,n,m ; les rondes a,c,o,e ; les hautes t,b,d,g, etc... Nous utilisons encore aujourd'hui cette progression. Un dernier mot sur l'orthographe au chapitre trentième du " Projet des écoles " : (1)

(1) DIRECTOIRE 1858 op.cit. - toutes les citations émanent des chapitres XVIII, XIX, XXX des pages 101 à 104 déjà mentionnées.
* c'est * cette puissance intérieure ...

" ... Pour ce qui est de l'orthographe, c'est-à-dire de la manière d'écrire correctement, il serait trop difficile d'en donner ici les règles... Si les maîtresses n'ont point de livre pour l'apprendre, elles n'ont qu'à considérer attentivement comment les mots sont écrits dans les livres qu'elles lisent... "

Moye se défend de donner un précis de grammaire, son but immédiat étant de tracer les lignes fondamentales d'une démarche pédagogique générale. Dans le cas d'absence de lexique grammatical, l'institutrice est tout simplement invitée à se montrer inventive en glanant l'orthographe usuelle dans ses lectures courantes. Qu'elle se contente du répertoire que peuvent lui procurer ses propres investigations. Mais voici un bref condensé d'orthographe grammaticale :

"... Elles doivent savoir, entre autres choses,
 - que les noms au pluriel se terminent par une s,
 - et les verbes par ent ;
 par exemple, on dit au singulier: je parle, tu parles,
 il parle; et au pluriel :
 nous parlons, vous parlez, ils parlent ...! "

Ne saurait-elle qu'apprendre à lire, à écrire , à compter selon les normes élaborées par Moye, à faire comprendre et réfléchir... en se limitant au seul enseignement ainsi proposé, l'institutrice de campagne disposerait d'un bagage pédagogique appréciable. On ne lui impose ni programme, ni tenue de registres, ni répartitions , bref , aucun élément de ce qui constitue la vie administrative directe de l'école. Des suggestions, des moyens , des notions fondamentales de psychologie enfantine, et c'est tout. Le " Code Moye " reste souple, ouvert, assez large pour s'accommoder à l'évolution. Son institutrice ne se trouve jamais en contradiction avec les instructions officielles quand elle s'applique à " parler le moins possible " à attendre la réponse de l'enfant, en ne privilégiant personne, si ce n'est le pauvre , en s'accommodant des situations matérielles les plus insolites si les élèves devaient être privés des bienfaits de l'instruction élémentaire.

II. UN ENSEIGNEMENT PARTICULIER AUX REGIONS GERMANOPHONES.

Sous des angles divers et sous différentes formes , nous avons déjà abordé le problème linguistique propre à l'Est; son incidence sur la vie scolaire est de premier ordre. C'est lui qui accélère l'évolution dans le domaine de l'instruction élémentaire , appelant les maîtres des régions germanophones à se recycler quand leurs collègues des provinces voisines songent à peine à se former méthodiquement à leur métier. En classe, ils utilisent une méthode attachée à ce phénomène linguistique. Dans l'administration supérieure, toutes les instructions s'agentent autour des priorités à consentir à l'une et l'autre langue.

1. UNE METHODE ATTACHEE A L'HISTOIRE REGIONALE.

a) La méthode " comparée ".

Lorsque l'enfant vient à l'école, il est en possession d'une langue maternelle dérivée de l'allemand. Cet idiome est loin de constituer un langage littéraire; aussi le maître est-il appelé à initier son élève à une langue de culture structurée. Point de difficulté particulière : il procède à cet enseignement de la même manière que son collègue en allant du connu à l'inconnu, du simple au complexe et de l'apprentissage théorique à l'étude pratique. Dans la première division on apprend à lire , dans la deuxième à écrire ; dans la troisième le maître enseigne en plus la grammaire, l'orthographe et le calcul. Des réformes successives vont hâter cette démarche dans l'acquisition ; celle de 1853, par exemple, introduit l'étude simultanée de l'écriture et de la lecture, celle de 1868, une répartition programmée des différentes disciplines. Mais tandis que le maître de Nantes fait cet en-

seignement en langue française, celui de Haguenau le fait en langue allemande. Vers 1836, on demande à ce dernier d'utiliser la langue nationale ; c'est alors que se différencie son enseignement de celui de son collègue ; à l'enfant qui vient en classe , il apprend simultanément et le français et l'allemand. Dans la division inférieure il pose les bases de la langue maternelle ; dans la deuxième division, il part du connu vers l'inconnue : la langue française, absolument étrangère à l'enfant. Cet apprentissage ne débute donc que lorsque l'enfant sait déjà lire sa langue maternelle et c'est par un système de comparaison qu'il acquiert les nouveaux éléments de lecture dont la progression est liée aux difficultés du bilinguisme. Ainsi si certaines lettres sont regroupées selon leur ressemblance phonétique et graphique telles les lettres a, o, i, u, d'autres s'acquièrent exclusivement à part , la comparaison n'étant plus possible. Cette démarche vaut pour l'acquisition des syllabes, du mot, des règles grammaticales et du calcul, chaque fois que la comparaison est possible.

En fin de compte, l'enfant des régions germanophones apprend deux langues , celle dite nationale et celle dite maternelle, la deuxième prenant le relais de la précédente dès que la maîtresse a tourné le dos, dès qu'il a franchi le seuil de l'école, enfin dès qu'il veut communiquer rapidement avec ses camarades. En famille, hors ses frères et sœurs, personne ne fait écho à la langue nationale qu'il voudrait utiliser ; ses parents ne le comprendraient pas. La langue française reste donc longtemps une langue étrangère et de second intérêt. On voit à quelles difficultés le maître de l'Est a pu se heurter. Lui-même est-il très convaincu de l'utilité de l'introduction de la langue française ? Nous répondrons ultérieurement à cette question. Les programmes , eux , sont péremptoirs .

b) L'emploi du temps à l'intérieur du programme.

Longtemps laissée à l'initiative du maître, la répartition journalière des activités scolaires a fini par être codifiée à son tour. Un emploi du temps uniforme devait ainsi mettre fin à des tentatives plus ou moins heureuses et aussi faciliter la tâche des inspecteurs. Il est devenu le critère de base dans l'évaluation du travail et enfreindre l'horaire officiel, c'était autant commettre une erreur pédagogique que manquer à ses obligations professionnelles.

A Strasbourg, le règlement de l'académie (1), " généralisation de ce que pratiquent tous les bons maîtres chez nous et dans plusieurs autres académies ...", répartit sur six heures les matières du programme (1) "... tout devant être passé en revue tous les jours. Le retour quotidien des divers exercices ne permet ni fatigue ni oubli. Les leçons d'une heure ou de trois quarts (...) suffisent à la mobile attention de l'enfance.(...)La variété des sujets et leur répartition fréquente tiennent les esprits constamment en haleine et en progrès ..."

En 1859-60, la priorité est déjà consentie à la langue nationale, car dit le règlement en question, "...la réduction des heures pendant l'été, dans quelques écoles rurales, portera sur l'allemand." A la langue maternelle, l'on réserve trois heures hebdomadaires " concessions à des convenances respectables" Et Delcasso, alors recteur d'académie de conclure " ... Tout le reste du temps appartient, sans contestation possible, au programme officiel, à la loi, à la France. "

Pour souligner d'une part cette originalité de l'enseignement bilingue dispensé dans l'Est et pour nous permettre d'autre part de nous faire une image exacte ou du moins proche de la réalité d'une classe de maître au XIX^esiècle, nous retenons le tableau des horaires proposé dans l'académie de Strasbourg. Sa lecture pare à tout commentaire. .

TABLEAU DE L'EMPLOI DU TEMPS JOURNALIER EN USAGE DANS
LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ACADEMIE DE STRAS-
BOURG.FEVRIER 1860 (1)

HEURES	1 ^{re} DIVISION DIV.SUPERIEURE	2 ^{re} DIVISION DIV.INTERMEDIAIRE	3 ^{re} DIVISION DIV.INFERIEURE
M A T I N			
8h 8h5-8h35 8h35-9h 9h-9h50	Inspection propre LEÇON de françs Devoir de françs ECRITURE françse	té-Entrée en clas Devoir de françs LEÇON de françs Ecriture françse	se-Appel-Prière Ecriture au tabl. Ecriture à sa place LECTURE française
9h50-10h	R E P O S	E T	S O R T I E
10h-10h30 10h30-11h 11h	LEÇON de calcul Devoir de calcul Lecture des notes	Devoir de calcul LEÇON de calcul Sortie en ordre	Calc.oral av.monit. Exercices de calcul Chant
S O I R			
1h5-1h25 1h25-1h50 1h50-2h35	LEÇON d'instr.rel. Etude instr.rel. Alld(samedi=géo.)	ETUDE d'instr.rel. LEÇON instruct.rel. Alld(samedi=géo.)	Aprendre PRIERES et catéchisme Lecture frse+maître
2h35-2h45	R E P O S	E T	S O R T I E
2h45-3h5 3h5-3h30 3h30-4h 4h	LEÇON lect.frçse Rédact.texte frçs LECON COLLECTIVE Lecture des notes	Etude de la lecture LEÇON de lect.frçse EN FRANCAIS A TOUTES Sortie en ordre	Lect.+écrit.=tabl. Lect.allde av.Monit. LES DIVISIONS Chant.

(1)ADdu B.Rh.Série T - REGLEMENT ET INSTRUCTIONS RECTORALES sur l'emploi du temps dans les écoles publiques primaires de l'académie de Strasbourg . 5.II.1860.Tableau N°1.

Un enseignement particulier aux régions germanophones de l'Est, disions-nous précédemment, orientant le contenu, guidant les méthodes et dictant aux autorités le sujet des rencontres dans les séminaires pédagogiques . Effectivement on y parle du français, des méthodes pour le dispenser, des écarts à éviter, de l'urgence à le vulgariser, de la nécessité à le faire aimer. Jusqu'en 1870, le français sera le cheval de bataille à tous les niveaux. C'est dire que ce problème est des plus cuisants dans l'Est alors qu'ailleurs il ne fait l'objet d'aucun débat particulier. Comment les autorités s'y prennent-elles dans leurs rapports directs avec les instituteurs pour les aider dans la progression de cet enseignement ?

2. SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ECOLES DE LA PARTIE ALLEMANDE.

a) Pourquoi le français ne progresse-t-il pas ?

En 1861, les inspecteurs se plaignent encore amèrement du peu de progrès de la langue nationale dans les écoles de campagne. De leurs rapports (1) se dégagent les plaintes suivantes .

Les instituteurs , en général, ne font pas du français la langue habituelle de l'école et se servent trop de la langue allemande dans leurs rapports avec leurs élèves. La plupart n'ont point de méthode dans la manière dont ils procèdent et n'obtiennent de cette manière aucun succès dans l'enseignement du français. D'autres, et ce sont ordinairement les plus capables, donnent une trop large part à l'enseignement exclusivement grammatical et négligent le côté pratique et les exercices usuels qui pourraient donner aux élèves l'habitude de s'exprimer en français.

Il en est qui font à l'allemand une part excessive; ils présentent des élèves bien exercés à traduire en allemand tout ce qu'ils lisent, mais c'est le seul résultat que l'on constate dans leur école, et les élèves sont embarrassés pour répondre même aux plus simples questions qu'on leur adresse en français. Il est une catégorie assez notable de maîtres qui ne s'entretiennent en français qu'avec les élèves de la première division (2) et font de l'allemand la seule langue dans laquelle ils s'entretiennent avec le reste des enfants. Les instituteurs utilisent en général des livres peu faits pour leur faciliter leur tâche. Ils se bornent trop fréquemment aux procédés didactiques proprement dits et ne savent pas mettre en oeuvre les exercices de conversation ou de langage et ce qu'on a appelé les " leçons de chose ". Les instituteurs ne veillent pas assez à ce que les enfants prennent l'habitude de parler entre eux le français au moins à l'école. Le cathéchisme allemand absorbe souvent un temps trop considérable parce qu'il y a un abus quant à la manière dont on procède pour l'enseigner. Ils passent ordinairement des heures entières à faire répéter aux enfants ce qu'ils veulent confier à leur mémoire. On perd ainsi un temps précieux, cet enseignement devenant, sous la pression du curé, la chose presque exclusive des travaux du maître. Il y a des écoles presque désertes pendant la belle saison; les bons maîtres ont des écoles bien suivies; les maîtres négligents abritent à tort leur négligence derrière des prétextes inadmissibles; l'école d'été assure et développe l'enseignement du français.

(1) ADM 2T 12 . Rapports annuels des inspecteurs.

A. ST J. Manuscrit des conférences pédagogiques à l'adresse des instituteurs de la circonscription de Sarrebourg et tenues à Nancy en 1861.

Ce manuscrit écrit sur du papier administratif de l'académie de Nan-

Si le français ne progresse pas, c'est que les maîtres sont encore indécis quant au contenu à enseigner et aux méthodes à utiliser. ' ' L'administration va tenter de les définir.

b) Des méthodes à employer dans les différentes matières et sections.

Deux questions se présentent . Faut-il que le maître se borne à s'exprimer en français , bannissant avec soin tout recours à la langue allemande pour se faire entendre ? C'est la méthode exclusive et radicale. On en fait usage dans des écoles du Bas-Rhin. On l'a aussi appelée méthode synthétique ; est-elle valable ? Convient-il, et c'est la deuxième question , que le maître fasse de l'allemand, quand besoin sera, un moyen d'élucider sa pensée et de la faire saisir plus promptement mais en recourant à la traduction orale immédiate pour former l'enfant à rendre en français ce qui vient de se dire en allemand ? C'est la méthode de transition ou analytique déjà en usage dans les bonnes écoles de la Meurthe et convenant mieux aux écoles que la précédente . La solution de ce problème se trouve dans un programme parfaitement arrêté pour chaque division.

Dans la troisième division, l'enseignement de la lecture , de l'écriture commencera par le français; celui du calcul se fera simultanément, avec prédominance pour la numération française ; le mécanisme opératoire se fera exclusivement en français. Pour l'élocution, les enfants seront formés dès leur entrée à la dénomination en français des choses de la vie pratique qu'ils savent déjà dénommer en allemand. Le maître peut s'aider de l'allemand pour se faire comprendre. En instruction religieuse les prières sont d'abord enseignées dans la langue

cy a sans doute été communiqué à la direction de St Jean sur sa demande expresse.

(2) Pour les différentes divisions se référer au tableau p.122.

maternelle. Les exercices de langage sont de précieux auxiliaires à la propagation du français; il faut les pratiquer consciencieusement. Dans la deuxième division, le maître doit s'attacher à la compréhension du texte par des questions en français, par des résumés oraux, des explications de mots et de phrases, le tout en français. Pour l'écriture, veiller à ce que les élèves comprennent ce qu'ils écrivent. En calcul, exercices exclusivement en français, des problèmes simples. En français, éviter la routine de l'enseignement grammatical; exercices pratiques de construction de phrases; comparer oralement les deux conjugaisons et en tirer les précieuses ressources qu'elles offrent. Lecture, dictées et exercices d'orthographe toujours oralement traduits et expliqués. Les livres sont de peu d'utilité dans ce travail. Dans cette division, le maître porte ses efforts sur une meilleure compréhension des textes et ouvre l'éventail du vocabulaire français, en vue d'aboutir à un usage plus courant de cette langue. Cet enseignement reste le même pour la première division en s'intensifiant toutefois, en augmentant la gamme du vocabulaire qui va davantage vers les mots abstraits, en n'utilisant que rarement l'allemand comme support pour la compréhension. Le maître y exploite surtout les exercices de langage, moyen principal pour former à l'usage habituel du français. Grâce à ces exercices, il pourra écarter maints préjugés et dissiper certaines erreurs populaires dans les générations montantes.

Cette méthode progressive et bien définie à chaque section ne saurait porter des fruits si le maître ne mettait tout en œuvre pour en garantir le succès. L'inspecteur et par lui l'administration lui en dicte les normes essentielles de réussite. Ces *sont très directives mais efficaces s'il veut atteindre un résultat rapide et tangible.

* Ces recommandations sont très directives...

c) Attitude générale à adopter devant l'enseignement du français.

Afin d'aboutir à la francisation effective des régions germanophones de l'Est, il faut donc que l'instituteur prenne la ferme résolution de faire du français la langue habituelle de l'école. En questionnant l'enfant ou en lui parlant dès les premiers jours de son entrée à l'école, le maître permettra que son élève s'exprime en allemand, à la condition de l'exercer immédiatement à traduire les demandes et les réponses en français, de manière qu'au bout de quelques temps l'autorisation de faire usage de l'allemand soit toujours de plus en plus restreint. Que l'enseignement de la lecture et de l'écriture débute par le français. Le maître s'appliquera dès que ces deux matières commenceront à se régulariser à les dispenser en allemand car ces deux enseignements se contrarient si l'on y procède simultanément mais se secondent s'ils sont menés successivement. Débuter par l'allemand serait charger l'intonation de la langue française d'intonations mauvaises et désagréables. Que l'exercice quotidien d'élocution se fasse graduellement, passant de l'usage de l'allemand à celui du français, le maître ne faisant usage de la langue maternelle qu'à titre de moyen pour donner l'intelligence des termes, des expressions et des tournures qu'il remarquerait n'être point compris. L'instituteur devra de bonne heure raconter aux enfants les histoires les plus saillantes de l'Ancien Testament et profiter de l'intérêt des enfants pour les faire reproduire en langue française. Dès que les élèves savent convenablement écrire, ils doivent être formés sans relâche aux conjugaisons écrites et orales de manière qu'ils puissent donner la signification rapide dans l'une et l'autre langue. A ce moment le maître indiquera les désinences usuelles des déclinaisons allemandes.

Après cette étape d'acquisition, on procédera aux traductions permettant aux enfants de comprendre ce qu'ils lisent dans les deux langues. L'enseignement littéral du catéchisme se fera en allemand, celui des prières également mais on amènera lentement l'enfant à le faire en français. L'histoire sainte sera enseignée dans les deux langues . Tous les jours, le maître fera aux élèves des exercices de conversation. Il choisira des sujets intéressants et instructifs en vue de former le coeur, de fortifier le sentiment moral et de développer les facultés intellectuelles de ses élèves. Il variera ces exercices et ne dédaignera point de recourir à des sujets ayant trait aux usages et aux besoins de la vie domestique et rurale.

L'école du XIX^e siècle fait des enfants de l'Est des élèves non seulement francisés mais encore bilingues. La bataille de la langue nationale est gagnée quand éclate la guerre .

Profondément insérée dans ce contexte régional particulier, l'institutrice de Saint Jean-de-Bassel poursuit son oeuvre éducative auprès de l'enfance rurale. Elle mène une vie pauvre tissée de solitude et désintéressement absolu. De son milieu d'insertion , elle adopte le genre de vie et partage les problèmes linguistiques. Ce sont d'ailleurs eux qui vont imprimer à sa congrégation de constantes transformations.

Comment l'institution réagit-elle face à cette contingence régionale ? Quelle sera l'attitude des autorités devant cette énorme machine scolaire qui plonge ses racines dans les premières heures de l'instruction primaire rurale dont elle porte à la fois les grandeurs et les misères ? L'étude de ces thèmes fera l'objet de notre prochain chapitre.

CHAPITRE III

L'INSTITUTION FACE AU PROBLEME

SCOLAIRE REGIONAL

Si en entrant en fonction, l'institutrice de Saint-Jean dispose d'un bagage professionnel sinon appréciable, du moins suffisant, il est un problème qui l'affecte sérieusement à partir des années quarante. Il s'agit de l'introduction hâtive et souvent autoritaire du français comme langue d'enseignement. A cet égard et isolée du contexte socio-culturel antérieur, on la trouve démunie, parfois franchement ignorante. Au cours de leur tournée, des inspecteurs en rencontrent qui savent à peine dire oui, mentionne Contamine (1). De là à conclure que toutes ces institutrices sont ignorantes, il n'y a qu'un pas. En 1845, elles sont à 216 (2) et occupent 332 postes en 1870. C'est dire que les communes continuent de leur faire confiance ? Comment donc expliquer cette dualité ?

Pour répondre à cette question, ne faut-il pas précisément faire appel à des données sociales ? Issues du milieu populaire dont elles ont hérité les habitudes et les traditions, ces institutrices sont

(1) H. CONTAMINE Op.cit. Tome II. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de mettre cette généralisation en doute, tout comme l'affirmation de

peu armées pour une mutation rapide et totale. Une langue ne s'apprend pas en un tour de phrase, surtout si on n'en voit pas l'utilité d'une façon aussi évidente que certaines autorités scolaires. Une fois initiées à la langue nationale, elles ne sont pas prêtes à en faire étalage devant des étrangers. Ces inspecteurs, francophones et zélés défenseurs d'une thèse dépourvue de réalisme social (4), jouent l'atout de leur autorité pour constater les défaillances. Ils intimident bon nombre de ces filles de campagne dont l'état de vie ne les a guère préparées à s'affirmer devant des personnalités du rang de Creutzer, Hanriot et Maggiolo visant un seul but : ostraciser l'idiome maternel à n'importe quel prix. Combien différentes sont ces révisions à celles qu'elles ont vécues antérieurement ! Leurs premiers visiteurs furent leurs directeurs religieux (3), c'est-à-dire des personnes qu'elles connaissaient, qui les entouraient de leur sollicitude, les encourageaient dans leur mission d'alphabétisation tout en redressant les erreurs. Elles pouvaient sans crainte de froisser les susceptibilités exposer leurs conditions de vie, s'en

la page 202: " Dans la région allemande, les écoles de filles, nombreuses, étaient nulles ; on y regardait l'écriture comme une acquisition dangereuse susceptible de provoquer la correspondance immorale..." Cette attitude est totalement contraire à l'enseignement de Jean Martin Moye. Si telle était l'attitude du clergé, il est erroné de la prêter à la congréganiste, comme allant de soi.

(2) J. WILHELM op.cit. p.50.

(3) A.B.R. série T K 8 .

(4) Dans cette campagne de francisation, les principaux organes de diffusion furent en Moselle le préfet Jaunez, l'inspecteur d'académie Hanriot, pour la Meurthe, l'inspecteur d'académie Maggiolo et son subalterne Creutzer. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

remettre à eux pour les soulager de leurs effectifs parfois intolérables, demander d'arbitrer certains différends avec les responsables municipaux civils ou religieux.

Les écoliers de leur côté sont loin de faire les progrès souhaités, et cela pour bien des raisons attachées à leur milieu d'origine .

Les communes songent peu ou à peine à agrandir les locaux, à dédoubler les classes, à les monter en matériel, livres, tableaux, bancs autonomes, chauffage régulier. L'institutrice est alors paralysée quoiqu'elle entreprenne car une réforme ne s'improvise pas subrepticement et dans ce domaine pas en calquant sur de l'ancien. Par ailleurs, la famille sollicite le concours de l'enfant dans les travaux saisonniers. On est pauvre dans ces régions et toute main-d'oeuvre disponible est mise à contribution aux temps forts de l'année. Vendanges, cueillette des fruits d'automne, du houblon (1), rentrée des pommes de terre et des betteraves, l'enfant est là pour seconder d'abord ses parents. Y a-t-il une naissance dans une famille nombreuse ? L'aînée des filles ne viendra plus qu'accidentellement en classe ; l'institutrice reste absolument impuissante dans tous ces cas , et ce ne sont pas les seuls.

Outre ces difficultés externes, l'institutrice de Saint-Jean a choisi en priorité les villages pauvres, très pauvres, les hameaux , les fermes isolées en montagne. Plaintes et doléances à l'égard de son enseignement sont proportionnelles à ces facteurs sociaux dont il faut tenir compte si l'on veut porter un jugement objectif. Dans la campagne de francisation , ils ont été volontairement ignorés. Or ils impriment

(1) A.B.R. Série T - Canton de Haguenau. A Weitbruch, par exemple, même la salle de classe est mise à contribution. Le propriétaire du local y entrepose son houblon séché. L'institutrice s'absente pendant ce temps. S'en suivent dénonciation et avertissement. Le propriétaire n'en libère pas pour autant son local.

une incidence appréciable sur le comportement social de toute la communauté villageoise, y compris celui de l'éducatrice qui en est issue. Ils sont assez puissants pour faire obstacle à tout ce qui ne relève pas du libre-choix, la langue nationale par exemple devant prendre le relais d'une langue maternelle fondamentalement différente.

C'est dans ce contexte socio-culturel que se déroule la lutte pour le français. Son introduction est une bataille à gagner. Elle l'aurait sans doute été si les événements de 1870 n'avaient pas tout remis en question. Voyons donc ce problème de l'introduction du français dans les régions germanophones mais du côté des populations cette fois et non dans l'optique universitaire.

I . L'INTRODUCTION DU FRANÇAIS .

Dans cette vaste campagne de francisation des régions germanophones de l'Est, soit les trois départements du Bas-Rhin , du Haut-Rhin et de la Moselle plus la partie orientale de Bitche-Sarrebourg de la Meurthe, les attitudes sont très contraires. Les milieux administratifs sont pour une mutation rapide et profonde de la langue d'usage, la langue nationale bien entendu. Pour le préfet de Metz , par exemple, le sous-préfet de Sarrebourg, les inspecteurs Hanriot et Maggiolo, il faut que " disparaisse cet horrible patois allemand , la plaie de nos campagnes ..." (1) ; " il faut " ...élever pour la France les enfants de race et de langue germanique, cette France dont ils doivent parler la langue, aimer les institutions , adopter les idées(2)"

(1) A.D.M. 2 T 12 Rapport annuel au conseil départemental de la Moselle
20 juin 1865.

(2) Ibid.

L'inspecteur Creutzer se prend même à rêver au temps où tout le monde parlera le français, l'enfant à l'école et dans les rues, même chez lui. Vaine illusion que le temps devait se charger de dissiper ...! Mais les administrés ne l'entendaient pas de cette oreille. Ils ne pensaient pas qu'ils étaient moins français en parlant un dialecte particulier ; que leur langue maternelle pût être horrible et que les germanophones fussent de race germanique parce qu'aux temps des invasions, Alamans et Francs ripuaires avaient arrêté là leurs pérégrinations. Aussi réservent - ils au français une place secondaire.

1. PLACE DU FRANÇAIS EN SECTEUR GERMANOPHONE.

a) Priorité de la langue maternelle.

Lorsque s'engage la querelle de la langue de culture à adopter dans les écoles , l'état d'esprit reste à la priorité qu'il faut conserver à la Muttersprache. D'origine germanique ou non, c'est un moyen d'expression séculaire qu'il faut maintenir. Mais pour ne pas isoler totalement ces germanophones de l'ensemble du pays, une province décide de mener un enseignement parallèle dans les écoles. L'Alsace introduit le français dans ses programmes sous forme de seconde langue. On initiera l'enfant à la langue nationale quand il sera en possession de la langue maternelle et alors seulement. En 1850, les programmes scolaires en vigueur sont donc loin d'être radicalement favorables aux nouvelles tendances administratives. Strasbourg restera longtemps une métropole bilingue de culture mixte. Son influence n'est pas contestée parce qu'elle maintient le patrimoine séculaire. En Meurthe et en Moselle , le débat prend une tournure plus tranchée.

Metz et Nancy, capitales intellectuelles et commerciales parlent le français depuis longtemps. Comme la majorité de leurs divisions administratives, ces deux berceaux de la culture lorraine se trouvent, contrairement à la ville de Strasbourg, en deça de la frontière linguistique qui s'étend du Donon au Luxembourg.

Pour la Meurthe, les cantons de Phalsbourg, Sarrebourg et Fénétrange, coupés artificiellement depuis le partage de 1802 des cantons germanophones limitrophes constituent une entité minoritaire facile à maîtriser. L'inspecteur Maggiolo s'y emploie avec zèle, soutenu par un prélat étranger à la réalité sociale que perturbe ce phénomène linguistique.

En Moselle, c'est l'inspecteur d'académie Hanriot et le préfet Jeanin qui mènent tambour battant la lutte pour l'introduction du français. Doublé d'un relent politique et étroitement lié à la question religieuse, ce débat va devenir le sommet des préoccupations administratives dans les conseils d'arrondissement et académique. Les années 1836, 1850, 1863 en marquent les principales étapes. La bataille est plus âpre dans ces deux académies parce qu'on y est plus exclusif (1) Et c'est précisément cette intolérance pour la langue maternelle qui va provoquer une véritable levée de boucliers.

b) Les foyers de résistance.

Peu sensible à la nécessité de faire de la langue nationale, la langue de l'école par l'élimination pure et simple de la langue maternelle, la population oppose à la réforme des noeuds de résistance,

(1) G. MAY La lutte pour le français en Lorraine avant 1870 .

tantôt sourde , tantôt ouverte qui mettent un puissant frein au mouvement de francisation des milieux germanophones.

C'est avant tout la campagne qui résiste à ce progrès qu'on veut lui imposer d'en-haut et plus le village est éloigné de la ville, plus il s'isole dans son particularisme. On n'y voit pas l'opportunité d'une langue qu'on ne connaît pas, dont on ignore les arcanes, dont on ne s'est jamais servi pour traduire sa pensée. On la soupçonne de vouloir déraciner l'avoir linguistique, démunie qu'on serait d'un mode de culture, d'une façon de penser en aucun cas incompatibles avec le sentiment patriotique. La famille craint que l'usage d'une langue qu'ignorent les parents n'engendre une rupture entre les générations, séparées par de nouveaux modes d'expression. Ce raisonnement juste en certains points avait toutefois des limites. Une analyse superficielle de ce problème eut le tort de ne retenir que ces limites (1)

Capteurs de la pensée profonde de la population , ardent défenseur de ses intérêts, le clergé oppose une sévère résistance à la propagation du français. Suivant les régions et parallèlement à la vigueur des moyens mis en oeuvre pour le triomphe de la langue nationale , certaines autorités religieuses s'opposent violemment à la pénétration incontinentelle du français.

En Alsace, on avait eu la souplesse de mener les deux enseignements en même temps par respect des principes élémentaires de psychologie infantine et de valeurs humaines non négligeables. (2) En Moselle ,

(1) G. May Op.cit. Cette étude fait précieusement preuve de manque de profondeur dans ses analyses. Elle ignore volontairement l'aspect social de ce problème et débouche sur une conclusion non moins superficielle , notamment le triomphe de la langue française.

(2) ADBR . Règlement et instructions rectorales op.cit. P122 de la présente étude. H. CONTAMINE op.cit. Tome II.

par contre, le plan d'étude veut rendre prioritaire la place du français. Du jardin d'enfant au cours supérieur, il préconise la méthode directe, l'allemand restant un moyen à utiliser en dernier ressort et non une fin. . Ce ne sont pas seulement des mobiles humanitaires qui poussent le clergé à se ranger dans le camp de ses fidèles. Il craint pour la paralysie de sa mission spirituelle. Il redoute que l'enfant scolarisé en langue française , ne comprenne plus son catéchisme diocésain, devienne par conséquent irréligieux et s'écarte du chemin habituel de la foi chrétienne. Il fallut donc convaincre cette " milice spirituelle " (1), soutenue dans sa résistance par son évêque de Moselle, Mgr Dupont-des-Loges. " ... On ne change pas impunément la langue d'un peuple " , affirmait effectivement celui-ci et joignant l'acte à la parole, interdit en 1846 l'admission à la première communion des enfants qui n'auraient pas appris à lire la langue allemande. Vingt ans plus tard, il se prêta cependant aux négociations, la langue française ayant pénétré dans tous les milieux. Certains membres du clergé gardèrent obstinément leur virulence jusqu'au bout , attitude qui fera dire à l'inspecteur Creutzor pour les années 1863-1866 : " S'il ne se livre plus à des attaques directes , on est loin de pouvoir compter sur lui . " (2) C'est un de ces prêtres que l'évêque de Nancy nomma à la tête de la congrégation de Saint-Jean. (3) C'était lui rendre un fâcheux service.

L'opposition à la francisation venue des maires s'atténua avec les années , dans la mesure où ils étaient eux-même en possession de la langue française. Certains, en général les maires des villages à 1000, 1500 habitants, prêtèrent leur concours aux autorités scolaires pour s'inscrire en faux contre une partie du corps enseignant lui-même.

Issus eux aussi du milieu populaire dont ils soupçonnent l'inquiétude vis-à-vis d'une réforme qui bouleversera totalement leur mode de culture, une tranche importante de maîtres d'école résistent au renouveau. Mais pour eux , le combat est vite réglé, le camp adverse disposant d'atouts remarquables par le truchement des inspections .

H.Contamine situe ces noyaux d'opposition dans une région très précise de l'Est de la Moselle . " La zone orientale dont essentiellement l'arrondissement de Sarreguemines, constituait, encore après 1865, un centre de résistance redoutable. Dans bien des localités les objections (...) y venaient non seulement du desservant , mais aussi de l'instituteur et du maire ..." (4).Et de citer des localités très précises , très voisines de la frontière allemande : " ... Falk, Obervisse, Niedervisse, Tritteling, Grundwiller, Hambach, Hundling, Rouhling, Sturzelbronn, Grostenquin..." (5).En Meurthe , c'est le secteur de Bitche - Sarrebourg qui fait principalement obstacle. Le temps rendit ces réfractaires minoritaires et l'instruction des garçons finit par s'aligner sur la position officielle. G.May parle avec onction du triomphe du français dans les écoles de garçons . Limitant son étude à quelques rapports, son analyse ne pouvait déboucher sur une réalité concrète.(6)

(1)G.MAY op.cit.p.174.

(2)A.M.M. Série T - Liasse Ecoles primaires 1860-1865. Le vicaire général Masson s'inscrit en faux contre cette thèse devant le Conseil académique : 1 T 15.

(3)Cf. chapitre I p.31.

(4)H.CONTAMINE op.cit. Tome II p.240.

(5)Ibid.

(6) La conclusion de Contamine est plus proche de la vérité quand il dit : "...l'oeuvre de propagation du français,commencée(...)en 1833 (...)avait donné des résultats considérables, en particulier dans la région de Thionville.(...)ils étaient également satisfaisants dans les cantons de Metzervisse,Faulquemont,Boulay.Venaient ensuite les cantons de Sierk,Cattenon, Sarralbe, Saint-Avold,Bouzonville, Forbach, où 60% des élèves savaient convenablement le français.

Si certains instituteurs se montrèrent réticents, voire hostiles à l'introduction de la langue française, des collègues religieuses ne brillèrent ni par leur diligence, ni même par leur savoir. L'instruction des filles étaient entièrement entre leurs mains, outre les classes mixtes des hameaux et des annexes. Et dans les secteurs germanophones à l'intérieur de la frontière linguistique, soit la zone brûlante, l'instruction était entièrement assumée par les " Filles de Moye " ou soeurs de Saint-Jean de Bassel.

c) Les institutrices de Saint-Jean.

En Meurthe, sur les 76 écoles de filles des communes de langue allemande, les 76 postes sont dirigés par la congrégation. Sur les 349 institutrices de la Moselle, 76 viennent de Saint-Jean. En Alsace, elles occupent 36 postes en 1840 (1). Les charges contre l'enseignement qu'elles dispensent sont énergiques, implacables car s'inscrivent dans ce climat de résistance et de forcing scolaire qui agite l'Est germanophone. Partout on dénonce leur médiocrité ; les rapports les accusent d'incapacité et d'ignorance de la langue française. Mais ce sont des proies faciles que ces filles de campagne qui n'acceptent aucune situation ambiguë, aucun fard, aucun désir de plaire ou de contrefaire la vérité. C'est devenu un mythe que cette ignorance des soeurs de Saint-Jean. Un exemple nous permet d'illustrer cette attitude collective où d'un cas spécial on fait une généralisation confortable. Le 3 juin 1864, le comité départemental de

Cette proportion descendait au-dessous de 50% dans les cantons de Sarreguemines, Gros-Tenquin, Volmunster, et elle n'était guère que d'un tiers dans ceux de Rohrbach et de Bitche..." Op.cit.p.242.

(1) A.ST J. Registre GRUSY op.cit.

l'Instruction Publique de Metz se réunit pour dresser un nouveau bilan de la situation scolaire. Une nouvelle fois l'on cite 18 institutrices de Saint-Jean ne sachant pas le français. Le vicaire général Masson qui fait partie de la commission épiscopale demande la liste exacte des personnes concernées. A la séance suivante, celle du 27 juillet 1864, le chiffre est ramené à 7, ces 7 écoles appartenant non point à Saint-Jean mais à Peltre. Que certaines de ces institutrices étaient incapables aussi bien dans la connaissance de la langue française que dans leurs méthodes pédagogiques proprement dites, cela reste néanmoins incontestable, vu leur nombre impressionnant, la caducité de certaines et les conditions matérielles rudimentaires qu'elles continuent d'accepter. Ce ne sont cependant pas toutes ou l'ensemble du corps enseignant formé à Saint-Jean. L'effort d'adaptation entrepris dès 1840 en est une preuve.(1)

2. LE PROCES DE COMPETENCE.

Si les " Filles de Moye " sont les pionnières de l'instruction publique rurale, leur enseignement est emprunt de grandeur certes mais aussi de faiblesses inhérentes à sa précocité précisément et à son vieillissement face à l'institution scolaire officielle naissante.

(1)ADM 2 T 12 ; Rapport Didiot Metz 12.V.1863.

ADM 1 T 15 : séances du 3.VI.1863 et du 27.VII.1863. "...à l'occasion de la lecture du procès verbal qui mentionne l'existence dans le département de 18 institutrices ignorant complètement le français Mr le Président informe qu'il résulte de renseignements précis(...) que cette situation (...)se trouve améliorée dans 11 communes par l'adjonction (...)d'une jeune postulante en mesure d'enseigner la langue française et qu'il n'y a en réalité que 7 écoles de filles où l'enseignement du français reste encore impossible.Mr le Président se fonde sur les promesses de Mme la Supérieure générale des soeurs de Peltre pour donner (...) l'assurance que des mesures seront prises."

De cette ancienneté qui remonte au siècle précédent, du caractère caritatif initial de sa mission, on ne peut plus tenir compte. Et ses faiblesses sont mises à nu parce qu'elles illustrent le thème de la polémique à l'ordre du jour. Le dilemme pour les institutrices de Saint-Jean est cruel; faut-il abandonner ces multiples hameaux, annexes, petits villages de 200, 500, 700 habitants sous prétexte que lire, écrire, compter et comprendre le catéchisme n'est plus suffisant surtout quand cet enseignement est donné en allemand? Car abandonner un poste signifiait faire retourner vers l'ignorance la fille de campagne qu'aucune législation n'oblige à fréquenter l'école. Eh! bien; l'institutrice court le risque de sa réputation pour que, ni la fillette, ni l'enfant pauvre habitant des villages sans ressources ne soient une fois de plus sacrifiés; c'est à ce prix qu'elle consent à poursuivre son humble mission, s'efforçant de se mettre à jour dans le domaine des connaissances indispensables comme l'y sollicitent et ses supérieurs et ses chefs hiérarchiques (1).

a) Du côté de l'autorité administrative.

Les autorités scolaires et civiles ne sont pas tenues de prendre en considération les arguments de la fille de Moye. Ils en dénoncent

(1) ADM. 2 T 12 . Rapport de l'inspecteur Welten de Sarreguemines sur la situation de l'enseignement primaire - 28.IV.1868. : " En 1868, 234 filles et 173 garçons sont encore privés d'instruction. Ce sont les parties montagneuses ou boisées, les terrains sablonneux, les populations pauvres comme il s'en trouve dans les cantons de Bitche, Forbach et Saint-Avold qui fournissent le plus d'enfants entrant tardivement à l'école et la quittant de bonne heure. L'indifférence des parents ignorants et négligents en fournit aussi quelques-uns..."

Nous verrons dans la deuxième partie de cette analyse comment la soeur essaie de se renouveler à la demande de ses directeurs.

l'incapacité. "Dans les écoles de soeurs, confiées la plupart à la congrégation de Saint-Jean de Bassel et à celle de Forbach (1), la situation est déplorable vers 1835 quant à l'enseignement du français." rapporte l'historien de ces périodes, H. Contamine. (2) En 1849, dit Gaston May, "... elles sont vieilles, n'ayant rien appris autrefois qu'à lire et à écrire en allemand, et n'ont rien appris de nouveau si ce n'est à lire et à écrire en français mais sans aucune intelligence des mots..." (3) Qu'ont-elles donc fait de l'enseignement de Moye, lui qui demandait qu'on ne passât au mot suivant sans avoir compris le précédent ? Ou faut-il mettre en doute la verveur de l'affirmation ? "Les institutrices sorties de Saint-Jean sont moins capables. La maison ayant peu de revenus, la durée du noviciat est plus courte et on ne leur laisse pas le temps d'acquérir une instruction suffisante. Ces soeurs sont très modestes dans leurs prétentions et se contentent d'un traitement excessivement modique. C'est pourquoi elles conviennent aux communes qui ont peu de ressources..." (4). Le rapport émane du rectorat de Strasbourg et vaut pour l'année 1850. En 1853, le sous-préfet de Sarrebourg attribue le manque de progrès du français à " l'ignorance, l'incapacité et au défaut de zèle des soeurs de Saint-Jean de Bassel . " (5). Le recteur Percin dresse le bilan des opinions des inspecteurs en concluant : " L'infériorité des écoles de

(1) Il s'agit des institutrices fondées par le Père Gapp . Voir p.13.

(2) H. CONTAMINE op.cit. Tome II p.195.

(3) G. MAY op.cit.p.129.

(4) Ibid.p.135.

(5) G. MAY op.cit. FF. 104 et 114. Il faut lire ces rapports sous l'angle de la campagne de francisation et non dirigée contre tel ou tel établissement, car autant on déplore l'ignorance en français des soeurs de Saint-Jean, autant on dénonce celle des instituteurs "...Il est des instituteurs dont l'inaptitude est un obstacle à l'enseignement de la langue française ...malheureusement (...)ils ne sont pas convaincus de la nécessité d'une réforme..."

filles de la région allemande, comme l'incapacité des soeurs de Saint-Jean-de-Bassel est un fait avéré..." (1) . L'époque suivante connaîtra encore des plaintes contre cet institut et le peu de valeur des soeurs auxquelles éatit confié le soin d'instruire les jeunes Lorraines. " ... C'est vers 1858 que le conseil général de la Meurthe sortit de son apathie pour souhaiter que les soeurs institutrices soient tenues de savoir le français... Ce voeu sera entendu car c'est vers cette époque que Mgr d'Arbois entreprit la réforme de la maison de Saint-Jean-de-Bassel. Les plaintes dont cette institution était l'objet cessèrent alors..." (2). Mentionnons un dernier écho de cette situation avec le rapport du recteur de Strasbourg : " J'ai appelé l'attention de Mme la supérieure générale sur la faiblesse des soeurs en général..." (3). Il date de 1863.

Tous ces rapports ont un point commun : ils relèvent obstinément l'incompétence de l'institutrice de Saint-Jean. Elle ne sait pas le français ; si elle le sait , elle est timide et reste médiocre. De dernière classe, elle donne un enseignement au rabais et à " vil prix ". C'est la thèse officielle, irréfutable et implacable parce qu'elle veut faire triompher son initiative : l'introduction du français par l'école et malgré les résistances externes . Pour son succès, on use de tous les moyens ⁽⁴⁾ Car enfin, si l'institutrice de Saint-Jean est aussi inapte à sa fonction, on a peine à croire que

(1) 1854 G.MAY op.cit. p.135.

(2) H.CONTAMINE op.cit. p. 219.

(3) ABR Série T Fonds du rectorat 1840-1870 .

(4) G.MAY op.cit. Se référer au portrait tracé par l'auteur des personnalités qui ont amorcé et soutenu la campagne. Ils sont assez fidèles à leur attitude défavorable vis-à-vis des congréganistes, celles de Saint-Jean se trouvant dans les situations les plus précieuses à tous les niveaux, par rapport à leurs collègues des villes et des gros bourgs.

que ses supérieurs scient restés totalement fermés à ce problème .
 Leur but n'était-il pas précisément de former des maîtresses d'école ? Pour un établissement aussi prospère - en 1869 , il compte 100 institutrices de plus qu'en 1845, il a bâti un grand noviciat, un immense séminaire, une splendide chapelle , fait des acquisitions foncières impressionnantes, - on n'hésite pas à renvoyer des recrues tant les inscriptions sont nombreuses ... , - ces directeurs n'auraient - ils donc rien entrepris pour relever le niveau de leurs élèves-maîtresses ? On a peine à croire à un tel défi .

b) Vers un éclairage bilatéral de leur compétence réelle.

Nous ne voulons pas faire ici le procès de l'introduction de la langue française dans les régions germanophones de l'Est, ni en retracer l'historique. Des historiens émérites en ont suivi l'évolution dans des ouvrages qui se veulent aussi objectifs qu'impartiaux(1). Nous reprochons tout au plus à l'un d'eux, Gaston May , d'avoir masqué par une analyse superficielle de ce phénomène social , le vrai fond du problème ainsi que par sa conclusion hâtive sur le triomphe de la thèse administrative. En 1870, l'on parlait le français à l'école par la force des choses ; on ne le parlait que peu dans la rue ; on ne l'utilisait point ni en famille, ni au travail, ni aux offices hors mis certains bourgs et grosses agglomérations à caractère administratif. L'auteur de " La lutte pour le français en Lorraine " s'étonne d'ailleurs lui-même du ton des rapports issus du conseil départemental : " A lire ces bulletins (...) on s'étonne d'abord de la facilité avec laquelle l'allemand est chassé de ses positions séculaires ..." (2) Et de citer des chiffres à l'appui ; en un an le nombre de garçons

qui ignorent le français est tombé de 33 à 18 %, le nombre de filles de 65 à 38 % ; en 1867, il n'y a plus que 17 % d'enfants qui ignorent la langue nationale ... " (3). On peut douter de résultats aussi subrepticement brillants, tout comme l'on peut se demander comment ces mêmes institutrices hier encore aussi décriées ont pu subitement se hisser aujourd'hui au niveau exigé.

Connaissant et la spiritualité de l'institut, et la mentalité de ses membres et leur comportement social et leur rigueur dans l'obéissance aux supérieurs, nous croyons être en mesure d'apporter un éclairage plus large et plus complet sur ce problème de compétence .

Que certaines institutrices demeurent incapables, cela reste indéniable en ce qui concerne les anciennes nées au début du siècle .

Mais elles sont rares à exercer encore et à exercer seules. Par ailleurs, les plus téméraires se refusent effectivement d'apprendre le français pour l'enseigner ensuite. Elles n'en voient pas le bien fondé dans un milieu qui rejette la réforme ; les inspecteurs continuent de leur rendre visite et de les sanctionner par des rapports. Nous pensons que ce type de soeurs a été minoritaire.

En 1854, on compare leurs écoles à celles des autres congrégations. Ce parallèle est à la fois simpliste et faussé dès le départ. Aucun institut (4) n'est inséré aussi massivement et aussi profondé -

(1) H. CONTAMINE op.cit. ; G. MAY op.cit. ; Paul LEVY . Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine - Tome II. ; M. DOMMANGET . Des écoles de filles. Des brevets de capacité. Des lettres d'obéissance. Metz 1864. - " De la question de l'enseignement de la langue française dans nos provinces du Nord-Est. Extrait du Moniteur de la Moselle 10.XII.1868. ; Dr SCHNEIDER . La vérité sur la pétition en faveur de l'enseignement simultané du français et de l'allemand dans les écoles primaires de la Lorraine allemande. Metz 1869 .

(2) G. MAY op.cit. p. 176.

(3) Ibid.

(4) Voir chapitres précédents : fondations Moye et Vatelot p.10 ; fondation P.Gapp p.13 ; fondation Méjanès p.11.

ment dans le monde rural pauvre à l'écart de la ville. Or dispenser l'enseignement en secteur urbain ou rural est fondamentalement différent. De plus, ces établissements exerçant en ville ou dans les villages cossus sont à l'extérieur de la frontière linguistique, en retrait de ces enclaves de résistance absolument hostiles à la francisation. Si des membres de leur congrégation s'y trouvent et c'est le cas des filles du Père Gapp, ils passent par les mêmes tribulations (1). La résistance étant orchestrée et par le milieu social et par leurs représentants, maires et curés, l'institutrice ne peut échapper à la pression. Comment d'ailleurs ne serait-elle sensible à leur dilemme, elle qui est issue de ce monde rural ?

Enfin, si en général on la juge incompétente, ce ne peut être le fruit de son manque de formation professionnelle mais bien celui de son milieu d'insertion, totalement dépourvu (2). Elle est même brillante si on estime qu'elle sait lire, écrire, calculer, expliquer le catéchisme, diriger des offices, et grouper autour d'elle, le dimanche, les femmes du village pour les alphabétiser, elles aussi. Enfin, il est excessif d'affirmer que parce qu'elle est peu payée, l'institutrice de Saint-Jean est plus incapable. Une fille de Moye travaille dans un but noble d'évangélisation, l'appointement restant absolument secondaire car elle vit sobrement, ni plus ni moins bien d'ailleurs que la population qu'elle vient instruire (3).

Nous faisons appel à un dernier argument à l'appui de notre thèse, non point pour faire l'apologie de ces maîtresses en question, mais

(1) Cf. chapitre III. pp. 138 et 139.

(2) Dr SCHNEIDER op.cit. - De la question de l'enseignement de la langue française dans nos provinces du Nord-Est op.cit.

(3) G.MAY op.cit.p.129 "... les malheureuses soeurs sont victimes de la sordide économie des familles et se soumettent à ces dures lois de peur de provoquer le mécontentement ..."Appréciation excessive.

pour faire émerger l'importance des relations sociales (1). En 1863, on mentionne encore l'ignorance de la langue française des soeurs de Saint-Jean. Certaines, oui ; nous ne cessons de le répéter, mais la majorité, non. On leur demande la lecture quotidienne de l'Imitation de Jésus-Christ ; elles n'ont pas la version allemande à leur disposition. En 1858, la congrégation diffuse le " Directoire des soeurs de la Providence " en langue française. De cette époque subsistent dans les archives des mémoires rédigés en langue nationale. En 1867, on sort un nouvel écrit destiné à ces institutrices : " Constitutions de l'institut des soeurs de la Providence établi à Saint-Jean de Bassel. " Eût-on publié un livre inaccessible et imperméable en un temps d'austérité ? En 1872, est imprimé en langue française le manuel de Marchal : " Vie de l'Abbé Moye, fondateur des soeurs de la Providence en Lorraine et des vierges chrétiennes directrices des écoles de filles au Su Tchuén ". Enfin, citons les circulaires adressées par les supérieurs aux communautés (2). Nous retenons le texte de la lettre que Pierre Grusy destine aux soeurs du canton de Sarre-Union, le 5 mars 1848 (3)

" Chère Soeur en N.S.

Le changement de gouvernement ne doit pas être pour vous un sujet de découragement : vous devez continuer à remplir vos obligations d'institutrices religieuses ; seulement je vous observe que :

1^{is} vous devez aimer la solitude et ne partir que pour une raison grave.

2^{is} ne blâmer personne ; observer le silence (...) n'importe ce qui arrive ; ne vous mêlez que de vos affaires.

Bien faire votre école, bien observer votre règlement pour attirer la bénédiction de Dieu.

3^{is} prier beaucoup pour la Ste église, la patrie et votre ordre.

4^{is} prendre courage et mettre votre confiance en Dieu.

(1) P.LEVY cité par H.CONTAMINE p.242.

(2) A.ST J. Dossiers DECKER, GRUSY, LARVETTE, MICHEL.

(3) A.ST J. Dossier Grusy. Lettre du 5 mars 1848.

" ... Vous devez communiquer cette lettre à votre consoeur Julie et à Sr Octavie, ensuite l'envoyer ou la remettre cachetée sous enveloppe à celle d'Oermingen, qui la portera et l'expliquera à celle de Kalhausen ; ensuite on l'enverra sous enveloppe cachetée à celle d'Achen afin que toutes ces bonnes soeurs soient sur leurs gardes , sans crainte et satisfassent tranquillement à leurs obligations. Recevez, Chères enfants en J.Ch. l'assurance de toute mon estime, de mes prières et de tout mon dévouement.

Grusy Sup.de l'Etabl.des soeurs"(1)

Nous voici donc amenés à la conclusion suivante. L'institutrice de Saint-Jean, issue de milieu rural, implantée en secteur rural germanophone pauvre, reste la maîtresse d'école populaire par excellence. De son milieu d'insertion, elle adopte les grandeurs et les faiblesses pour le sortir de son ignorance. Elle paie son idéal au prix de la Providence : incertain, mesuré, sporadique mais exaltant.

Ce problème de francisation n'a pas secoué inutilement sa congrégation. Au contraire, elle lui doit de l'avoir forcée à s'adapter sans cesse et sans répit. Ce sont précisément ces différentes étapes de mutation opérée grâce à la réforme scolaire que nous allons étudier dans cette deuxième partie de notre chapitre consacré au problème scolaire régional. Loin d'être réticents au renouveau, les directeurs de la congrégation semblent avoir tout mis en oeuvre pour insérer leur personnel dans le cadre général. La démarche a été longue et pénible parfois, mais combien bénéfique pour l'oeuvre de Moye tout entière .

(1) A.ST J. Dossier Grusy . Lettre du 5.III. 1848. Notons que tout son courrier est en français , tous les registres qu'il a tenus. Les lettres écrites en allemand sont extrêmement rares , absentes chez Grusy et très rares chez les autres supérieurs ecclésiastiques .

II . TROIS JALONS DE MUTATION : 1836 - 1845 - 1863 .

1. 1836 : DECKER OU LE PREMIER APPEL A LA REFORME.

A la recherche de son identité civile et religieuse (1), la jeune institution des providentes de Moye en Lorraine allemande , l'est aussi de ses structures. En effet, il ne suffit plus comme au temps du fondateur de glaner ici et là des jeunes femmes voulant se dévouer tout particulièrement au service de l'enfance et sachant un peu lire et écrire pour ouvrir une école. Il faut une préparation professionnelle plus solide et Jean Decker s'y emploie assez rapidement . En 1827, il a déjà cherché un établissement assez vaste et susceptible d'agrandissement pour faciliter la préparation de ses maîtresses d'école. Comme critère pédagogique , il se base sur les enseignements de l'abbé Moye (2) et se fonde sur sa propre expérience . Rappelons qu'il préparait à l'entrée au séminaire les adolescents de sa paroisse (3). Le bagage qu'il lègue à ses institutrices n'est cependant pas suffisant . Le rectorat de Strasbourg l'en avise par une lettre du quatre novembre 1836. Véritable approche du portrait physique, moral et culturel de l'association , cette lettre (4) est le premier appel à la réforme. Le directeur de Saint-Jean y répond avec la verve et la droiture de pensée qu'on lui connaît.

(1) Cf. Chapitre I p.5 de la présente étude.

(2) Ibid. p.38 et suivantes.

(3) Ibid. p.22 et p. 23.

(4) ABR Série T Lettre N° 1242 KB . C'est la réponse à la lettre que nous détenons et non la lettre initiale adressée à Jean Decker. A Saint-Jean restent d'ailleurs très peu de traces écrites du directeur, un incendie ayant détruit en 1844 la quasi totalité des archives conservées dans ses appartements.

a) " Sans être de françaises toutes faites " .

Répondant à une observation que les lettres d'obédience n'ont pas été envoyées par voie hiérarchique (1), Jean Decker, premier supérieur ecclésiastique des institutrices ayant établi leur maison mère à Saint-Jean de Bâle, s'excuse de ce contretemps et signifie sa volonté de régulariser aussitôt cette situation :

" ... Dans la persuasion , que, comme autrefois Mrs les Préfets avaient fait, de même MM. les Recteurs expédieraient les autorisations par des feuilles envoyées de leur part(...) Soiez persuadé, Mr le Recteur, que loin de vouloir élucider les dispositions de l'Ordonnance (2), j'en félicite nos soeurs comme d'un appui et d'une considération dont elles ont bien besoin..."

Cette ordonnance en question qui demande aux enseignants laïques de détenir le brevet élémentaire et à leurs collègues congréganistes la lettre d'obédience est plutôt de nature à encourager les soeurs ainsi mandatées officiellement pour enseigner. C'est une protection contre les parents eux-mêmes qui ne souhaitent pas que leur fille aille à l'école, tant qu'aucune législation scolaire ne les y contraint. Aux observations sur l'administration suit une remarque sans fard sur la situation de l'institutrice. Lisons cet extrait :

"... Aux observations désavantageuses faites sur nos établissements, voici, Mr le Recteur, mes explications ; je ne prétends nullement désapprouver les notes faites sur la capacité des soeurs en question ; car NEMO JUDEX IN PROPRIA CAUSA ... mais je suis étonné que de pareilles observations n'ont jamais été faites par qui que ce soit sur nos soeurs (3)

(1) Une autorisation n'a pas été transmise au rectorat. La demande est restée dans les bureaux de l'inspection.

(2) Ordonnance du 23 juin 1836 : elle étend aux écoles de filles la loi Guizot qui exige la détention du brevet élémentaire pour les laïques, la lettre d'obédience pour les congréganistes

(3) Lettre du 29.XI.1836. suite.

" placées en bien plus grand nombre dans les deux départements de la Moselle et de la Meurthe, et que dans mes tournées que j'ai faites tous les ans dans celui du Bas-Rhin, nulle part le Comité local m'en a fait la moindre plainte..."

Cet extrait de lettre est intéressant à plusieurs égards. Il nous apprend outre l'insuffisance des maîtresses, la révision annuelle de leurs écoles par le directeur de l'institut, soit plus de deux cents postes pour les trois circonscriptions académiques. Dans ces postes, il recontre le Comité local, maire, curé et un à deux membres du conseil municipal. Ces organes de contrôle fonctionnent par conséquent et l'instruction primaire est moins abandonnée au bon plaisir du maître qu'on ne le pense. Nous ne pouvons déterminer le nombre d'institutrices concernées ; il doit s'agir d'une vingtaine si toutes sont concernées, vu que les états de 1845 en mentionnent 36 en exercice dans le Bas-Rhin (1). Jean Decker est surpris de l'admonition. Se peut-il qu'au cours de ses visites, les autorités locales aient pu taire l'incapacité prouvée de leur institutrice ? Pourquoi cette conjuration de silence dans les trois académies ? Cette complicité apparente semble le fruit de facteurs socio-culturels sur lesquels nous ne voulons plus revenir ici. Il s'agit de conditions matérielles, de problèmes de locaux, d'effectifs, du crédit limité accordé à l'instruction des filles que nous avons évoqués antérieurement. Inutile d'en reparler. Jean Decker poursuit son plaidoyer :

"... 1^{re} - il y a de nos soeurs, qui sans être de françaises toutes faites, pourraient au moins apprendre aux enfants à lire, à écrire, et même donner quelques notions de la grammaire, mais les unes n'y étant pas poussées le négligent..."

(1) A. ST J. Registre GRUSY : 1845 - 1850. Op.cit.

" ... d'autres chargées d'une école trop nombreuse ne savent comment s'arrêter avec un petit nombre d'élèves pour le français sans préjudice pour les autres ; ainsi les unes et les autres au lieu de se perfectionner elles-mêmes par l'exercice font tort à elles-mêmes et aux enfants ; moi je n'en suis pas cause et ce n'est pas là ma volonté..."

Ce corps de texte est important pour une affirmation capitale qu'il contient , celle de la mention du français et de la connaissance de cette langue par les institutrices de Saint-Jean. Aucun document ne nous avait permis jusqu'à présent de déterminer si elles le savaient et si elles l'enseignaient. L'abondante bibliographie mentionnée au chapitre de la formation (1), nous avait laissé entrevoir que l'enseignement du français en langue française se pratiquait. Elle ne nous permettait pas , toutefois, d'affirmer péremptoirement qu'il était réellement dispensé avant 1835. Decker cependant, modeste et prudent car dans ce domaine surtout l'on ne peut jamais se prévaloir de la garantie absolue de ses arguments, reste réservé sur la classe de ses institutrices. Elles ne sont pas des " françaises toutes faites " dit-il, entendons qu'elles ne possèdent pas parfaitement la langue. Comme l'allemand est la langue maternelle du trois-quart des sujets, que cette langue reste à la base de l'enseignement dans les trois départements germanophones, les soeurs ne possèdent le parler national qu'en seconde langue, alourdi par les incorrections dont on ne se défait pas aisément dans les milieux ruraux. Malgré cet handicap que connaissent d'ailleurs tous les autochtones, Decker estime que les soeurs concernées seraient en mesure d'apprendre à lire aux enfants, à écrire et même à dispenser quelques rudiments de grammaire. Apparem -

(1) Cf. chapitre I p.39 " Contenu de la formation professionnelle ".

ment le maître d'étude, car c'est bien de lui qu'il retourne, les aurait initiées au degré élémentaire (1). Si ses soeurs négligent cet enseignement, c'est qu'elles n'y sont pas poussées ; il ne peut plus répondre d'elles une fois en exercice. C'est seulement en 1835 qu'est organisé le nouveau corps des inspecteurs et le directeur s'en remet à eux pour assurer l'application du programme. Enfin, si certaines d'entre elles ne font ni lire, ni écrire, en français bien entendu, c'est bien malgré elles. Les effectifs les en empêchent. En 1845, il y a des classes qui comptent jusqu'à 80, 100, 120 élèves dans des locaux risiblement exigus (2). Voici la description que fait le délégué cantonal à l'inspecteur Voulot d'un local de sa circonscription (3) :

" ... Il s'agit sans doute de l'école de filles catholique au sujet de laquelle de nombreuses réclamations ont déjà été faites, des rapports de toute nature adressés à l'autorité supérieure et des (... illisible) demandés à Mr le Préfet pour remédier au triste état où elle se trouve effectivement.

Dans une salle qui a à peu peu 30 mètres carrés, sont non point placées mais entassées 80 à 90 petites filles qui fréquentent régulièrement l'école. Elle est dirigée par deux soeurs qui donnent simultanément l'enseignement aux différentes sections. Nécessairement la tranquillité, le silence, l'ordre ne peuvent être que difficilement obtenus. Les enfants (...) à la gêne ne profitent guère des leçons qui leur sont prodiguées avec tout le zèle que l'on peut désirer (...) et les résultats obtenus malgré ces mauvaises conditions prouvent

(1) A. PROST op.cit.p.135. Un maître de degré élémentaire sait lire, écrire et calculer.

(2) Nous faisons appel à un témoignage récent narré par une institutrice pour peindre le réalisme parfois cruel et comique à la fois de ces classes surpeuplées. Cela se passait en 1946 dans une cité du Bassin houiller de Lorraine. On venait de l'y nommer dans une classe mixte de 90 enfants. Il y en avait partout, dit-elle, dans les bancs, sur les bancs, les petits sous les bancs. Quand elle en cherchait un, il n'était plus là. Les élèves circulaient à son insu pour se faire une place. Petite de taille, il était impossible à la maîtresse de dominer son monde. En fin de trimestre, elle ne connaissait encore que le nom de ses élèves, à peine le visage. Cela dura trois mois jusqu'à ce que l'on dédoublât son amphithéâtre .

"... assez ce qu'on pourrait attendre si cet état était changé... Il faudrait une faible somme pour procurer aux deux soeurs deux salles et leur donner au moins l'air et l'espace convenables..."

Quoi que fassent les soeurs, elles restent paralysées dans leur travail si on ne leur offre pas des conditions matérielles satisfaisantes.

Decker poursuit :

"... Depuis quelques années que la langue française est exigée (4), dans notre Noviciat on s'occupe plus que jamais et presque uniquement à apprendre cette langue aux postulantes..."

Nous sommes bien aises d'entendre cela. Il n'y a plus de doute ; à Saint-Jean, l'élève-maîtresse est initiée à la langue française et qui plus est, de façon intensive. Pourquoi ? Jean Decker est acculé à privilégier le français parce que l'école primaire elle-même n'a fait que très peu de chose à ce niveau . Les enfants qui en sortent à l'âge de 12, 13 ans savent peu ou point le français:

"... la plupart , entrées au noviciat sans en savoir encore ni a ni b , leurs progrès sont bien lents et bien petits, et nous éprouvons ici, comme nos soeurs placées , la vérité du proverbe PLURIBUS INTENTUS MINOR EST AD SINGULA SENSUS ..."

Voici donc une autre source du mal . L'école laisse à sa sortie un maigre bagage à l'élève dont la fréquentation a été sporadique, saisonnière, matériellement contrariante et peu appréciée par la famille, (5). Des facteurs étrangers à sa volonté font que la formation de l'institutrice soit plutôt limitée et Decker de conclure " Par conséquent, si l'enseignement de cette langue ne prospère pas au désir du Ministère, ce n'est ni de ma part, ni de la part de nos soeurs faute de bonne volonté mais faute de moyens..." C'est affirmer tout bonnement qu'il ne s'agit pas seulement d'attendre des résultats et de constater des faits mais qu'il faut aussi porter remède au mal et prendre en considération des facteurs sociaux dont on ne semble pas tenir compte.

b) "Céder leur place pour un plus grand bien ".

Le directeur de Saint-Jean a tout mis en oeuvre pour répondre aux exigences officielles, notamment l'initiation à la langue française de ses élèves - maîtresses ; cela a même imposé le remaniement complet de son plan d'études. Mais ses institutrices ne sont pas seulement déficientes dans cet enseignement ; elles le sont aussi en calcul, ce à quoi Jean Decker rétorque " ...Je pourrais faire quasi les mêmes observations quant à l'enseignement du calcul..."

Cependant le directeur veut prendre à coeur l'admonition. Soucieux de faire prospérer son institut, il s'engage " à redoubler de zèle pour stimuler celui des soeurs en exercice et pour former le mieux possible les Novices ". N'oublions pas qu'il est en train de mener ses (6) tractations en vue de l'autonomie de Saint-Jean vis-à-vis de Portieux . Il faut donc que son institut puisse produire des lettres de noblesse et comment le pourrait-il si ce n'est par la formation qu'il assure ?

(3) ABR - Réponse du délégué cantonal (signature illisible) à une lettre de l'inspecteur Voulot : 26.V.1852 N° 1089 - Série T
Enseignement - Liasse Canton de Haguenau 1833 - 1870.

(4) C'est sous Napoléon Premier, Empereur , que se sont amorcés les premiers essais de propagation de la langue française dans les cantons allemands. H.CONTAMINE op.cit. p.103.

(5) A.PROST op.cit P.139.

H.CONTAMINE op.cit. Tome II p. 109.

"appelons que toute cette analyse se base sur la lettre de Jean Decker au Recteur de Strasbourg, expédiée le 29 novembre 1836, en réponse à celle du 24 en cours.

(6) Cf. chapitre I : " Une congrégation enseignante de l'Est au lendemain de sa fondation " , pp. 20 et suivantes.

L'administration rectorale lui fait cependant une mise en demeure sans appel, soit la réforme, soit une intervention supérieure bien plus décapante. Anéanti mais résigné, Jean Decker répond :

" ...et si malgré ces protestations de ma part et comme vous me déclarez à la fin de votre lettre, Vous Vous croyez obligé en conscience à flétrir notre institut aux yeux du Ministère, j'en supporterai les suites avec résignation ; et si enfin nos soeurs seroient en grand nombre ou même ce que je ne crois pas pourtant - en général révoquées comme incapables de faire le bien, l'Institut se consolerait de ce qu'il n'a jamais brigué aucun de ces établissements et qu'il a rendu service pour le bien de la jeunesse depuis et même pendant la Révolution de 1792 et jusqu'à nos jours dans les temps les plus difficiles, dans les endroits les plus pauvres et les plus abandonnés, sans aucun émolument temporel, n'ayant ambitionné que la satisfaction de se rendre utile à la société ; il n'a jamais cherché ses propres intérêts, mais uniquement ceux de l'humanité, par conséquent nos soeurs reléguées à l'ombre et à la pauvreté de leur couvent verroient toujours leurs vœux remplis, n'ayant cédé leur place à d'autres que pour un plus grand bien..."

Cette protestation est émouvante et trahit l'inquiétude, mais aussi la résignation si les enfants doivent en être les bénéficiaires, pour une oeuvre née sous les auspices de la charité et qui maintenant risque d'être asphyxiée si elle ne marche dans la voie du progrès. Elle se trouve à une heure décisive où ses cadres ont vieilli, où le facteur caritatif ne joue plus, où ce jeune organisme qu'est l'instruction primaire rurale doit s'émanciper.

Jean Decker, dans son choc psychologique, voit déjà s'effondrer ce magnifique édifice érigé avec tant d'abnégation (1). Mais l'heure n'est plus au souvenir ; on demande au directeur d'intensifier le savoir de ses institutrices. Il s'y attellera, convaincu que " les

(1) ROHAN-CHABOT (Alix de) Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^e siècle. Thèse pour le III^e cycle-Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Paris, 1967. Directoire 1858 op. cit. Tous les écrits concernant Moye cités antérieurement. Marchal, Foucault, Goyau, Guennou, Weyland.

observations, avis et remontrances " ne peuvent être que bénéfiques à son oeuvre.

La compétence professionnelle des maîtres de cette époque ne doit pas être plus brillante car , dit Lorain pour l'année 1837 : " Si l'on avait pris le parti de reviser alors le brevet et d'exclure de l'enseignement tous ceux qui n'auraient pu faire preuve de la capacité requise, presque toutes les écoles de France auraient été fermées ipso facto " (1). Dans le canton de Haguenau, l'inspecteur Voulot fait le rapport suivant de l'instituteur de K., village le plus déshérité d'Alsace : " le Sieur X est un ancien maître qui ignore encore le français et qui n'a fait dans le temps aucun effort pour l'apprendre. Il est maintenu car père de onze enfants " (2) .Ailleurs il dit : " chez l'instituteur, un seul élève travaille et lit Télémaque, fait des sciences naturelles, les autres ne savent pas lire le français."(3)

Des mesures immédiates sont prises à Saint-Jean car dans son rapport du 26 juillet le même inspecteur ne trouve plus que dix institutrices sur les soixante deux de "faible capacité " dont une " ignorant totalement le français ". L'inspecteur Bertrand de Sélestat note que "ses institutrices ne se refusent pas à l'inspection , mais elles la désirent , la réclament même quelquefois." (4).Même si les carences ne sont pas totalement palliées, l'on peut conclure au bon état général de l'enseignement dispensé .

(1) A.PROST op.cit.p135.

(2) ABR Série T Liasse Enseignement : canton de Haguenau .Lettre du 29.IX.1859.

(3) Ibid. Lettre du 10.X.1859. Rapport du 26.VII.1845.

(4) ABR Série T Fonds du rectorat liasse 1850-1853.

La lettre du 24 novembre 1836 ne devait être finalement qu'une sérieuse mise en garde, le recteur de Strasbourg continuant de ratifier les lettres d'obédience soumises à son contrôle . Le tableau suivant est à la fois un critère de recrutement et de postes se créant sur appel des communes : (1)

RATIFICATION DE LETTRES D'OBEDIENCE DANS L'ACADEMIE DU B.RHIN	
ANNEE	NBRE d'autorisations.
1838	: 12
1839	: 13
1840	: 3
1841	: 10
1842	: 12

Les communes continuent donc de leur côté de solliciter des institutrices de Saint-Jean. Même le hameau de Graufthal en aura une et ceci pour plus d'un motif. Les enfants catholiques y sont au nombre de 30 et ne fréquentent que trois fois par semaine la classe du maître protestant d'Eschbourg et seulement deux fois en été. C'est le curé qui demande une religieuse. " Elle parle parfaitement le français et elle est bien instruite ". Sa situation y est cependant particulièrement précaire, tant et si bien que personne ne brigue le poste (2) :

(1) ABR . Série T : Fonds du rectorat.

(2) Ibid. Lettre du 12.XI.1842.

" ... La soeur n'a ni traitement, ni maison. Vu que la maison d'école servant d'habitation est occupée par un individu qui n'a pas le droit d'y rester, l'institutrice est obligée de se renfermer dans la salle d'école. Elle est trop étroite pour servir aux deux destinations. Mr le maire est de connivence avec cet individu qui se plaît encore à fatiguer la soeur par du vacarme nocturne. Cette école est reconnue communale et a droit au traitement légal..."

Ici, nous sentons sous-jacent le problème des relations conflictuelles entre les deux confessions, aux dépens des enfants . L'abbé Decker meurt en 1844. Il laisse derrière lui une oeuvre florissante, ponctuée dans son évolution par de sérieuses mises à jour. La tâche de son successeur n'est cependant pas de toute facilité .

2 . 1845 : GRUSY HERITIER DU PASSE .

L'administration supérieure de l'instruction publique est consciente des difficultés qui secouent l'ensemble du corps enseignant congréganiste rural . Elle sait l'enjeu de son intervention si elle se mettait à les retirer subitement : " Ne pas admettre ces institutrices pourrait avoir un déplorable résultat : suppression d'une foule de petites écoles qui reçoivent gratuitement un grand nombre de jeunes filles pauvres et les intérêts que la circulaire du 5 juin a pour but de protéger se trouveraient ainsi les premiers atteints " (1) Cette circulaire du Minsitre Freslon visait la lettre d'obédience . Le 25 . I. 1849, le ministre de l'Instruction publique, Falloux, règle ce problème en notifiant à Freslon " Il m'a paru préférable de revenir purement et simplement à l'exécution de l'ordonnance du 23 juin 1836 "(2)

(1) ABR Série T Fonds du Rectorat Lettre du 18.X.1848.

(2) Ibid. Lettre au Recteur : Paris le 25.I.1849.

La réforme ne peut se faire que progressivement et dans l'Est plus lentement qu'ailleurs, le problème de compétence se doublant d'un phénomène linguistique.

a) Pierre Grusy fait le point.

Lorsqu'il est nommé directeur de la congrégation, Pierre Grusy se présente au recteur de Strasbourg d'une manière qui semble promettre un travail de collaboration sérieux : " Je commencerai par vous dire (...) que je ferai tout ce qui dépend de moi pour mieux faire instruire les jeunes..." (1); il n'est pas débutant dans sa fonction car ajoute-t-il dans la même lettre : " Et depuis deux ans que Mgr m'a nommé l'aide de l'ancien Supérieur, j'ai fait mon possible pour obtenir ce résultat..."

Mû par ce dynamisme que lui a communiqué le brillant établissement qu'il vient de quitter (2), le jeune supérieur commence par dresser un état général des postes pris en charge dans les trois académies. Ces recherches le mettent en face de contingences parfois des plus insolites. Locaux, salaires, logements, effectifs, matériels scolaires, il n'y a rien qui ne prête à la surprise.

En 1845, ses écoles sont au nombre de 65 en Meurthe, 56 en Moselle et 36 dans le Bas-Rhin. (3)

La moyenne d'âge des institutrices placées en Alsace est de 32 ans et demi. La jeune équipe...! Le 20 octobre 1844, il délivre 26 lettres

(1) ABR Série T Fonds du rectorat : lettre du 25.X.1844.

(2) Cf chapitre I p.p. 24 et suivantes. Il s'agit du petit-séminaire de Pont-à-Mousson installé dans les Prémontrés.

(3) A ST J. Registre GRUSY Postes et Placements 1845-1850. C'est le premier recensement de référence dont dispose l'administration conventuelle.

d'obédience. L'année précédente les autorités de Strasbourg en ont agréées 13 et 22 en 1842, soit une jeune tranche de 58 personnes ; la doyenne des institutrices du Bas-Rhin a 65 ans ; 8 autres ont au-dessus de 40 ; c'est dire qu'elles resteront au moins encore 20 ans en service. Formées rudimentairement vers 1800-1820, ce sont précisément elles qui vont peser lourd dans la balance des aptitudes professionnelles. D'autant plus qu'elles ont des classes chargées ; ci-joint un petit tableau âge-effectifs :

Age des inst.	Nbre d'élèves .
43 ans	80 filles
45 "	85 " et garç.
34 "	85 " "
48 "	100 " "
41 "	80 " "
65 "	65 " "
44 "	60 " "
59 "	10 " "

Ici ce n'est pas tant le facteur de l'âge qui joue - à 40, 50, 60 ans, on est encore capable d'assurer un service régulier - que la période de formation avec les multiples interférences économiques, sociales et institutionnelles (1) qu'elles impliquent, et cette conjoncture non moins importante du dialecte parlé par toutes ces institutrices qui auront à enseigner le français au même titre que leurs jeunes consœurs des années 1840 - 1845 .

(1) Lire à ce sujet les ANNALES DE PORTIEUX Tome II op.cit. 3^{ie} partie - Thérèse MOUREY 1828-1871 p.262.

Dans le Bas-Rhin, les institutrices de Saint-Jean sont jeunes mais battent le record des effectifs , soit 83 élèves en moyenne, tandis qu'en Moselle il n'y en a que 60 à 62 et en Meurthe 47. La variété des effectifs est à l'image de la géographie humaine. Ici, l'on trouve des classes de 20 et 30 élèves ; ailleurs , on en rencontre avec 80, 100, 120. Monsieur Grusy ne se contente pas de constater , il passe à l'action en opérant des remplacements. Nous allons dresser un tableau général de la situation des postes en Moselle pour l'année 1847, par exemple, qui nous permettra de faire un rapide bilan des activités du directeur. Nous sommes à l'un de ces moments importants de la mutation de la congrégation ; il faut en saisir la conjoncture immédiate ;

ETAT DES POSTES ET LETTRES D'OBEDIENCE DANS LES CANTONS DE MOSELLE EN 1847-48	
Nom du canton et communes d'exercice	Date d'émission de la lettre d'obédience
<u>Canton de ROHRBACH</u>	
ACHEN	1847
ROHRBACH	1810
ENCHENBERG	1819
ETTING	1838
GR.REDERSCHING	1842
KALHOUSE	1847
MONTBRONN	1847
PT.REDERSCHING	1837
RAHLING	1847
SIERTHAL	1844
SUCHT	1838
	.../...

<u>Canton de Bitché</u>		<u>Canton de Volmunster</u>	
HASPELSCHIED	1845	BREITENBACH	1844
LEMBERG	1828	ERCHING(Annexe)	1836
REYERSWILLER	1840	HOTTWILLER	1846
ROPPWILLER	1840	LIEDERSCHIED	1836
SCHORBACH	1844	RIMLING	1840
ST-LOUIS	1835	URBACH	1840
		WALSBRONN	1837
<u>Canton de Sarreguemines</u>		<u>Canton de Forbach</u>	
HUNDLING	1828	DIEBLING	1847
WIESVILLER	1842	FARSWILLER	1827
		THEDING	1844
<u>Canton de GROSTENQUIN</u>			
BERG/VINTRANGE	1846	MAXSTATT	...?
BISTROFF	1840	OBRIEK	1842
ERSTROFF	1845	RACRANGE	1843
EINCHEVILLE	1846	VALERANGE	1844
GROSTENQUIN	1844	VAL.EBERSING	1836
LINSTROFF	1846	VAHL LANING	1837
<u>Canton de Sarralbe</u>		<u>Canton de Boulay</u>	
EICHEN	1845	HAM/VARSBERG	1832+1847
SALZBRONN	1846	VARSBURG	1847
GUEBLANGE	1838	COUME	1844
KINGER	1813	GOMMELANGE	1818
RECH	1844	OTTENVILLE	1838
STEINBACH	1844	RICRANGE	1838
		ZIMMING	1844
<u>Canton de Faulquemont</u>		<u>Canton de Saint-Avold</u>	
FAULQUEMONT	22+47	BIEDING	1843
ADELANGE	1843	CARLING	1847
BAMBIEDERSTROFF	1843	L'HOPITAL	1844
DORWILLER	1843	LONGEVILLE	1842+ 1847
REDLACH	1846	KLEINTHAL	1817
TETING	1843	HOLBACH	1845
PONTPIERRE	1831	SEINGBOUSE	1816

Ce tableau du personnel placé en Moselle laisse ressortir qu'à part quelques très anciennes institutrices du début du siècle, l'équipe enseignante des soeurs de la Providence est à peu près renouvelée en 1847. Ce brassage de soeurs vaut d'ailleurs au directeur de vertes remontrances (1). La date de la lettre d'obédience, généralement remise au moment de la première nomination, nous permet de situer leur âge autour de 25, 30 et 35 ans. Ces personnes seraient nées entre 1810 et 1820. En 1850 et 60, ces institutrices comptent entre 65 et 70 ans. Héritières du passé, l'inspecteur Creutzer en parlera dans ces termes en 1863 : (2)

"...Malgré toute leur bonne volonté, les soeurs de la Providence de Saint-Jean de Bassel...sont en général en dessous de leur tâche...Il est grandement à souhaiter qu'elles reçoivent une instruction plus solide ... "

Elles seront retirées progressivement avec le ménagement qu'on leur doit.

En ce qui concerne la Meurthe, les 66 écoles qu'y desservent les 76 institutrices (3), appartiennent à la juridiction de Nancy depuis le rattachement des six cantons à ce département. Les secteurs de Phalsbourg et Sarrebourg sont entièrement germanophones et très attachés à leurs traditions. Les villages y sont petits donc faibles sur le plan démographique et généralement aussi sur le plan économique. Cette région est aussi le berceau d'origine de la congrégation et c'est là qu'elle s'est implantée avant d'essaimer dans les départements voisins. Mais, comme au temps de Jean Martin Moye, cette partie orientale de la Lorraine est restée très pauvre ; les communes sont nécessiteuses. Toutes ces incidences vont rejaillir sur l'école.

(1) ABR Fonds du rectorat Lettre du 21.XII.1845.

(2) ADM Série T Rapport annuel de l'inspecteur CREUTZER. Lettre du 22 mai 1863.

Comme pour la Moselle, nous allons dresser un tableau des postes occupés par Saint-Jean, de leur berceau d'origine. Nous y ajoutons le traitement que leur donnait^{nt} les communes. En réalité, on y est pauvre ; on y vit pauvrement ; c'est le pays des faux-sauniers, des bûcherons, des pastoureaux et des gardeurs de bétail, soit des gens qui ont " mauvaise foi dans les marchés, provoquent tracasseries et usurpations de terrains, ayant l'esprit aveuglement processif, une disposition effrayante au parjure et au faux témoignage" (1) comme les peignit si sévèrement cet auteur de l'article du Moniteur de la Moselle en parlant des populations allemandes de l'Est.

ETAT DES POSTES, LETTRES D'OBEDIENCE ET TRAITEMENT
DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEURTHE EN 1847.

Nom du canton et des communes d'exercice	Date de la l.d'obéd.	traitement de l'instit.
<u>CANTON DE PHALSBURG</u>		
ARCHEVILLE	1831	250 FRs
DANN	..45	50
DANNELBOURG	..31	NEANT
DABO	..25+AIDE	NEANT
LA HOUBE	..37	NEANT
SCHAEFFERHOF	..30	NEANT
BROUVILLER	1800	NEANT
BUHELBERG	..31	50
GAREBOURG	..37	...?
GUNZWILLER	..45	RIEN
HMEAUCHENE	..45+AIDE	75
HENRIDORF	..31	RIEN
HILTENHAUSEN	..33	RIEN
LUTZELBOURG	..45	RIEN
MITTELBRONN	..43	100
ST J. KURZENROTH	..47	RIEN
ST-LOUIS	..37	RIEN
TROIS MAISONS	..20+AIDE	50 DE la ville
WATTEMBURG ?	..47	NEANT
WILSBERG	1814+1815	NEANT
		.../...

(1) Canton de Sarrebourg

BIEBERKIRCH	1846	NEANT
BUHL	..33	NEANT
BROUDERDORF	..38	RIEN
HARBERG	11+29	100
HARTZWILLER	..37	NEANT
HAUT-CLOCHER	..42	80
HCOFF	..41	58
MAUT-MARTING	34+47	100
HESSE	..47	150
HOMMERT	..45	NEANT
LANGATTE	..43+AIDE	75
NIEDERWILLER	..46	100
PLAINedeWALSCH	..38	NEANT
REDING	..37	150
EICH	..42	50
PT EICH	..37+AIDE	50
RHODES	..46	50
WALSCHIED	..34	122
ENGENTHAL(Annexe)	..47	NEANT

Canton de Fénétrange

BERTHELMING	1842	100
BIRKENHOLZ	..31	NEANT
DOLVING	...?	...?
GOSSELMING	..45	70
HILBESHEIM	..46	100
MITTERSHEIM	..27	50
NIEDERSTIEZEL	..17	75
ROMELPING	..45	50
SARRALTROFF	..40	50
SCHALBACH	..41	100
VIEUX LIXHEIM	..47	100
WECKERSWILLER	..47	200

Canton d'Albestroff

BERMERING	1820	50
HUNSKIRCH	..37	100
INSMING	..37+AIDE	400
INSWILLER	..42	150
LENING	..45	200
L'HOR	..43	NEANT
LOUDREFING	..23	40
MUNSTER	..26	...?
RODALBE	..44	60
WITTERSBOURG	..45	80
WIRMING	..22	60

.../...

.....

Canton de Réchicourt

DESSELING	1847	100
FRIBOURG	<u>Canton de ? Château-Salins</u>	60
BURLIONCOURT	1844	200
HABOUDANGE	1842+AIDE	150
HAMPONT	1834	115

Au point de vue âge, le département de la Meurthe est celui qui connaît le plus grand nombre d'institutrices formées au début du siècle. Nous savons maintenant ce que*ce notion implique. Certes, la scolarisation féminine y est précoce ; dans maintes régions de France, l'école naîtra un demi siècle plus tard seulement ; mais si l'instruction a de l'avance dans l'Est , - en 1833, il passe pour l'une des régions les plus instruites-(2), elle en porte aussi les séquelles. Les pionnières des temps héroïques ont des capacités limitées et l'enseignement , au lieu d'évoluer , piétine. Les salaires, quant à eux, continuent de dépendre du bon vouloir de la municipalité et certaines ne prévoient strictement rien à leur budget (3). D'autres consentent un appointement de secours , pas nécessairement en fonction de la lettre d'obédience. Ce qui nous frappe , c'est que durant cette période de 1826 - 1870, l'administration conventuelle demande rarement une rémunération. C'est bien là une de ses optiques privilégiées : faire classe au prix des pires peines pourvu que l'enfant ne soit pas abandonné à lui-même .

(1) Cf. p. 164 : ADM BA H 2 Un universitaire METZ 10.XII.1868.

(2) H. CONTAMINE op.cit. p.227.; A. PROST op.cit.p.105

(3) Cf. Etat des postes , Lettres d'obédience et Traitement en Meurthe pour l'année 1847. pp.164,165,166.

* lire : cette notion.

b) Malaise général dans la politique scolaire .

Parcourons à présent le courrier échangé entre le directeur de Saint-Jean et les autorités scolaires(1). Il prend le ton du précédent . Nous en retiendrons l'aspect social, cette fois.

Au sujet d'un retrait opéré sur demande de l'académie, Pierre Grusy avise le recteur du mécontentement de la population (2) :

"...Encore ai-je essayé de vives réclamations de la part de plusieurs populations; je joins à la présente, la lettre que m'a écrite à ce sujet, Mr le Maire de Schoenembourg; j'en ai reçu une dans le même sens de la part du maire d'Epfig. Ce qui prouve que Mrs les Maires et leurs communes ne sont pas si mal contents de nos soeurs..."

Ces onze soeurs, ne seraient-elles pas, se demande le directeur, victimes de leur propre crainte qui les désarme au moment où elles doivent faire preuve de leur compétence pédagogique ? :

" ...il peut se faire que dans un examen rapide assez court et fait avec une certaine hâte, les enfants et les soeurs soient effrayés, et n'osent pas répondre à Mrs les Inspecteurs, quoique l'école soit bien tenue..."

Car enfin, Grusy peut se porter garant pour celles qu'il a formées personnellement (3). Que les inspecteurs soient débordés de travail, il n'y a pas de doute. Chaque rapport à l'académie se termine par la supplique d'augmenter le personnel de contrôle (4). La Moselle souffre particulièrement de cette pénurie et compte un inspecteur pour 414 classes , soit trois visites par jour , par tous les temps.

(1)Le recteur de Strasbourg s'adresse directement au directeur de Saint-Jean. A Metz et à Nancy, la hiérarchie passe par l'intermédiaire du conseil académique, par lui au Préfet qui s'adresse à l'évêque. Ces rapports indirects ne nous ont pas permis de trouver un courrier administratif analogue à celui de Strasbourg.

(2)ABR - Fonds du rectorat Lettre du 9.X.1845.

(3)Cf. chapitre I : pp. 24 à 31.

(4)ADM 2 T 12 Rapport général du mois de juillet 1864. Hanriot y présente le bilan du travail des inspecteurs régionaux : La Meurthe compte 170 communes par inspecteur, la Meuse 147, les Vosges 136, le Bas-Rhin 130, le Ht-Rhin 163, Les Ardennes 119 , la Moselle 412 écoles."

Ces filles du peuple , bousculées par l'empressement des uns, exaspérées par l'idée qu'on ne cesse de répéter aux retraites annuelles qu'on n'est pas satisfait d'elles, se montrent encore plus maladroites. D'ailleurs Grusy n'éliminera que cinq des onze personnes en question. Sont-elles ignorantes ? Eh ! bien ; il a déjà corrigé cette lacune par l'adjonction d'une aide (1) :

"... elles ont des aides fortes ; il en est ainsi à Reichstett, Erlenbach, Steinbourg. Quant à celle de Winzenheim, c'est presque malgré moi que cette soeur est là ; elle est tristement logée ; si je suis obligé de la retirer , je n'y enverrai pas d'autre avant qu'il y ait une maison logeable. Je dis la même chose pour celle de Weitbruch où la commune n'a pas de maison (2)..."

Mais à temps nouveaux, exigences nouvelles ! Il faut désormais enseigner le français avec fermeté. La lettre au recteur de Strasbourg en date du 9 octobre 1845, marque ce nouveau jalon dans les étapes de mutation que traverse la congrégation (3) :

" ... Il y a quelques années, ni l'académie, ni les communes n'ont tant insisté sur la langue française ; mon prédécesseur ne l'a donc pas exigé des soeurs non plus. Maintenant qu'on l'exige, je n'ai pas assez de soeurs formées et instruites comme il faut ..."

En vérité, le problème est douloureux pour le directeur. Il ne peut retirer impunément les institutrices des promotions 1820, 1830, voire 1840 , soit une marge de cent personnes (4). Ce sont les enfants surtout qui en pâtiraient ; les parents, attachés à leur soeur d'école, seraient mécontents , eux-aussi. Il ne faut pas oublier cela .

(1) ABR Fonds du rectorat - Lettre du 9.X.1845.

(2) Cf. Chapitre III. - L'institution face au problème régional: p.131.

(3) ABR Fonds du rectorat - Lettre du 9.X.1845.

(4) Cf. Chapitre II - La congrégation au service de l'enfance rurale pauvre : pp. 83 à 86.

Chapitre III - L'institution face au problème scolaire régional : pp. 161 à 166. Tableaux des effectifs.

" Si l'on exige rigoureusement que je retire les soeurs, je les retirerai, et plusieurs écoles resteront vacantes , (...) ce qui ne contentera pas les populations, et ne fera pas le bonheur des enfants..."

L'administration est conciliante et le réalisme de la situation ne lui échappe pas. Au mois de décembre elle signe onze lettres d'obéissance .

Mais le 21 décembre de cette même année 45, Pierre Grusy fait l'objet d'un sérieux rappel qui le contrarie profondément. Il ne peut endosser les blâmes sans apporter une pièce au dossier :

" ...Vous blâmez les changements que j'ai faits comme s'ils avaient eu lieu arbitrairement. Je vous prie de vous mettre à ma place : sans doute vous ne voudriez pas avoir le plaisir de changer, tracasser les pauvres soeurs, leur occasionner des frais, faire quelques mécontents, déranger les écoles...Or , j'ai les mêmes sentiments ; j'abhorre les changements et je n'aurais pas changé les soeurs de Walbourg , de Kilstett et de Nothalten sans une lettre du 30 octobre, dont l'auteur a signé pour vous, Mr le Recteur. Car je n'avais reçu aucune plainte contre aucune de ces soeurs ; au contraire Mr le maire de Schoenembourg a formellement*contre celle de la commune et j'ai eu l'honneur de transmettre sa lettre..." (*) réclamé .

Apparemment l'administration rectorale est elle-même en difficulté . Aurait-elle reçu des lettres de réclamation des élus locaux ? Aurait-on porté plainte au préfet ? En tout cas , ce rappel est obscur. Grusy poursuit son plaidoyer car s'il endosse des réprimandes fondées, il n'est pas disposé à admettre des admonitions non motivées :

"...Je n'ai changé aucune soeur dont le changement n'ait été demandé formellement, excepté celle de Villé et ce changement a été évidemment pour le bien. La première soeur de Villé est née française (1) et estimée de la commune ; j'en ai retiré une née allemande (2) à cause de sa mauvaise santé : la maison humide et malsaine de cette ville ruine toutes les soeurs qu'on y met ; il serait temps enfin que cette ville

(1) Il faut entendre par l'épithète " française " , née francophone . La congrégation a des recrues de la vallée de la Bruche , de Schirmeck, La Claquette, Maisongoutte, Steige...ainsi que des secteurs francophones de Château-Salins.

(2) Idem pour le terme " allemande " signifiant ici germanophone . La congrégation compte un seul poste en Prusse Rhénane, à Listroff notamment ; il a fourni deux , trois recrues à la maison.

"...se pourvoie d'une autre maison (...) J'ai pensé qu'il valait mieux la remplacer par une jeune soeur plus forte de santé..."

Dans les académies, les structures se précisent (1). On tatonne encore ; des maladresses se font mais peu à peu, lentement, progressivement l'on trace le statut social de l'école congréganiste qui dispose encore de la faculté de nomination sur proposition. Au directeur de Saint-Jean on demande trois choses très précises, d'indiquer, I^{er} deux mois à l'avance, les avis de changement, II^{es} de signaler le mobile de changement et III^{es} d'adresser la lettre d'obédience à l'académie, avant l'entrée définitive en fonction. Excellents moyens pour faire passer dans le cadre général une institution qui émanait de services privés. Les difficultés ne sont pas réglées pour autant et les retards continuent mais pour cause :

"...Si j'arrive en retard (...) c'est la faute des communes qui viennent tard faire leurs demandes et fournir des maisons. J'ai rompu les négociations avec quelques autres communes qui désirent de nos soeurs parce qu'elles sont venues trop tard..." (2)

"...De Mertzwiller, on est venu me demander brusquement et réclamer deux soeurs pour ouvrir une école de filles ... (1846)

"... Les trois communes de (...) viennent seulement de faire autoriser leur école communale. (XII.1847). J'ignore pourquoi certaines viennent si tard. J'ignore aussi s'il faut en donner à celles qui viennent en demander au milieu de l'année scolaire..." (3)

Lenteurs administratives à l'échelon supérieur également ; là aussi la révolution de 1848 semble avoir fait ses effets en paralysant le travail. Au premier janvier 1850, on n'a pas encore retourné le paquet

(1) A. PROST op.cit. Mise en place de l'institution primaire p.93.
A. LEON Histoire de l'enseignement en France. Que sais-je ? N° 393 pp. 72 à 77.

(2) ABR. Fonds du Rectorat - Lettre du 12.XI.1846.

(3) Ibid. - Lettres du 19.X.1846 et du 1.XII.1847.

de lettres d'obédience envoyées début décembre 1849. La Loi Falloux sort le 15 mars. Le directeur reste dans l'incertitude presque tout le mois de janvier , les soeurs concernées également car elles appréhendent les inspections. Elles savent que les tournées ont commencé et elles ne sont pas encore munies de leur mandat de mission.

"...MM les Inspecteurs commencent leurs tournées et désirent ces lettres. Quelques soeurs m'annoncent aujourd'hui qu'elles ne les ont pas encore reçues. Je viens vous prier (...) de me donner avis de ce retard si vous avez quelque raison de ne pas les signer..."

Le lettre du 27 janvier nous apprend que le problème est réglé et que le courrier est acheminé vers ses destinataires.

Comme son prédécesseur, Pierre Grusy se soumet donc avec une diligence éclairée aux demandes de l'administration et ceci dès les premiers appels. Pour cette institution dont il peut désormais se porter garant, il formule une ultime requête : l'indépendance légale . Elle le mérite pour ses activités sociales dans les milieux pauvres, son oeuvre scolaire. Ni sa promptitude à se conformer aux exigences , ni son désintéressement ne peuvent être mis en doute. Aussi adresse-t-il la requête suivante au ministre du Culte et de la Justice : (1)

" LA CONGREGATION A RENDU DE GRANDS SERVICES A UN GRAND NOMBRE DE COMMUNES AVANT, PENDANT ET APRES LA REPUBLIQUE ET UN NOMBRE CONSIDERABLE DE COMMUNES AURAIENT ETE PRIVEES DU BENEFICE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DES FILLES, SI CES SOEURS N'Y EUSSENT FAIT L'ECOLE OU SANS TRAITEMENT OU POUR UN TRAITEMENT SI MODIQUE, QU'IL SUFFIT A PEINE A LEUR EXISTENCE, LE BUT DE LEUR INSTITUTION ETANT DE PROPAGER LES LUMIERES JUSQUE DANS LES DERNIERS HAMEAUX. EN CE MOMENT ELLE DONNE

(1) A. ST J. MEMOIRE GRUSY 1850.

" L'INSTRUCTION EN 159 COMMUNES, DONT 65 DANS LA MEURTHE ET SE COMPOSE DE 243 SOEURS, OUTRE UNE TRENTAINE DE NOVICES A QUI L'ON ENSEIGNE AVEC LES PRINCIPES RELIGIEUX, LES DEUX LANGUES DONT LA CONNAISSANCE EST INDISPENSABLE DANS CES PAYS, ITEM L'ARITHMETIQUE AVEC LE SYSTEME DECIMAL, LA GEOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LES OUVRAGES MANUELS, ETC..."

Succinct mais claire, net, précis, sans artifice, complet, ce texte présenté au ministre du Culte et de la Justice résume les activités sociales et professionnelles de la congrégation. Mais le mandat de Pierre Grusy touche lui aussi à sa fin. L'évêché de Nancy vient de le nommer comme desservant à la cure de Danne et Quatre Vents. Ainsi s'achevait une carrière prometteuse et le directeur laissera derrière lui une oeuvre féconde et tout à son éloge. Il fut un ardent maître d'étude, " passant presque toute sa journée à surveiller les cours "(1). Sur le plan humain, il laissait le souvenir d'un homme zélé et plein de bonté. Il fut plus qu'un père pour ses soeurs ; il suffit de relire sa circulaire du 5 mars 1848 pour s'en convaincre (2). Il aurait pu être l'homme de transition mais l'histoire ne le voulut point. La Loi Falloux inaugurerait une ère de conservatisme qui freinerait le développement harmonieux de son administration si bien lancée sur la voie du progrès. En lui la congrégation perdait un peu de son efficacité...

3 . L'ABBE MICHEL OU LE TRIOMPHE DU FRANÇAIS.

Lentement, progressivement, la congrégation s'orientait vers un cadre normalisé. Son administration s'alignait sur les objectifs officiels. N'eût été son ancien capital de personnel, elle aurait pu jouir d'une considération plus complète, mais cela ne pouvait être.

(1) Cf. Chapitre I. p. 30.

(2) Cf. Chapitre III. p. 146.

a) Une période de mise en veilleuse.

L'on peut s'interroger sur le changement inopiné du supérieur Grusy. Aucun mobile de santé ne le motive, l'âge non plus ; il n'a que cinquante-six ans et bien qu'il meurt jeune, soit deux ans après sa nomination à Danne et Quatre Vents, quand il quitte Saint - Jean . Faut-il invoquer des raisons administratives ? Apparemment non puisque le directeur travaille en étroite collaboration avec les hiérarchies scolaires. Serait-ce par suite de plaintes émanant des institutrices mutées ces derniers temps ? L'esprit de la congrégation ne nous autorise pas cette hypothèse d'autant plus que les soeurs vénéraient cet excellent prêtre qui se déplaçait chaque année pour les visiter à leur poste d'exercice, pour les conseiller, les reconforter (1) aux heures tumultueuses de 1840, se battant pour défendre leur nom et leur oeuvre, arbitrant les conflits les plus délicats, ne se déroband jamais, sa réputation dût-elle en pâtir, parce qu'il savait qu'il était humainement impossible de faire autrement ou mieux. Les critères administratifs n'étaient pas toujours en fonction des besoins réels et profonds ; Grusy a osé le dire. Enfin, ce bienfaiteur extraordinaire continue de prodiguer à la congrégation son dévouement et sa prodigalité encore après son départ (2).

Il semble que cette mutation fût organisée par des éléments protestataires d'une partie du clergé. Un mémoire (3) relate que cette période, pourtant fructueuse, fut marquée par des murmures , des plaintes sourdes et des calomnies dirigées contre le supérieur.

(1) A. ST J. MEMOIRE GEROLE op.cit. " So lebten wir ruhig und zu frieden bis im Jahre 1843 die Franzosen den König Louis Philippe vom Throne stürzten - dann war ein wenig Unruh unter uns doch der Sturm legte sich wieder."

(2) AMM - Minutes notariales : affaire du legs fait au bureau de bienfaisance de Berthelming et de Danne-et-Quatre Vents pour l'instruction des enfants pauvres.

Les retraits de soeurs qu'opère Grusy avec tous les ménagements que nous savons, **créent un climat** d'antagonisme latent avec certains confrères fermés à l'introduction de la langue française. Attitude partielle, car si le directeur se montre souple vis-à-vis des nouvelles dispositions administratives, il agit avec tact et intelligence et n'en élimine pas pour autant la formation à la langue maternelle (4).

Notre dernière hypothèse est d'autant plus fondée que succède à Pierre Grusy un prêtre somme toute peu disposé vis-à-vis de l'instruction. On n'arme pas des institutrices avec de l'humilité seulement (5). Christophe Larvette, par ailleurs prêtre zélé que l'évêque élève à la dignité de chanoine honoraire de Nancy dès 1852 (5), laisse en effet dans la congrégation le souvenir d'un homme plutôt allergique aux choses qui relèvent de la culture et des sciences profanes.

La tradition rapporte que les soeurs tremblaient en le rencontrant ; il ne tolérait pas qu'on cirât ses chaussures. Cette période connut un regain d'austérité un peu vieillie. Aussi les affaires scolaires stagnent - elles.

Le courrier garde le ton routinier des échanges administratifs sans interventions éclatantes comme au temps jadis. C'est l'ère de l'empire autoritaire où les querelles linguistiques sont reléguées au second plan, où avec la loi Falloux (6), le clergé reprend son droit de regard sur l'école avec toutes les prérogatives que cela implique.

(3) A. ST J. MEMOIRE GEROME op.cit.

(4) A. ST J. MEMOIRE GRUSY op.cit.

(5) A. E. M. Curriculum vitae de Christophe Larvette, né en 1788, 15.X. à Insming, ordonné prêtre le 21.IX.1812 à Nancy, desservant à Albestroff, Hattigny, Veckerswiller et Brouviller de 1812 à 1850 et nommé desservant de St Jean de Bassel et directeur des soeurs de la Providence le 5.III.1850.

(6) Loi Falloux : 15 mars 1850.

En ce qui concerne la congrégation, si le nouveau directeur est plutôt axé sur l'aspect ascétique de la formation d'une soeur de la Providence, il garde la structure des plans d'étude élaborés par ses prédécesseurs ; les programmes conservent leur contenu antérieur ; l'équipe pédagogique en place poursuit son oeuvre de francisation . En somme, elle vit sur ses réserves et l'on peut tout au plus déplorer que Larvette ait manqué de la flamme qui animait ses devanciers. En cela il fut un frein, non un obstacle cependant. Les soeurs continuent de leur côté à se servir de l'allemand pour faire accéder l'enfant à la connaissance du français. L'allemand à présent, n'est plus pour elles une fin à atteindre mais un moyen. Les mentalités ont donc déjà bien évolué depuis 1836. Avec la période libérale rebondit la querelle , plus âpre mais avec les mêmes armes et une fin différente.

b) L'ultime alignement

En 1845, la langue allemande n'est pas totalement ostracisée de l'école. En Alsace, le plan d'étude de 1854 lui réserve une large part. En Meurthe et en Moselle, elle continue d'être utilisée d'une façon plus voilée presque à la dérobée. Cela se sait mais aucune autorité n'intervient assez énergiquement pour en soustraire les enseignants. C'est avec la fin de la période autoritaire que la lutte est relancée et le théâtre en est la Lorraine germanophone. En Moselle, l'inspecteur d'académie Hanriot , assisté par son collègue Maggiolo qui mène une action parallèle en Meurthe, souhaite vivement l'élimination plus péremptoire de la langue allemande. A Saint-Jean , ce problème se traduit en 1863 par un ultime rappel des instances de Strasbourg , de Metz et de Nancy.

Un fait nouveau marque en effet la vie administrative conventionnelle ; un autre directeur est nommé. Il s'agit de l'abbé Michel , professeur puis directeur au petit-séminaire de Pont-à-Mousson (1). Gaston May attribue sans ambages cette nomination aux interventions des autorités civiles auprès de la direction diocésaine. Déduction plausible, vu le choix éminent du nouveau directeur dont la congrégation peut se féliciter. Nicolas Michel joue l'atout de ses relations d'enseignant en faisant appel à des collègues de Fénétrange (2), dont notamment le professeur de lettre, de musique et de peinture.(3). En 1864, il organise ou plutôt inaugure des examens intro-muros pour éprouver les connaissances des élèves-maîtresses. Inutile de revenir sur cette initiative si ce n'est pour affirmer que les élèves y font preuve d'une formation reçue antérieurement à cette opération plutôt spectaculaire. Ne serait-ce pas la moisson de semailles entreprises de longue date ? De l'extérieur lui arrivent également des candidates plus solidement équipées en bagage linguistique par l'école primaire. Le supérieur a le mérite de s'intéresser aux choses scolaires dans cet établissement destiné à des fins très précises. Enfin , il faut ajouter que cette congrégation , séparée de son évêché originel et du point de vue linguistique de son milieu ambiant , véritable enclave solitaire et bastion du germanisme en secteur francophone , commençait un peu tardivement à s'intéresser le lointain évêché de Nancy. Y était-on apte à comprendre le problème fondamental qui agissait la partie orientale du diocèse ? On y refusait la langue française non en tant que telle , mais parce que cela supposait tout un retournement culturel séculaire. Abandonner la langue maternelle , c'était donner sans retour. Comprenait-on cela suffisamment à Nancy ?

En 1864, l'inspecteur d'académie de la Meurthe signale la disparition totale des institutrices ne parlant pas français. Il ne cite plus, avec le mépris qu'on lui sait attacher à ce terme, les " pauvres filles ". Ailleurs, on ne mentionne plus non plus ces " simples d'esprit enseignant à vil prix ", ces simples d'esprit, s'adonnant - Pierre Grusy a l'écrit dans son mémoire au Ministre du culte (4) très explicitement - à l'étude des deux langues, de l'arithmétique avec système décimal, de la géographie, de l'histoire, des ouvrages manuels, outre les principes religieux, ceci depuis 1850 au moins.

En 1866, l'inspecteur Creutzer constate à son tour, les améliorations notables obtenues à Saint-Jean. Ces prodiges linguistiques étaient-ils réellement le fruit de la dernière campagne ? Ces arguments ne devaient-ils pas servir tout bonnement à illustrer la thèse du succès définitif de cette vaste campagne de francisation ? La réponse paraît évidente aujourd'hui : quoi qu'on entreprenne, l'idiome maternel ne se déracine pas . L'école initie à la langue nationale ; c'est un mérite ; elle enrichit le patrimoine car ne peut détruire

- (1) AEM - Curriculum vitae fourni par Mr le Canoine OBRV, archiviste.
 (2) Il s'agit des professeurs du collège épiscopal ou petit-séminaire de Fénétrange, oeuvre parallèle à celle de Pnt-à-Mousson.
 (3) Cf - Chapitre I p.36 : formation professionnelle et p. 40 .
 (4) Dans les archives de Saint-Jean existent très peu de traces concernant cette réforme que les auteurs disent importante. On fait mention dans une lettre de la visite en 1866 de Mgr Lavigerie ; Pour les autorités civiles, on conserve le brouillon des conférences données aux instituteurs de la circonscription de Sarrebourg en 1861. Ce manuscrit n'est pas signé mais rédigé sur papier administratif de l'instruction publique, académie de Nancy, inspection de la Meurthe. ~~Vraie~~ charte des maîtres germanophones, il se peut qu'un inspecteur l'ait communiquée à la direction conventuelle. Nous avons également fait des recherches aux archives de Meurthe et Moselle pour le rapport du 30 juin 1863 de l'inspecteur Creutzer et mentionné par G. May p.169. Nous n'avons pas trouvé ce document indiquant le détail des transformations opérées à Saint-Jean.

un acquis séculaire. Les forces profondes qui régissent le monde rural constituent une citadelle quasi imprenable. L'astuce, c'est d'y agir par l'intérieur. Ce travail souterrain, lent mais progressif et respectueux de valeurs non moins respectables, ne fut-ce pas précisément l'oeuvre de toutes ces institutrices de campagne ?

Le triomphe du français ne fut cependant complet qu'au niveau de l'école ; la langue maternelle en prenait immanquablement le relais dans la rue, en famille, à l'église, chez l'épicière, l'aubergiste et le greffier. La presse locale restait en langue maternelle. Du village, seuls entraient dans les écoles secondaires les enfants des instituteurs, quelques futurs fonctionnaires et une poignée d'adolescents comptant embrasser la vie religieuse ou sacerdotale. Pour la grande masse qui ne quittait pas le village, les acquisitions scolaires en restaient là, soit un français à l'état de langue morte, rarement parlé et peu écrit, donc point entretenu. Le français était vulgarisé dans les couches sociales les plus démunies par le biais de l'école. C'était une conquête trop récente pour porter des fruits durables. Les événements de 1870 devaient ramener tous les efforts au point de départ.

* * * *

L'histoire de l'instruction primaire du XIX^e siècle est marquée dans l'Est germanophone par la querelle des langues. Il s'agissait d'introduire la langue nationale dans une région qui parlait un dialecte allemand depuis des siècles. Les difficultés se situèrent principalement au niveau des moyens utilisés pour atteindre l'objectif. Ceux qui optèrent pour une solution mixte, soit l'accès au français par la langue maternelle, eurent plus aisément gain de cause. Ce fut le cas en Alsace. Les autres se heurtèrent à un mur de résistance soutenu par une force de premier ordre : le clergé diocésain. Les desservants de ces régions rurales germanophones si justement attachées à leur culture traditionnelle s'en firent effectivement d'ardents avocats. Les instituteurs de campagne acheminèrent lentement les populations vers le but en se servant, non des moyens officiels préconisés, soit la sévère méthode directe, mais ceux plus populaires et plus humains de la méthode simultanée. Les soeurs de Saint-Jean, abandonnant peu à peu la démarche traditionnelle firent de l'idiome maternel un moyen d'accès à la langue française. Elles en coururent le risque parce que dans leur milieu d'insertion, c'était là un moyen efficace de réussite.

Cette querelle atteignit directement la congrégation de Saint-Jean de Bassel précisément implantée dans les enclaves de résistance. Elle lui fut salutaire car remit très tôt en question la formation professionnelle de ses membres. Les directeurs réagirent rapidement et sérieusement.

Mais elle portait le lourd tribut des aînées formées plus sommairement au début du siècle. On ne pouvait les renvoyer brutalement, le renvoi supposant la fermeture du poste et le retour à l'analphabétisme qu'on tentait de combattre dans la campagne pauvre depuis Jean Martin Moye. Devant ce dilemme, la congrégation opta souvent pour une solution

de transition qui ne convenait pas toujours aux autorités. Outre cette portion d'anciennes maîtresses d'école que le temps se chargeait finalement d'éliminer, d'autres membres continuèrent d'utiliser l'idiome maternel pour accéder à la langue scolaire. Mais si les progrès dans leurs écoles furent lents, il faudrait attribuer ce retard plus à leur milieu d'implantation qu'à leur incapacité professionnelle tant dénoncée. En 1836, le premier directeur des études a déjà entrepris l'initiation au français. Le mémoire adressé au ministre du culte en 1850 mentionne la préparation aux deux langues en plus des matières traditionnelles du calcul avec système décimal, de l'histoire, de la géographie et des sciences religieuses. Enfin en 1863, il n'y a plus qu'une poignée d'anciennes institutrices. La direction conventuelle leur a adjoint une aide dans le cas où elles ne possèdent pas suffisamment le français de manière à pouvoir l'enseigner.

Cette grande bataille a donc été bénéfique pour la congrégation, sans cesse acculée à se remettre à jour. Elle en a fait en plus des maîtresses d'école bilingues, les directeurs ne voyant pas l'opportunité d'exclure totalement l'allemand et devant préparer des candidates aptes à enseigner dans les trois académies. La soeur de Saint-Jean laisse au XIX^e siècle une image de marque modeste ; humble, pauvre, réservée, effacée, suffisamment équipée pour dispenser les premiers éléments de l'instruction, elle est l'institutrice populaire par excellence. Elle a couru le risque de ses moyens modestes pour arracher à l'ignorance la tranche déshéritée de la population féminine rurale. Les communes la demandent partout. Les autorités continuent de ratifier sa lettre d'obédience. C'est

donc à sa manière qu'elle a participé à faire gagner la bataille du français.

Sur le plan matériel, sa congrégation est en pleine prospérité. Depuis l'installation en 1827, la direction a acheté des biens, entrepris quatre grandes constructions, accueillant chaque année une quarantaine de recrues, acceptant des postes là où l'on fait appel à ses institutrices. Sur le plan spirituel, son exemple a fait tâche d'huile. Les filles de La Providence se multiplient en se distinguant par l'originalité de leur milieu d'insertion mais en visant toutes un but commun : l'instruction des enfants de campagne dans un esprit d'abandon à toutes les surprises que leur réserve la Providence. Dans la congrégation, les directeurs consolident les assises en diffusant Règles de vie et Directoire qui drainent la spiritualité initiale. Admission à la profession, retraites annuelles, circulaires, visites à domicile sont autant de moyens pour maintenir l'esprit religieux que pour redresser les erreurs et encourager au bien. Pour les populations, elles sont devenues les témoins vivants de la vie évangélique. Elles en canalisent les désirs, influencent leur comportement et déterminent la mentalité; elles prêchent par leur exemple les vertus de soumission, d'obéissance, de piété et de travail.

Cent ans après sa fondation, l'oeuvre de Moye en Lorraine allemande avait atteint un succès inattendu; grâce à ses efforts, toute la population rurale est instruite sur le double plan de la foi et des connaissances profanes. Lois scolaires et oeuvres religieuses nées au cours de ce siècle posent les assises de sa pérennité temporelle et spirituelle. Le fondateur ne pensait pas que son initiative allait prendre une telle envergure.

PLAN : Première partie

INTRODUCTION pp.I.XIII

Abréviations p. XIV

UNE JEUNE INSTITUTION ENSEIGNANTE DE L'EST QUI
DEFINIT SES STRUCTURES
1827-1870

CHAPITRE I : UNE CONGREGATION ENSEIGNANTE DE L'EST AU
LENDEMAIN DE SA FONDATION

I. LES PROVIDENTES DE MOYE EN LORRAINE ALLEMANDE

1. VERS UNE IDENTITE CIVILE ET RELIGIEUSE.
 - a) Leur terre d'élection : un vieux site monastique pp.5.8
 - b) Des institutrices chrétiennes dirigées par des ecclésiastiques pp.8;10
 - c) Tentative d'assimilation aux associations diocésaines pp.10.15
2. LES DIRECTEURS DE SAINT-JEAN FACE AU PROJET INITIAL
 - a) Jean DECKER : 1802 - 1844 pp.17.24
 - b) L'abbé Pierre GRUSY : 1845 - 1850 pp.24.31
 - c) Christophe LARVETTE : 1850 - 1863 pp.31.33
 - d) Nicolas MICHEL : 1863 - 1870 pp.33.38

II. PREPARATION D'UNE FILLE DE MOYE A SA CARRIERE D'INSTITUTRICE

1. FORMATION PROFESSIONNELLE : L'ELEVE-MAITRESSE
 - a) Contenu de la formation professionnelle pp.39.40
 - b) Le matériel pédagogique en usage pp.40.45
 - c) Origine géographique des élèves pp.46.50
2. FORMATION RELIGIEUSE : LA NOVICE
 - a) Initiation à travers la spiritualité du fondateur pp.51.56
 - b) La novice à pied d'oeuvre pp.56.59
 - c) Une charte, un code pp.60.62

CHAPITRE II : LA CONGREGATION DE SAINT JEAN-DE-BASSEL AU SERVICE DE L'ENFANCE RURALE

I . L'INSTITUTRICE ENTRANT EN FONCTION

1. LES CONDITIONS MATERIELLES
 - a)Une vie pauvre pp.65.77
 - b)Une vie de solitude pp.78.91
 - c)Un salaire plus que modique pp.91.96
2. SA COMPETENCE PROFESSIONNELLE
 - a)Le maître d'école au XIX^esiècle pp.97 .99
 - b)L'institutrice de Saint-Jean pp.99 .102
 - c)Ses directives pédagogiques de première main pp.103.118

II. UN ENSEIGNEMENT PARTICULIER AUX REGIONS GERMANOPHONES

1. UNE METHODE ATTACHEE A L'HISTOIRE LOCALE
 - a)La méthode " comparée " pp.119.120
 - b)L'emploi du temps à l'intérieur du programme pp.121.123
2. SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS DANS LES ECOLES DE LA PARTIE ALLEMANDE
 - a)Pourquoi le français ne progresse-t-il pas ? pp.123.125
 - b)Des méthodes à employer dans les différentes matières et sections pp.125.126
 - c)Attitude générale à adopter devant l'enseignement du français pp.127.128

CHAPITRE III : L'INSTITUTION FACE AU PROBLEME SCOLAIRE REGIONAL

I . L'INTRODUCTION DU FRANCAIS

1. PLACE DU FRANCAIS EN SECTEUR GERMANOPHONE
 - a)Priorité à la langue maternelle pp.133.134
 - b)Les foyers de résistance pp.134.138
 - c)Les institutrices de Saint-Jean pp.138.139
- 2.LE PROCES DE COMPETENCE
 - a)Du côté de l'autorité administrative pp.140.143
 - b)Vers un éclairage bilatéral de leur compétence réelle pp.143.146

II. TROIS JALONS DE MUTATION : 1836 . 1845 . 1863

1. 1836 . DECKER OU LE PREMIER APPEL A LA REFORME
 - a)"Sans être de françaises toutes faites" pp.149.153
 - b)"Céder leur place pour un plus grand bien" pp.154.158
2. 1845 . GRUSY HERITIER DU PASSE
 - a)Pierre Grusy fait le point pp.159.166
 - b)Malaise général dans la politique scolaire pp.167.172
3. 1863 . L'ABBE MICHEL OU LE TRIOMPHE DU FRANCAIS
 - a)Une période de mise en veilleuse pp.173.175
 - b)L'ultime alignement pp.175.178

CONCLUSION

pp.179.181